

# LE TISSU ECONOMIQUE DES TERRITOIRES ULTRAMARINS A L'AUNE DES DEPARTEMENTS METROPOLITAINS



Analyse comparative des territoires ultramarins et des départements métropolitains : un outil de diagnostic permettant d'optimiser la décision publique

Septembre 2020

# Synthèse

La comparaison des territoires ultramarins avec les territoires métropolitains est possible et riche d'enseignements.

L'application d'une méthode de comparaison statistique des territoires ultramarins aux départements métropolitains permet de conclure que les différences des Outre-mer français avec la Métropole reposent moins sur leurs fondamentaux géographiques et socio-démographiques (Partie 2 : Fondamentaux) que sur leurs tissus productifs qui sont plus fragiles et plus vulnérables (Partie 3 : Emplois et entreprises, la vraie différence des territoires ultramarins).

---

## Les territoires ultramarins appartiennent à trois groupes de départements différents

### Partie 1 : Les grands types de territoires en France

Il est possible de découper la France en cinq groupes de départements homogènes, selon l'analyse quantitative de caractéristiques objectives que nous avons réalisée dans le cadre de cette étude.

Les sept grands territoires ultramarins se répartissent dans trois d'entre eux :

- La Martinique et la Guadeloupe, aux caractéristiques assez proches, appartiennent au groupe appelé les « Déclinants », qui rassemble 30 départements métropolitains.
- La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française appartiennent au groupe appelé les « Intermédiaires », qui rassemble 43 départements métropolitains.
- La Guyane et Mayotte forment à eux deux un groupe à part entière, à savoir le groupe des « Emergents », tant leurs caractéristiques sont incomparables avec les autres départements français.

Aucun des territoires ultramarins n'appartient aux deux groupes restants, à savoir celui de « Paris et sa couronne » (composé de trois départements limitrophes) et des « Attractifs » (composé de 18 départements, la plupart comprenant une Métropole régionale de grande envergure). Même s'ils ne représentent que 16 % de la superficie française (104 mille km<sup>2</sup>), ces deux groupes peuvent être considérés comme les grands gagnants des 10 dernières années : ils ont capté plus de 70 % de la hausse de la population française durant cette période et comptabilisent désormais la moitié de la population du pays (33,8 millions de personnes).

---

## Des fondamentaux assez proches de certains territoires métropolitains

---

L'éloignement au sens du temps de trajet est une contrainte partagée avec certains territoires métropolitains moins développés.

### Partie 2.1 - L'éloignement des territoires ultramarins est relatif

L'ensemble des territoires ultramarins se caractérise par un temps de trajet très élevé pour rejoindre Paris... Mais ils ne sont pas les seuls, puisque c'est également une caractéristique des groupes de départements Déclinants et Intermédiaires. Pour s'en convaincre, dans le premier groupe évoqué, les temps de trajet en train pour se rendre dans le Cantal, l'Ariège et la Lozère depuis Paris s'approchent des durées de vol à destination des îles de l'Arc antillais. Dans le second groupe, l'Aveyron, le Tarn et les Alpes-de-Haute-Provence sont trois départements qui se rapprochent également de La Réunion sur ce plan. Notons toutefois que les îles du Pacifique sont davantage déconnectées de Paris et qu'il faut plus de 20 heures de trajet pour rejoindre Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

---

L'exigüité des territoires ultramarins est réelle mais ne constitue pas une contrainte insurmontable

### Partie 2.2 - Des territoires souvent exigus mais disposant d'une surface maritime énorme

Hormis la Guyane, les territoires ultramarins sont clairement plus petits que leurs comparables métropolitains. Cela est particulièrement vrai pour la Martinique et la Guadeloupe, qui ne peuvent être comparées sur ce plan qu'au seul Territoire de Belfort dans le groupe des Déclinants. La Réunion se rapproche quant à elle du Vaucluse, du Haut-Rhin et du Tarn-et-Garonne dans le groupe des Intermédiaires. A noter tout de même qu'en complément d'une surface terrestre limitée, l'ensemble des territoires ultramarins disposent d'une superficie maritime immense, faisant de la France la seconde puissance mondiale sur ce plan.

---

Des dynamiques démographiques opposées : vieille et en déclin d'un côté, jeune et en forte expansion de l'autre

### Partie 2.3 - Démographie : fortes divergences entre les territoires ultramarins

En termes de taille de population, les territoires ultramarins se situent plutôt dans le haut du classement relativement aux départements comparables :

- Dans le groupe des Déclinants, la Guadeloupe (378 mille habitants) et la Martinique (358 mille habitants) se situent respectivement aux quatrième et

septième rangs, seulement devancées par les départements de l'Aisne, de la Manche et de l'Eure-et-Loir ;

- Dans le groupe des Intermédiaires, la Réunion (860 mille habitants) se classe au second rang du groupe, derrière le Finistère et devant la Haute-Savoie et l'Oise. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française se situent en revanche en deçà de la moyenne : avec 280 mille habitants, ces deux territoires ne devançant que quatre départements, à savoir les Hautes-Alpes, la Corse du Sud, les Alpes-de-Haute-Provence et la Haute-Corse.

Les dynamiques des populations ultramarines traduisent quant à elles clairement la dynamique de leur groupe d'appartenance :

- Dans le groupe des Déclinants, la Martinique et la Guadeloupe ont vu leur population chuter de manière substantielle depuis 10 ans, avec une baisse de 9 % pour la Martinique, seconde du classement, et une baisse de 7 % pour la Guadeloupe, quatrième du classement. Seule la Nièvre a été frappée par une chute de sa population plus importante, la Haute-Marne s'intercalant entre les deux territoires ultramarins ;
- Dans le groupe des Intermédiaires, la dynamique est opposée : La Réunion se classe 13<sup>ème</sup> sur 43 avec une hausse de 4,5 % de sa population en 10 ans, qui la place entre le Gard et le Morbihan, la Polynésie française 11<sup>ème</sup> avec une hausse de sa population de 6,2 % et la Nouvelle-Calédonie 3<sup>ème</sup> avec 10,5 % d'habitants en plus depuis 2010 ;
- L'augmentation continue et galopante de la population de la Guyane (26,9 %) et de Mayotte (37,8 %) depuis 10 ans en fait des territoires clairement à part, aux caractéristiques clairement incomparables aux autres départements français.

En complément de ces constats, notons que la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion souffrent toutes les trois d'une carence importante dans leurs pyramides des âges des personnes âgées de 20 à 50 ans, à l'image des départements Déclinants et Intermédiaires dans une moindre mesure. Ce n'est par contre pas le cas pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

---

## Les territoires ultramarins n'ont pas de problème d'émigration ou de fuite des talents

### Partie 2.4 - Une émigration en dessous de la moyenne et une « fuite des cerveaux » toute relative

A l'encontre des idées reçues, les territoires ultramarins sont tous épargnés par l'exode massif observable dans les départements comparables de France métropolitaine : le pourcentage de personnes ayant quitté leur territoire de naissance se situe entre 15 % et 20 % en deçà des moyennes constatées pour les groupes de départements comparables (45 % pour les Déclinants et 35 % pour les Intermédiaires).

La donne n'est pas différente pour les personnes nées dans les territoires ultramarins et qui sont diplômées du Supérieur (peu importe que le diplôme soit obtenu en Métropole ou dans les territoires ultramarins). Si nous constatons clairement une corrélation entre le taux de départ des diplômés selon le groupe d'appartenance départementale (le taux d'émigration des diplômés nés dans les Déclinants est 10 %

supérieur aux Intermédiaires et 20 % aux Attractifs, traduisant clairement un manque d'emplois qualifiés dans ces zones), les territoires ultramarins sont beaucoup moins touchés par ce phénomène : le taux d'émigration des diplômés est 25 % inférieur pour la Martinique et la Guadeloupe par rapport aux Déclinants et près de 30 % inférieur pour La Réunion comparativement aux Intermédiaires, traduisant une capacité de rétention des diplômés du Supérieur impressionnante.

---

## Les natifs des territoires ultramarins ne sont pas assez formés

### Partie 2.5 - Un déficit de formation des natifs important

Les territoires ultramarins sont parmi les moins bien lotis de France lorsqu'il s'agit du nombre de natifs diplômés du Supérieur. Cela est toutefois une réalité quel que soit le niveau des diplômes.

Le problème d'apprentissage semble être présent dès les petites classes, au regard de la proportion de jeunes présentant des problèmes d'illettrisme et, de manière plus générale, de la proportion très élevée de personnes nées dans les Outre-mer et n'ayant aucun diplôme : 39 % pour la Martinique et 38 % pour la Guadeloupe (contre 31 % pour les départements Déclinants) et 47 % pour La Réunion (contre 29 % pour les départements Intermédiaires). Cela fait de La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane les quatre départements français avec le plus de natifs sans diplôme parmi les plus de 15 ans hors étudiants.

Ceci constitue un handicap majeur pour l'ensemble de ces territoires. Même si l'ampleur du phénomène n'est pas identique partout, une carence en diplômés du Supérieur entraîne un nombre moins important d'emplois hautement qualifiés à hauts revenus, ces derniers étant susceptibles d'être consommés dans des activités de services souvent exercées par des personnes moins qualifiées. Ce cercle vicieux explique une bonne partie du surplus de chômage généralisé dans les territoires ultramarins.

---

## Caractéristiques complémentaires

- Si le niveau général des prix est plus élevé dans les Territoires Ultramarins, l'inflation évolue de pair avec l'évolution des prix métropolitains (Partie 2.6 - Une dynamique des prix peu différente de celle de la Métropole);
- Les nombreuses spécificités fiscales ne parviennent pas à améliorer l'autofinancement ni dans le privé, ni dans le public (d'où un recours trop important aux subventions ; Partie 2.7 - Une fiscalité propre et des spécificités administratives pas nécessairement adaptées) ;
- Les économies ultramarines sont peu exportatrices et dépendantes quasi exclusivement des flux économiques en provenance de la Métropole (Partie 3.5 - Des difficultés de financement et une dépendance à la Métropole).

---

## Un tissu productif globalement plus vulnérable dans les Outre-mer

### Partie 3 - Emplois et entreprises, la vraie différence des territoires ultramarins

Les différences les plus notables par rapport aux groupes de départements métropolitains comparables se situent essentiellement dans la répartition de l'emploi. Cela se retrouve sous plusieurs formes : le poids exorbitant des « sans emplois » dans les territoires ultramarins, le déficit de qualification de la population résidente, la structure du tissu entrepreneurial qui s'avère totalement atypique, mais aussi le poids de l'économie informelle et la proportion élevée d'anomalies comptables relevées dans ces territoires. Il convient toutefois de noter que tous les territoires ultramarins ne présentent pas des anomalies de la même ampleur dans ces domaines.

---

## Des économies moins agricoles, moins industrielles, et gangrénées par le sous-emploi

### Partie 3.1 - Diplômes, chômage et répartition des actifs dans les territoires ultramarins

La Guadeloupe et la Martinique s'appuient comme les autres départements Déclinants sur un triptyque commerce, secteur public, construction, qui occupe environ deux tiers des actifs potentiels. L'atrophie structurelle des secteurs industriels et agricoles et la présence d'une économie informelle importante se traduisent toutefois par un taux de chômage bien plus élevé.

Dans les départements Intermédiaires, la composition en emplois est tout à fait standard pour la Nouvelle-Calédonie, le secteur industriel s'appuyant notamment sur les ressources minières (nickel). La donne est par contre foncièrement différente pour La Réunion qui se démarque quasiment en tous points des équilibres traditionnels des départements Intermédiaires, hormis pour le secteur public. La distribution de l'emploi, avec 38,5 % de chômeurs, en fait même un territoire plus proche des départements Emergents sur ce plan...

---

## Une qualification de la population résidente inégale

### Partie 3.1 - Diplômes, chômage et répartition des actifs dans les territoires ultramarins

La proportion des diplômés dans les territoires ultramarins est particulièrement faible et inégale selon les territoires.

Dans le groupe des Déclinants, la Martinique et la Guadeloupe affichent un pourcentage de diplômés parmi leurs populations résidentes relativement proche de la moyenne constatée dans les départements métropolitains comparables. Ces territoires réussissent à compenser en partie le faible nombre de natifs diplômés par une forte rétention de ces profils sur leur territoire, mais aussi par une attractivité acceptable vis-à-vis des diplômés du Supérieur provenant de France métropolitaine.

Dans le groupe des Intermédiaires, la Nouvelle-Calédonie se situe elle aussi en ligne avec les départements métropolitains comparables. C'est en revanche loin d'être le cas à La Réunion, où la proportion de personnes résidentes diplômés du Supérieur est très inférieure à la moyenne des Intermédiaires. Le taux de rétention des natifs diplômés du Supérieur étant élevé comme aux Antilles, cela signifie à la fois que la proportion de natifs diplômés est encore plus insuffisante que dans les autres territoires ultramarins et que l'attractivité de la Réunion pour ce type de personnes est insuffisamment développée. Cette anomalie constitue un handicap majeur ne permettant pas au territoire de rattraper son retard et d'exprimer tout son potentiel.

---

## Un tissu d'entreprises totalement atypique et présentant de fortes anomalies

### Partie 3.2 - Un tissu entrepreneurial atypique, présentant de fortes anomalies

Si la démographie entrepreneuriale est standard relativement aux départements comparables pour les entreprises d'au moins un salarié, on constate une différence de taille : l'ensemble des territoires ultramarins affichent un nombre stratosphérique d'entreprises de 0 salariés présentes sur leurs territoires. Les secteurs du commerce, de la construction, de l'hébergement et de la restauration, ainsi que des activités de service administratif et de soutien, sont les plus touchés par ce phénomène, que nous relierons à une place de l'économie informelle dans ces zones bien plus importante que dans les départements Déclinants ou Intermédiaires.

---

## Une économie informelle surdéveloppée

### Partie 3.3 - Evaluation de l'économie informelle dans les territoires ultramarins

L'économie informelle dans les territoires ultramarins apparaît très présente et fausse l'analyse des chiffres officiels. Elle représenterait selon nos estimations entre 23 % et 26,5 % du nombre d'emplois en Guadeloupe, entre 19 % et 20 % en Martinique et entre 12,5 % et 16,5 % à La Réunion.

---

## Une surveillance des entreprises plus nécessaires qu'ailleurs

### Partie 3.4 - La fragilité du socle entrepreneurial se répercute jusqu'aux entreprises auditées

En étudiant pour la première fois les données issues des rapports d'activité des Commissaires aux Comptes (CAC) depuis 2016, nous pouvons affirmer que les comptes des entreprises ultramarines présentent structurellement plus d'anomalies qu'en France métropolitaine, mais aussi relativement aux entreprises auditées appartenant aux groupes de départements métropolitains comparables :

- La couverture d'audit est inférieure dans les territoires ultramarins, puisque seulement 2 % des entreprises de ces territoires ont été auditées lors des campagnes d'audits de 2016 à 2019 (contre 3,0 % des entreprises situées dans



les territoires Déclinants en 2019 ; 3,7 % chez les Intermédiaires ; 4,3 % dans les territoires Attractifs et 7,1 % pour Paris et sa couronne) ;

- Les « inexactitudes et irrégularités » répertoriées par les CAC dans les comptes des entreprises auditées en 2019 atteignent 6,0 % en Guadeloupe et 8,1 % en Martinique (contre 5,6 % chez les Déclinants), ainsi que 11,6 % à La Réunion (contre 7,3 % pour les Intermédiaires) ;
- Les « alertes » pour des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation en 2019 ont été déclenchées dans 2,2 % des audits réalisés en Guadeloupe et 3 % en Martinique (contre 1,2 % dans les Déclinants), ainsi que dans 1,3 % des audits réalisés à La Réunion (contre 1,1 % chez les Intermédiaires).
- Des « révélations » au Procureur de la République présentant des fraudes susceptibles de recevoir une qualification pénale sont faites dans 0,7 % des cas en 2019 pour la Guadeloupe et 0,8 % pour la Martinique (contre 0,3 % pour les Déclinants) ; 0,3 % à La Réunion, en ligne avec les autres Intermédiaires, alors que la Nouvelle Calédonie affiche un taux nettement supérieur de 1 %. Les deux émergents, Guyane et Mayotte, affichent quant à eux des taux respectifs de 1,8 % et 0,8 % ;
- Les « certifications avec réserves » et « impossibilités de certifier » les comptes en 2019 ont représenté dans les territoires ultramarins respectivement 6 % des certifications avec réserves en France et 4 % des impossibilités de certifier en France, quand les audits réalisés dans les territoires ultramarins ne représentent que 2 % du total des audits français.



## Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
Les territoires ultramarins appartiennent à trois groupes de départements différents.....	1
Des fondamentaux assez proches de certains territoires métropolitains.....	2
Un tissu productif globalement plus vulnérable dans les Outre-mer.....	5
<b>1. Les grands types de territoires en France</b> .....	<b>9</b>
1.1. Problématique : comment comparer les territoires ultramarins aux territoires métropolitains ?.....	11
1.2. Les données utilisées pour la construction des groupes de territoires comparables.....	11
1.3. Les caractéristiques de la méthode des k-moyennes.....	11
1.4. La France se décompose en 5 groupes de départements comparables.....	12
<b>2. Fondamentaux</b> .....	<b>16</b>
2.1. L'éloignement des territoires ultramarins est relatif.....	17
2.2. Des territoires souvent exigus mais disposant d'une surface maritime énorme.....	26
2.3. Démographie : fortes divergences entre les territoires ultramarins.....	31
2.4. Une émigration en dessous de la moyenne et une « fuite des cerveaux » toute relative.....	39
2.5. Un déficit de formation des natifs important.....	44
2.6. Une dynamique des prix peu différente de celle de la Métropole.....	49
2.7. Une fiscalité propre et des spécificités administratives pas nécessairement adaptées.....	52
2.8. Conclusion sur les fondamentaux.....	60
<b>3. Emplois et entreprises, la vraie différence des territoires ultramarins</b> .....	<b>61</b>
3.1. Diplômes, chômage et répartition des actifs dans les territoires ultramarins.....	61
3.2. Un tissu entrepreneurial atypique, présentant de fortes anomalies.....	74
3.3. Evaluation de l'économie informelle dans les territoires ultramarins.....	91
3.4. La fragilité du socle entrepreneurial se répercute jusqu'aux entreprises auditées.....	98
3.5. Des difficultés de financement et une dépendance à la Métropole.....	127
<b>Bibliographie</b> .....	<b>136</b>
<b>Annexe A : Tests de comparaison de moyennes entre les groupes</b> .....	<b>138</b>
<b>Annexe B : Différence des chiffres INSEE/Pôle emploi-DARES</b> .....	<b>140</b>
<b>Annexe C : Données de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française</b> .....	<b>143</b>
<b>Annexe D : Traitement du jeu de données de la CNCC</b> .....	<b>144</b>

# 1. Les grands types de territoires en France

Les territoires ultramarins sont usuellement comparés aux grandes régions métropolitaines. Nous estimons que cela constitue une erreur méthodologique majeure, tant les deux types de territoires n'ont que peu de points de ressemblance, notamment en termes de taille de territoire et de population. A plus forte raison, la réforme territoriale ayant fait passer de 22 à 13 le nombre de régions début 2016 a rendu une telle tentative de comparaison toujours plus inadaptée. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la Réunion, dont la superficie et la population atteignent respectivement 2 504 km<sup>2</sup> et 850 000 habitants, à la moyenne des régions (hors Corse et territoires ultramarins), dont la superficie s'élève à 44 607 km<sup>2</sup> et la population environ 5 millions d'habitants (*Tableau 1 : Population française par région en 2020*)

Dans ces conditions, nous estimons que le niveau administratif le plus adapté pour réaliser une analyse comparative est celui du département, les DROM disposant d'ailleurs des deux statuts de région et de département.

Afin de rendre l'analyse comparative valide, nous avons au préalable rassemblé statistiquement les départements français en 5 groupes homogènes, permettant de disposer d'une base de comparaison pertinente pour chacun des territoires ultramarins.

Tableau 1 : Population française par région en 2020

	POPULATION EN 2020	% DE LA POPULATION FRANÇAISE
AUVERGNE-RHONE-ALPES	8 032 377	12,0%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 783 039	4,1%
BRETAGNE	3 340 379	5,0%
CENTRE-VAL DE LOIRE	2 559 073	3,8%
CORSE	344 679	0,5%
GRAND EST	5 511 747	8,2%
HAUTS-DE-FRANCE	5 962 662	8,9%
ÎLE-DE-FRANCE	12 278 210	18,3%
NORMANDIE	3 303 500	4,9%
NOUVELLE-AQUITAINE	5 999 982	8,9%
OCCITANIE	5 924 858	8,8%
PAYS DE LA LOIRE	3 801 797	5,7%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5 055 651	7,5%
FRANCE METROPOLITAINE	64 897 954	96,8%
GUADELOUPE	376 879	0,6%
MARTINIQUE	358 749	0,5%
GUYANE	290 691	0,4%
LA REUNION	859 959	1,3%
MAYOTTE	279 471	0,4%
FRANCE	67 063 703	100%

Sources : PrimeView, INSEE

---

## 1.1. Problématique : comment comparer les territoires ultramarins aux territoires métropolitains ?

A dire d'experts, il existe des spécificités (identifiées dans la littérature comme des « faits stylisés » et reprises sans a priori dans la présente étude comme des idées reçues) propres aux territoires ultramarins. Notre objectif est ici de les confirmer ou de les infirmer, ainsi que de les quantifier, par une approche statistique solide. Auparavant, il est nécessaire de corriger la comparaison des différences territoriales exogènes à cette problématique. En effet, les territoires ultramarins ont aussi des similarités avec les territoires métropolitains et ce « degré de similarité » doit être évalué. C'est à cette fin qu'est mobilisée la méthode des k-moyennes et que sont créés les groupes (ou clusters) de territoires « comparables ».

---

## 1.2. Les données utilisées pour la construction des groupes de territoires comparables

Dans l'objectif de comparaison qui est le nôtre, il convient de construire des groupes de « comparables » corrigés des différences de taille (superficie et population). Pour les 96 départements métropolitains (dont les départements 2A et 2B de la Corse qui ont eux-aussi des caractéristiques insulaires mais dont l'éloignement est bien moindre que pour les Outre-mer) et 7 territoires ultramarins (la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Mayotte, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française), nous mobilisons une base de données exhaustive composée des variables suivante :

- La population (en 2010 et 2020) ;
- La superficie ;
- La densité en 2020, qui lie les deux variables précédente ;
- L'évolution de population entre 2010 et 2020, afin de ne pas se limiter à une approche strictement statique.

Nous ne prenons pas dans notre base de comparaison les territoires que sont Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, à la fois pour des questions de taille (superficie et population) et de disponibilité de données homogènes les concernant.

---

## 1.3. Les caractéristiques de la méthode des k-moyennes

La méthode des k-moyennes est un algorithme de *clustering*, c'est-à-dire de partitionnement des données, ayant pour objectif de former les groupes d'unités (ici, les territoires) les « meilleurs » ou les plus pertinents. Avec l'application du clustering, la population statistique initiale (regroupant dans le cas présent indistinctement les territoires ultramarins et métropolitains) est partitionnée en sous-ensembles : les

territoires sont ainsi regroupés par ressemblance. Au sein d'un groupe, les départements ont un degré de similarité plus élevé qu'avec les autres groupes. De la sorte, les territoires, qu'ils soient ultramarins ou métropolitains, regroupés au sein d'un même cluster peuvent être considérés comme similaires en ce qui concerne leur superficie, leur population (et son évolution) et leur densité. La comparaison « intra-groupe » devient bien plus pertinente qu'une comparaison avec les moyennes nationales, ces dernières masquant des hétérogénéités importantes entre territoires. Des comparaisons entre groupes pourront également être réalisées dans le cadre de l'étude, celles-ci étant alors complétées par des tests de comparaison de moyennes.

## 1.4. La France se décompose en 5 groupes de départements comparables

Au terme du clustering, cinq groupes de territoires sont adoptés (choix des évaluateurs). Dans cette section, nous présentons la composition des cinq groupes ainsi qu'une brève description de ces derniers. Ce sont ces groupes qui permettront de construire la grille d'évaluation des territoires ultramarins et qui aideront à définir des politiques publiques adaptées.

### Groupe des Déclinants (30 départements métropolitains, 2 DROM)

Il se compose de l'Aisne, de l'Allier, des Ardennes, de l'Ariège, du Cantal, de la Charente, du Cher, de la Corrèze, de la Creuse, de l'Eure-et-Loir, du Gers, de l'Indre, du Jura, du Loir-et-Cher, de la Haute-Loire, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, de la Manche, de la Haute-Marne, de la Mayenne, de la Meuse, de la Nièvre, de l'Orne, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Saône, de la Haute-Vienne, des Vosges, de l'Yonne, du Territoire de Belfort, de la Guadeloupe et de la Martinique.

Les départements métropolitains et territoires ultramarins du groupe des Déclinants affichent, en moyenne, une superficie de 5 145 km<sup>2</sup>, une densité de population de 82 habitants au km<sup>2</sup>, une population moyenne de 264 326 habitants en 2010 et de 256 242 habitants en 2020. Ils connaissent une baisse de population moyenne sur la période 2010-2020 de -2,8 %.

Les territoires du groupe des Déclinants sont à dominante rurale. Peu peuplés, ils accusent généralement un certain retard de développement économique et se caractérisent souvent par une baisse de leur population.

### Groupe des Intermédiaires (43 départements métropolitains, 1 DROM, 1 collectivité « *sui generis* » et 1 COM)

Il se compose de l'Ain, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de l'Aube, de l'Aude, de l'Aveyron, du Calvados, de la Charente Maritime, de la Corse-du-Sud, de la Haute-Corse, de la Côte-d'Or, des Côtes-d'Armor, de la Dordogne, du Doubs, de la Drôme, de l'Eure, du Finistère, du Gard, de l'Indre-et-Loire, des Landes, de la Loire, du Loiret, du Maine-et-Loire, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, du Morbihan, de l'Oise, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales, du Haut-Rhin, de la Saône-et-Loire, de la Sarthe, de la Savoie, de la Haute-Savoie, des Deux-

Sèvres, de la Somme, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Vaucluse, de la Vendée, de la Vienne, de La Réunion, de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

Les départements et collectivités du groupe des Intermédiaires affichent, en moyenne, une superficie de 6 328 km<sup>2</sup>, une densité de population de 94 habitants au km<sup>2</sup>, une population moyenne de 515 874 habitants en 2010 et de 534 354 habitants en 2020. Entre 2010 et 2020, leur population moyenne s'accroît de 3,9 %.

Ce groupe des Intermédiaires semble moins pâtir de la dynamique de concentration de l'activité à l'œuvre en Métropole depuis des décennies et bénéficiant essentiellement à Paris et aux Attractifs.

### Groupe des Attractifs (19 départements métropolitains)

Il se compose des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, de la Haute Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, de l'Ille-et-Vilaine, de l'Isère, de la Loire Atlantique, de la Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais, du Bas-Rhin, de la Circonscription départementale du Rhône, de la Seine-Maritime, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, du Var, de l'Essonne, et du Val-d'Oise.

Les départements du groupe des Attractifs ont, en moyenne, une superficie de 5 421 km<sup>2</sup>, une densité de population de 337 habitants au km<sup>2</sup>, une population moyenne de 1 344 620 habitants en 2010 et de 1 418 551 habitants en 2020, et une importante augmentation de population moyenne sur cette période de 5,8 %. Leur dynamisme démographique traduit une attractivité forte à l'échelle nationale, qui fait de ce groupe l'opposé du groupe des Déclinants.

### Groupe de Paris et sa couronne (4 départements métropolitains)

Il se compose de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne.

Les départements du groupe de Paris et sa couronne ont, en moyenne, une superficie de 191 km<sup>2</sup>, une densité de population de 10 611 habitants au km<sup>2</sup>, une population moyenne de 1 666 526 habitants en 2010 et de 1 709 556 habitants en 2020, et la hausse de leur population moyenne sur cette période de 3,5 %.

Le groupe de Paris et sa couronne est constitué de Paris et de sa proche banlieue (ou « petite couronne »). Les autres territoires leur sont très difficilement comparables, c'est pourquoi ils sont regroupés au sein d'un groupe à part entière. De faible étendue, ces départements sont très densément peuplés et gagnent de surcroît en population.

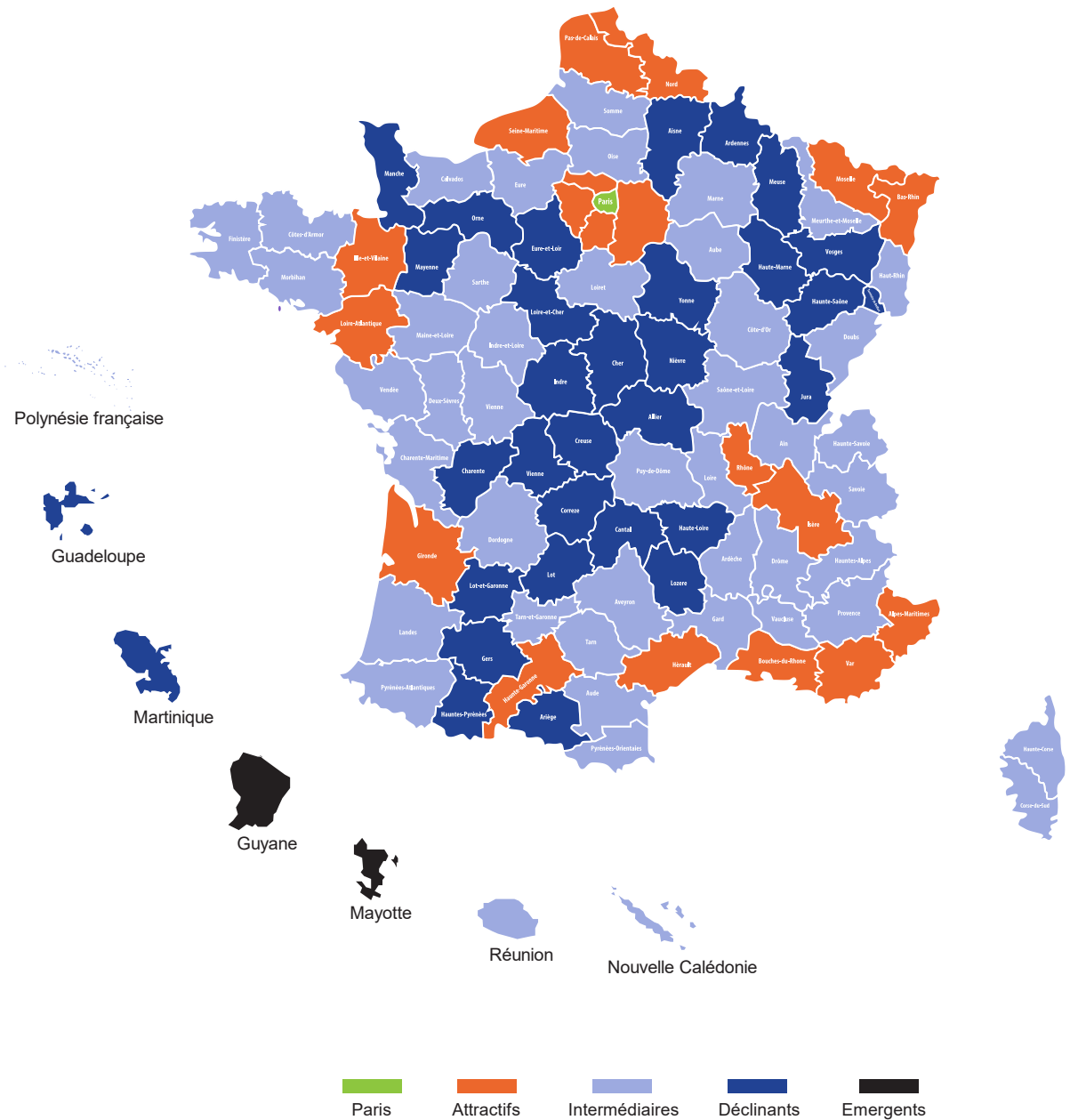
### Groupe des émergents (2 DROM)

Il se compose de la Guyane et de Mayotte, qui présentent en moyenne une superficie de 43 440 km<sup>2</sup>, une densité de population de 361 habitants au km<sup>2</sup>, une population moyenne 215 925 habitants en 2010 et de 283 542 habitants en 2020, et une forte augmentation de leur population sur cette période de 32,4 %.

A l'inverse du groupe de Paris et sa couronne (composés de départements très homogènes mais éloignés des caractéristiques du reste de la population statistique), le groupe des Emergents rassemble des territoires trop hétérogènes et sans comparaison possible avec les autres départements français (*infra*). Notons même qu'au sein de ce

groupe, la Guyane, plus grand département français et deuxième plus grande région est très éloignée en termes de superficie de Mayotte. Ces deux territoires sont essentiellement regroupés au regard de l'augmentation très forte de leur population, caractéristique traditionnelle des territoires en fort retard de développement.

Figure 1 : Carte de France des départements en fonction de leur groupe d'appartenance



Source : PrimeView



- **Conclusion : les groupes sont à la fois un résultat et un outil analytique. En elle-même, la formation des groupes constitue un résultat en réalisant, sur une base statistique, la classification de tous les territoires français, c'est-à-dire à la fois métropolitains et ultramarins, en des ensembles homogènes. Il s'agit des groupes des Déclinants, des Intermédiaires, des Attractifs et de Paris et sa couronne. Et une telle catégorisation est inédite. De surcroît, ces groupes, qui rendent la comparaison entre territoires valide statistiquement, constituent un outil supplémentaire au service de l'évaluation socio-économique. C'est précisément l'objectif poursuivi dans la présente étude pour une meilleure compréhension du tissu productif des territoires ultramarins.**

## 2. Fondamentaux

S'il existe bien sûr des points communs évidents entre les territoires ultramarins, à savoir la distance qui les séparent de la Métropole et un coût de la vie plus élevé, ceux-ci masquent en réalité une hétérogénéité très importante : bassin géographique, décalage horaire, temps de trajet, relief, île ou continent, taille, démographie et dynamique démographique, déficit de formation, etc. Même l'éloignement et le coût de la vie peuvent s'avérer tout relatifs selon qu'on se rend en Martinique, en Nouvelle-Calédonie ou à Mayotte. En définitive, les assimiler amène à mal appréhender les caractéristiques propres de ces derniers et à échouer quant à leur donner les bons outils pour exprimer tout leur potentiel.

Pour les analyser, il convient de comparer les territoires ultramarins à certains départements métropolitains avec lesquels ils partagent des dynamiques démographiques et socio-économiques communes : les groupes évoqués plus haut.

Le déroulé de cette première partie reprend, dans leur ordre logique, les principales caractéristiques ultramarines identifiées par la littérature (éloignement, insularité, démographie vieillissante, migrations, formation, fiscalité et économie) pour les valider ou les infirmer.

## 2.1. L'éloignement des territoires ultramarins est relatif

*Idée reçue n°1 : Les territoires ultramarins sont incomparables avec la Métropole car ce sont des îles très éloignées de la Métropole.*

*VRAI & FAUX : Pour les territoires ultramarins (qui ne sont pas que des îles), l'éloignement est relatif car fonction de l'accessibilité, c'est-à-dire la distance, le prix du billet et le temps de trajet.*

L'éloignement au sens de la distance ne fait aucun doute, et les prix des billets d'avion pour les Outre-mer sont indéniablement élevés. Mais l'éloignement au sens du temps de trajet est, quant à lui, beaucoup plus relatif.

L'éloignement doit donc être considéré sous plusieurs dimensions. Par exemple, la durée du voyage est presque similaire pour se rendre à Aurillac ou à Rodez depuis Paris que dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM). Par contre, le mode de transport et son coût varient, car si l'avion permet de parcourir rapidement de grandes distances, son prix élevé demeure un obstacle à la mobilité entre les Outre-mer et la Métropole. De surcroît, l'hétérogénéité des situations insulaires (qui concerne l'ensemble des territoires ultramarins à l'exception de la Guyane) complexifie la question de l'éloignement. A titre d'exemple, le prix du billet d'avion est très différent pour se rendre à La Réunion (632 € en moyenne) ou à Mayotte (1 032 € en moyenne), pourtant assez proches géographiquement.

Globalement, l'éloignement est une contrainte économique. D'abord, parce qu'il implique d'importants coûts de transport qui génèrent un niveau général des prix élevés ainsi qu'un déficit de compétitivité lié à un coût de production élevé. Le marché du travail est lui aussi impacté, notamment par des problèmes de mobilité et de flexibilité intersectorielle (composition de la main-d'œuvre) dans les économies insulaires (Logossah et Maupertuis, 2007 ; étudié à la partie 3.1 *Diplômes, chômage et répartition des actifs dans les territoires ultramarins*). En revanche, dans le cas des Outre-mer français, l'éloignement géographique est, dans une certaine mesure, compensé par la proximité économique et culturelle avec la Métropole et l'Union européenne (Poirine, 2007) qui mettent en place des programmes pour desserrer cette contrainte.

### 2.1.1. L'éloignement au sens de la distance

L'éloignement insulaire, au sens de la distance, est souvent considéré comme étant à l'origine d'un handicap économique (coût de transports élevés, difficulté d'accès au marché du travail, ...). Nonobstant, l'enjeu principal réside surtout dans l'ordre de grandeur considéré. La Corse, par exemple, est une île qui a une taille à peu près similaire à certains territoires ultramarins mais dont l'éloignement à la Métropole est relativement faible. En effet, la Corse se situe approximativement à 165 km des Alpes-Maritimes et il ne faut qu'environ 1h45 de vol pour se rendre à Bastia ou à Ajaccio depuis Paris. Il en va bien sûr tout autrement pour les territoires ultramarins, pour lesquels l'éloignement au sens de la distance ne fait aucun doute. Les territoires ultramarins sont d'ailleurs eux-mêmes relativement inégaux en termes de distance.

**Tableau 2 : Eloignement (en km) des territoires ultramarins et temps de trajet en avion (en heures) depuis la Métropole (départ de Paris)**

		ELOIGNEMENT DE LA METROPOLE (EN KM)	TEMPS DE TRAJET ESTIME
DECLINANTS	Guadeloupe	6 756	8h54
	Martinique	6 854	9h02
INTERMEDIAIRES	La Réunion	9 338	12h07
	Polynésie française	15 736	18h08
	Nouvelle-Calédonie	16 589	20h08
EMERGENTS	Mayotte	8 017	10h28
	Guyane	7 081	9h18

Sources : PrimeView, [vol-durée.fr](http://vol-durée.fr)

Trois grands espaces géographiques se distinguent nettement et peuvent être hiérarchisés en termes de distance et de temps de trajet :

- L'ensemble le plus proche de la Métropole est l'espace Atlantique / mer des Caraïbes, composé de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. En moyenne, ces territoires ultramarins sont éloignés d'environ 6 407 km de Paris, pour un temps de vol d'environ 8 heures ;
- Moyennement éloigné, se trouve l'ensemble de l'Océan Indien, composé de La Réunion et de Mayotte (deux DROM). Ces deux territoires sont éloignés d'environ 8 678 km de Paris et il faut approximativement 11 heures pour s'y rendre ;

- L'ensemble le plus éloigné se situe dans l'Océan Pacifique avec la Polynésie française (une COM) ainsi que la Nouvelle-Calédonie (collectivité *sui generis*). Ces territoires sont éloignés en moyenne de 16 174 km de Paris pour un temps de vol d'environ 19 heures.

---

### 2.1.2. L'éloignement au sens du prix du transport

Pour le transport des personnes, l'éloignement associé à l'insularité implique l'utilisation de l'avion. Et si la rapidité de ce mode de transport permet dans une certaine mesure de s'affranchir des grandes distances, le prix du billet peut apparaître comme un frein à la mobilité (pour le travail, notamment) et un élément discriminant les territoires ultramarins par rapport aux territoires métropolitains. De plus, la cherté du billet (liée à la distance) est aussi source d'inégalités pour les territoires ultramarins entre eux, même si les prix des vols internes pour raisons professionnelles peuvent aussi s'avérer élevés.

Dans le détail, l'analyse des prix des billets d'avion (cf. *Tableau 3 : Prix moyens des billets d'avion pour les Outre-mer et pour les préfectures métropolitaines depuis Paris*) montre qu'il est presque toujours avantageux de partir de Paris pour se rendre dans les Outre-mer même s'il est aussi possible de partir (mais généralement avec un surcoût) de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Nantes, de Toulouse ou encore de Nice. Cependant, cette diversité de l'offre ne concerne pas les territoires ultramarins les plus petits et les plus éloignés qui n'ont, quant à eux, de liaisons aériennes qu'avec les aéroports les plus grands.

Tableau 3 : Prix moyens des billets d'avion pour les Outre-mer et pour les préfectures métropolitaines depuis Paris

		PRIX MOYEN DU BILLET D'AVION DEPUIS PARIS
<b>DECLINANTS</b>	Guadeloupe	441 €
	Martinique	458 €
	Moyenne du groupe des Déclinants	127 €
<b>INTERMEDIAIRES</b>	La Réunion	632 €
	Polynésie française	1 681 €
	Nouvelle-Calédonie	1 554 €
	Moyenne du groupe des Intermédiaires	189 €
<b>ATTRACTIFS</b>	Moyenne du groupe des Attractifs	135 €
<b>EMERGENTS</b>	Mayotte	1 068 €
	Guyane	724 €
	Moyenne du groupe des Emergents	896 €

Sources : PrimeView, [ou-et-quand.net](http://ou-et-quand.net) et [algofly.fr](http://algofly.fr) (prix relevés en février 2020)

En moyenne, le prix du billet d'avion depuis Paris est deux fois et demie plus cher pour se rendre dans les COM (1 663 €) que dans les DROM (665 €). Il est notable que les prix les plus élevés concernent les collectivités très éloignées du Pacifique. D'ailleurs, le prix moyen du billet d'avion pour la Nouvelle-Calédonie (environ 1 554 €) s'approche de ceux de la Polynésie française (environ 1 681 €). A priori, le prix moyen du billet pour Mayotte (1 068 €) semble très élevé par rapport à celui de La Réunion (632 €) qui lui est pourtant proche géographiquement. De la même manière pour les COM, les prix moyens des billets pour Saint-Pierre-et-Miquelon (2 420 €) ainsi que pour Wallis-et-Futuna (2 620 €) semblent à la fois éloignés de ceux de leur ensemble administratif mais aussi des prix habituellement pratiqués pour leurs espaces géographiques. Cela laisse penser qu'il pourrait y avoir, pour ces trois territoires ultramarins, un problème particulier et persistant d'accessibilité.

En termes de comparaison avec les groupes départementaux, il est important de constater que le prix moyen du billet d'avion du groupe des Déclinants (127 €) est bien moins élevé que ceux à destination de la Guadeloupe (441 €) ou de la

Martinique (458 €). Mais seules sept préfectures métropolitaines sur 30 disposent d'un aéroport dans ce groupe. Le même constat peut être fait pour le groupe des Intermédiaires, où le prix moyen du billet d'avion s'élève à 189 €, alors qu'il atteint environ 632 € pour La Réunion, mais que seules 21 préfectures sur 43 disposent d'un aéroport. La différence intragroupe du prix du billet est doublement à relativiser en raison du faible nombre de préfectures disposant d'un aéroport, ceci d'autant plus dans un contexte de disparition probable des lignes intérieures en Métropole (à la fois pour des raisons de rentabilité et des considérations de développement durable).

---

### 2.1.3. L'éloignement au sens du temps de trajet et du décalage horaire

Les temps de trajet pour se rendre en avion dans les Outre-mer depuis la capitale sont, en moyenne, deux fois plus importants que pour se rendre en train dans les préfectures métropolitaines (cf. *Tableau 2 : Eloignement (en km) des territoires ultramarins et temps de trajet en avion (en heures) depuis la Métropole (départ de Paris)* page 18). Toutefois, à la marge, les temps de trajet pour quelques territoires métropolitains éloignés et peu développés tendent vers ceux de certains territoires d'Outre-mer.

Au temps de trajet s'ajoute la question du décalage horaire (tableau ci-dessous) qui augmente la complexité des échanges : facilité du voyage, coordination du travail à distance, ...



Tableau 4 : Décalage horaire entre les Outre-mer et la Métropole

		DECALAGE HORAIRE EN NOMBRE D'HEURES	
		Heure d'été en Métropole	Heure d'hiver en Métropole
DECLINANTS	Guadeloupe	-6	-5
	Martinique	-6	-5
INTERMEDIAIRES	La Réunion	2	3
	Nouvelle-Calédonie	9	10
	Polynésie française	-12	-11
EMERGENTS	Mayotte	1	2
	Guyane	-5	-4

Source : PrimeView

Par ordre croissant, il est possible de noter qu'il ne faut en moyenne qu'une demi-heure pour se rendre en proche banlieue depuis Paris (groupe de Paris et sa couronne). Mais il faut 2h30 (150 minutes) pour rejoindre les préfectures des départements développés du groupe des Attractifs. Il faut près d'une heure de plus pour les départements un peu moins dynamiques de la catégorie des Intermédiaires (3h20). Et encore une demi-heure supplémentaire est nécessaire pour se rendre dans les territoires Déclinants (4h). A priori, il existe donc d'importantes différences « intergroupes » dans les temps de trajet depuis la capitale (cf. *Tableau 5 : Temps de trajet capitale-préfecture en train\* (en minutes)*).

Tableau 5 : Temps de trajet capitale-préfecture en train\* (en minutes)

	MOYENNE	ECART-TYPE	MIN.	MAX.
GROUPE DE PARIS ET SA COURONNE	32	21	0	42
GROUPE DES ATTRACTIFS	151	107	16	388
GROUPE DES INTERMEDIAIRES	201	112	71	528
GROUPE DES DECLINANTS	237	122	69	487

\* Hormis pour les trajets Paris-Ajaccio (2A) et Paris-Bastia (2B) pour lesquels les temps comptabilisés sont ceux de l'avion.  
Champ : France métropolitaine (hors DROM et COM).

Sources : calculs de PrimeView, données issues du site [oui.sncf.fr](http://oui.sncf.fr)

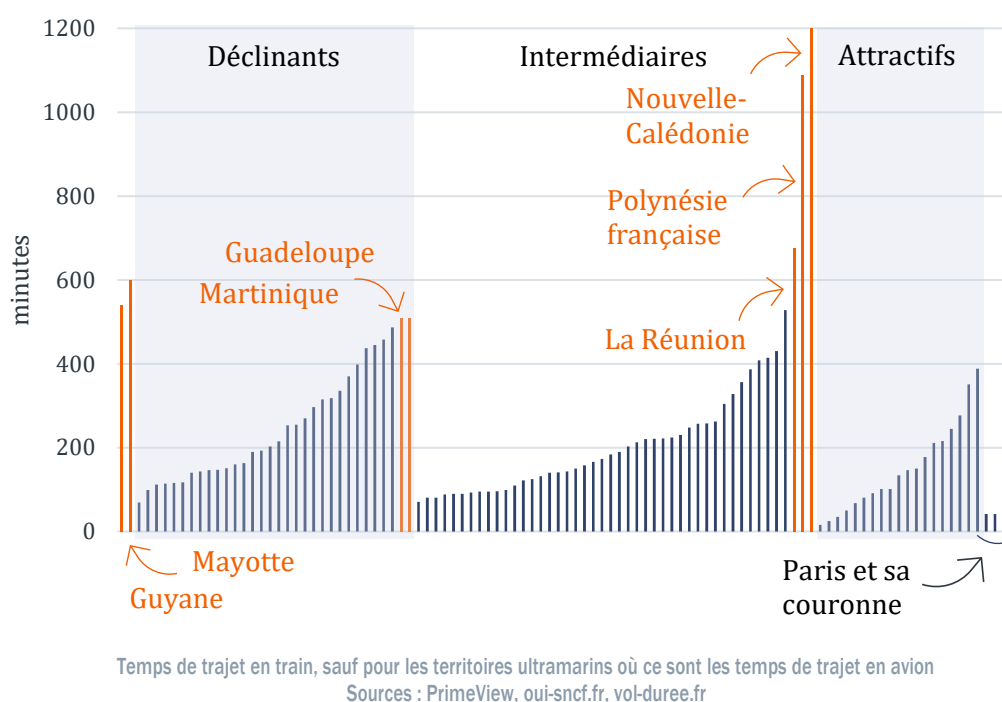
Le groupe de Paris et sa couronne permet d'isoler les départements les plus proches de la capitale (au maximum à trois quarts d'heure de Paris) et qui disposent donc d'un indéniable avantage en termes de débouchés et d'accès à l'emploi. Cela n'est bien sûr comparable en rien avec le cas des territoires d'Outre-mer. Surtout pas avec les Outre-mer Emergents (Guyane et Mayotte) où les territoires cumulent l'éloignement avec les plus fortes vulnérabilités.

Au sein du groupe des Attractifs (plutôt urbain et dynamique avec des Métropoles régionales de grande envergure comme Bordeaux ou encore Rennes), le temps de trajet moyen capitale-préfecture est d'environ deux heures et demie.

La comparaison est, quant à elle, possible au sein du groupe des Intermédiaires, relativement dynamique en termes démographiques. Ce groupe affiche un temps de trajet capitale-préfecture moyen d'environ 3h20. Cette durée est très inférieure au temps de voyage pour La Réunion (environ 11h) et, à plus forte raison, pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française (approximativement 22h) qui appartiennent au groupe des Intermédiaires.

Enfin, dans le groupe des Déclinants, le temps de trajet moyen est de près de 4 heures, soit 40 minutes de plus que le groupe des Intermédiaires. Ce groupe est le plus éloigné de la capitale en termes de temps de trajet. Et pourtant, cette durée moyenne ne représente que de la moitié du temps de voyage pour la Guadeloupe et la Martinique (environ 9h). C'est également moins que les temps de trajet depuis la capitale pour Saint-Pierre-et-Miquelon (environ 6h30 à l'aller et 5h30 au retour) et Saint-Martin (environ 9h).

Figure 2 : Temps de trajet pour aller à Paris depuis chaque département ou COM



Au sein du groupe des Déclinants, la durée maximale de trajet atteint plus de huit heures, soit environ le même temps de trajet en train pour se rendre à Aurillac depuis Paris que pour se rendre en avion en Guadeloupe ou en Martinique. Le Cantal, l'Ariège et la Lozère sont les 3 départements qui se rapprochent le plus des îles de l'Arc antillais sur ce plan

Au sein du groupe des Intermédiaires, la durée maximale atteint près de neuf heures pour se rendre en train à Rodez depuis Paris. Même si cela reste inférieur à la durée moyenne d'un trajet en avion pour La Réunion, cela s'en approche. L'Aveyron, le Tarn et les Alpes-de-Haute-Provence sont les 3 départements qui se rapprochent les territoires ultramarins sur ce plan. Notons que le seul territoire véritablement déconnecté de Paris est la Nouvelle-Calédonie avec plus de 20 heures de trajet pour rejoindre Nouméa.

Dans une certaine mesure, la faiblesse des territoires métropolitains en déficit de développement, lorsqu'elle est due à l'éloignement est identique et partagée avec les territoires ultramarins dès lors qu'est considéré le temps de trajet (affranchi des questions de l'insularité et des modes de transport).

→ **L'ensemble des territoires ultramarins se caractérise par un temps de trajet très élevé pour rejoindre Paris. Mais ils ne sont pas les seuls puisque c'est également une caractéristique des groupes de départements « Déclinants » et « Intermédiaires ».**

→ **En conclusion : l'éloignement n'est pas nécessairement un critère différenciant les territoires ultramarins des territoires métropolitains. Bien**

sûr, l'éloignement géographique ne fait aucun doute. Mais, au sens du temps de trajet, l'éloignement du centre économique, politique et administratif que représente la capitale apparaît comme une faiblesse également partagée par les territoires les plus reculés de la Métropole.

- L'éloignement et son corollaire, la cherté du billet d'avion, entravent donc la mobilité avec la Métropole. C'est donc bien une source d'inégalités par rapport aux territoires métropolitains ainsi que d'inégalités entre ces territoires eux-mêmes. De surcroît, la mobilité géographique suppose aussi des coûts liés au logement et à l'installation sur la zone d'arrivée. Ces coûts ne sont pas pris en compte ici mais ils renforcent certainement l'immobilité géographique et limitent les échanges.

---

## 2.2. Des territoires souvent exigus mais disposant d'une surface maritime énorme

---

*Idée reçue n°2 : Les territoires ultramarins sont exigus et cela constitue un handicap.*

*VRAI & FAUX : Les territoires ultramarins sont pour la plupart des territoires présentant une surface terrestre limitée, mais la taille de leurs populations en fait plutôt des territoires avec un potentiel de producteurs/consommateurs relativement important par rapport à leur groupe de comparables. De plus, si leur surface terrestre est limitée, leur superficie maritime est immense.*

---

Grâce à ses Outre-mer, la France dispose de la plus vaste Zone Economique Exclusive (ZEE) au monde avec plus de 11 millions de km<sup>2</sup> ainsi que du second domaine maritime (derrière les Etats-Unis). Comme le montre le tableau ci-dessous, les superficies maritimes sont très largement supérieures aux surfaces terrestres. Et la superficie de la ZEE française pourrait encore être accrue avec la question du « plateau continental "étendu" » (c'est-à-dire l'extension de la souveraineté à la surface sous-marine tant que se prolonge le plateau continental). Les Outre-mer présentent ainsi un très fort potentiel maritime en termes d'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables, mais aussi en termes de diversification, les multiples climats des territoires ultramarins étant très différents de celui de la Métropole.

Tableau 6 : Superficies terrestres et maritimes des Outre-mer français

		SUPERFICIE TERRESTRE (MILLIERS DE KM <sup>2</sup> )	SUPERFICIE MARITIME ZEE (MILLIERS DE KM <sup>2</sup> )
DECLINANTS	Guadeloupe	1,7	86
	Martinique	1,13	47
INTERMEDIAIRES	La Réunion	2,51	304
	Polynésie française	4,17	4 804
	Nouvelle-Calédonie	18,58	1 364
EMERGENTS	Mayotte	0,37	62
	Guyane	86,5	126

Sources : PrimeView, Sénat

La densité de population peut poser problème aux territoires insulaires, surtout lorsque le territoire est fortement peuplé et exigü comme pour Mayotte qui affiche une densité de 719 habitants par km<sup>2</sup>. A l'extrême opposé, le territoire continental de la Guyane n'a officiellement que 3 habitants au km<sup>2</sup>. Cependant, entre ces extrêmes, de nombreux territoires ultramarins ont des densités qui en font des lieux propices à la rencontre entre l'offre et la demande.

Tableau 7 : Population (nombre d'habitants en 2018), superficie (en km<sup>2</sup>) et densité (nombre d'habitants par km<sup>2</sup>) dans les Outre-mer français

	POPULATION 2018	SUPERFICIE (KM <sup>2</sup> )	DENSITE DE POPULATION (HAB. / KM <sup>2</sup> )
GUADELOUPE	382 704	1 629	235
MARTINIQUE	364 354	1 128	323
<b>MOYENNE GROUPE DECLINANTS</b>	<b>265 778</b>	<b>5 145</b>	<b>82</b>
LA REUNION	866 506	2 512	345
POLYNESIE FRANÇAISE	275 918	4 200	66
NOUVELLE-CALEDONIE	282 200	18 575	15
<b>MOYENNE GROUPE INTERMEDIAIRES</b>	<b>545 082</b>	<b>6 382</b>	<b>94</b>
MAYOTTE	270 372	376	719
GUYANE	296 711	86 504	3
<b>MOYENNE GROUPE EMERGENTS</b>	<b>283 542</b>	<b>43 440</b>	<b>361</b>
<b>MOYENNE GROUPE ATTRACTIFS</b>	<b>1 409 179</b>	<b>5 421</b>	<b>337</b>
<b>MOYENNE GROUPE PARIS ET SA COURONNE</b>	<b>1 704 646</b>	<b>191</b>	<b>10 611</b>
<b>METROPOLE</b>	<b>67 795 000</b>	<b>632 734</b>	<b>107</b>

Sources : PrimeView, INSEE, IEDOM

La question démographique est approfondie ultérieurement dans la présente étude. Mais il est d'ores et déjà possible d'évoquer le fait que les DROM représentent environ 3 % de la population française en 2018, les COM environ 0,5 % et la Nouvelle-Calédonie un peu moins de 0,4 %. Globalement, les Outre-mer représentent donc en 2018 environ 4 % de la population française totale.

Concernant la superficie, les territoires ultramarins du groupe des Déclinants, c'est-à-dire la Guadeloupe (1 629 km<sup>2</sup>) et la Martinique (1 128 km<sup>2</sup>) ont des superficies très inférieures à la moyenne de leur groupe, à savoir 5 145 km<sup>2</sup>.

Au sein du groupe des Intermédiaires, La Réunion (2 512 km<sup>2</sup>) et la Polynésie française (4 200 km<sup>2</sup>) ont également des superficies inférieures à la moyenne de leur groupe (6 382 km<sup>2</sup>). En revanche, dans ce même groupe des Intermédiaires, la Nouvelle-Calédonie affiche une superficie largement supérieure à la moyenne avec 18 575 km<sup>2</sup>.

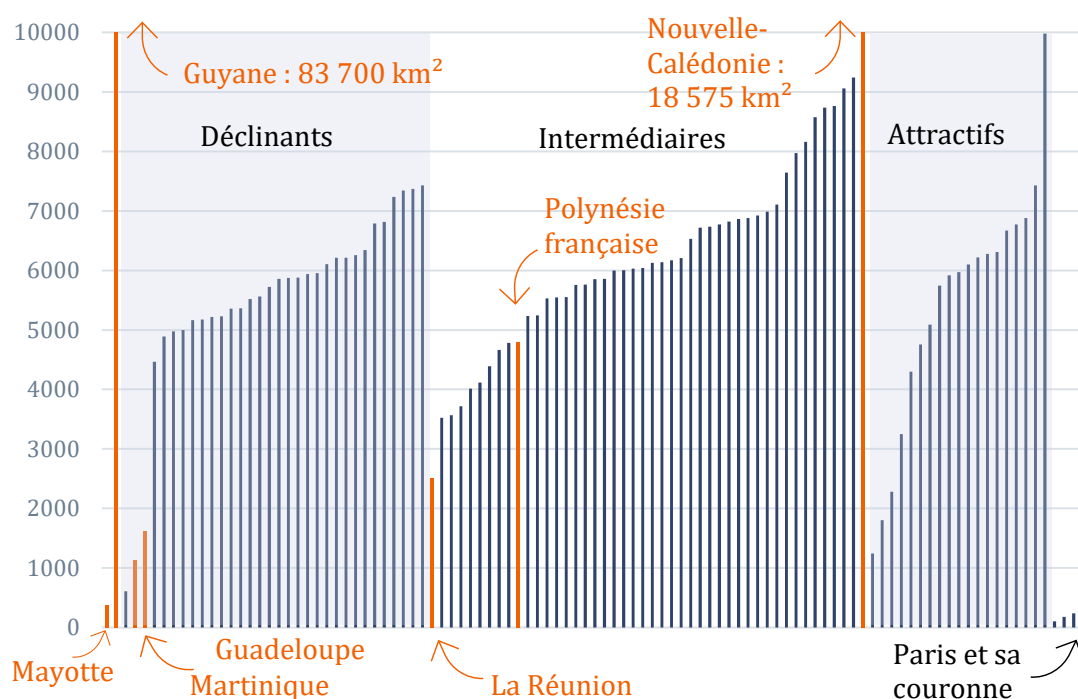
Enfin, la superficie moyenne du groupe des Emergents apparaît très élevée (43 440 km<sup>2</sup>), en raison de la Guyane (86 504 km<sup>2</sup>). Mais il convient de relativiser ce



chiffre, 97 % du territoire guyanais étant couvert de forêt. En retraitant de la superficie de la forêt amazonienne, la superficie de la Guyane tombe à 2 514 km<sup>2</sup> et amène à réviser la superficie moyenne du groupe à 1 445 km<sup>2</sup>. En comparaison, Mayotte (376 km<sup>2</sup>) affiche toute de même une superficie très réduite...

A l'exception de la Nouvelle-Calédonie et de la Guyane, les territoires ultramarins sont donc globalement plus petits que les départements métropolitains qui leur sont comparables.

Figure 3 : Superficie des départements et des COM (en km<sup>2</sup>)



Sources : PrimeView, INSEE

Relativement à la densité de population, la relation s'inverse. Dans le groupe des Déclinants (environ 82 hab./km<sup>2</sup>), les territoires ultramarins apparaissent majoritairement plus densément peuplés, comme le sont la Guadeloupe (235 hab./km<sup>2</sup>) et la Martinique (323 hab./km<sup>2</sup>). Parmi le groupe des Intermédiaires (environ 94 hab./km<sup>2</sup>), il existe une importante différence entre La Réunion, bien plus densément peuplée que la moyenne du groupe avec 345 hab./km<sup>2</sup> et la Polynésie française (66 hab./km<sup>2</sup>) ou la Nouvelle-Calédonie (15 hab./km<sup>2</sup>) qui le sont moins. Enfin, la différence est également flagrante dans le groupe des Emergents (361 hab./km<sup>2</sup>), où l'île de Mayotte est surpeuplée avec 719 hab./km<sup>2</sup>, alors que la Guyane est sous-densément peuplée avec 3 hab./km<sup>2</sup> (118 hab./km<sup>2</sup> en retraitant de la forêt amazonienne).

- **En conclusion, la taille et la population des Outre-mer en font généralement des espaces propices à la rencontre de l'offre et de la demande. Mais l'exigüité des marchés (impliquant un nombre limité de producteurs et de consommateurs) génère une certaine cherté des prix et un manque de compétitivité des exportations (Winters et Martins, 2004). En théorie, l'étroitesse du marché concourt également à la diminution du nombre d'entreprises (résultat que nous ne retrouvons pas empiriquement, *infra*) et de leur taille (résultat validé que nous présentons dans la deuxième partie de la présente étude) ainsi qu'à une concurrence très imparfaite, voire de nature oligopolistique (Caupin et Savoye, 2012 ; Sudrie, 2016). Enfin, une trop forte densité de population, lorsqu'elle est associée comme dans les Outre-mer français, à un relief accidenté implique généralement une concentration des populations le long du trait de côte. D'où un manque d'espace pour le logement et les activités productives ainsi que, certainement, une forte pression sur l'environnement.**

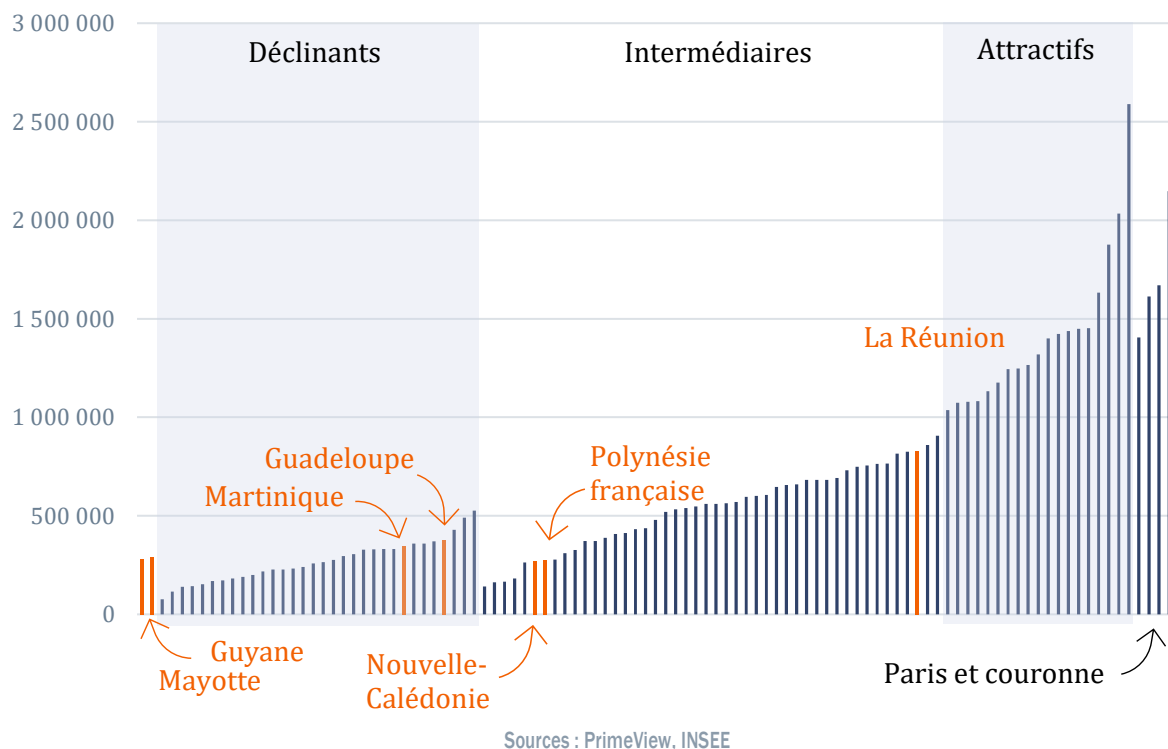
## 2.3. Démographie : fortes divergences entre les territoires ultramarins

*Idée reçue n°3 : Le vieillissement de la population est une caractéristique commune aux territoires ultramarins.*

*VRAI aux Antilles ; FAUX ailleurs.*

### 2.3.1. Des populations plutôt nombreuses au regard de leurs comparables

Figure 4 : Population totale par département et COM en 2020



Avec respectivement 376 879 et 358 749 habitants en 2020, la Guadeloupe et la Martinique affichent une population supérieure à la moyenne du groupe des Déclinants auquel elles appartiennent (256 242 habitants). En termes de dynamique, le classement des Territoires Ultramarins est cette fois inverse : alors que la population des

départements Déclinants a reculé de 2,8 % entre 2010 et 2020, la chute est bien plus forte pour la Guadeloupe (6,6 %, avec 376 879 habitants en 2020 contre 403 355 en 2010) comme pour la Martinique (9 %, avec 358 749 habitants en 2020 contre 394 173 en 2010).

Les territoires ultramarins appartenant au groupe des départements Intermédiaires ne sont pas homogènes sur le plan démographique. Alors que le groupe de comparables présente une population d'environ 534 000 habitants, celle-ci ayant progressé de 3,9 % au cours des 10 dernières années, la Réunion fait partie des poids lourds (4,7 %, à 859 959 habitants en 2020), tandis que les îles du Pacifique figurent plutôt en fond de classement même si celles-ci font preuve d'un beau dynamisme, avec la Nouvelle-Calédonie (10,5 %, à 271 407 habitants en 2020) et la Polynésie française (6,2 %, à 275 918 habitants en 2020).

Enfin, la Guyane (hausse de 26,9 % entre 2010 et 2020, à 290 691 habitants en 2020) et Mayotte (hausse de 37,8 % entre 2010 et 2020, à 279 471 habitants en 2020) qui forment le groupe des Emergents ont vu leur population augmenter de manière impressionnante en 10 ans, avec 32,4 % en moyenne.

### 2.3.2. Les dynamiques démographiques sont différentes selon les groupes départementaux

Une des raisons pour laquelle l'arc antillais, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et Polynésie française n'appartiennent pas aux mêmes groupes est la dynamique démographique, avec d'un côté une problématique de déclin et de vieillissement, et de l'autre d'accroissement et de jeunesse.

La Martinique et la Guadeloupe ont vu leur population décliner de manière substantielle depuis 10 ans, avec une baisse de 9,0 % de sa population pour la Martinique, deuxième département des Déclinants avec la plus forte chute de population après la Nièvre, et une baisse de 6,6 % pour la Guadeloupe, quatrième après la Haute-Marne (cf. *Tableau 8 : Les 10 départements se dépeuplent le plus entre 2010 et 2020*). Cette baisse est accompagnée dans le cas des Antilles d'un vieillissement important de la population : l'indice de vieillissement<sup>1</sup> de la population est de 86 % en Guadeloupe en 2020 et de 106 % en Martinique (cf. *Tableau 9 : Evolution démographique et indice de vieillissement*).

<sup>1</sup> Rapport de la population de 65 ans et plus sur la population de moins de 20 ans

Tableau 8 : Les 10 départements se dépeuplant le plus entre 2010 et 2020

GROUPE	DEPARTEMENT DE RESIDENCE	POPULATION RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT EN 2020	POPULATION RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT EN 2010	DIFFERENCE ENTRE 2020 ET 2010	EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2020 ET 2010
DECLINANTS	Nièvre	199 596	219 584	-19 988	-9,1%
	Martinique	358 749	394 173	-35 424	-9,0%
	Haute-Marne	169 250	184 039	-14 789	-8,0%
	Guadeloupe	376 879	403 355	-26 476	-6,6%
	Meuse	181 641	193 923	-12 282	-6,3%
	Ardennes	265 531	283 250	-17 719	-6,3%
	Indre	217 139	231 176	-14 037	-6,1%
	Creuse	116 270	123 029	-6 759	-5,5%
	Vosges	359 520	379 724	-20 204	-5,3%
	Orne	276 903	291 642	-14 739	-5,1%

Sources : PrimeView, INSEE

La donne est en revanche foncièrement différente à La Réunion, puisque l'île de l'Océan Indien, avec une croissance sur dix ans de 4,7 % d'habitants, se classe 13<sup>ème</sup> sur 43 dans le groupe des Intermédiaires. Ce niveau d'évolution la place entre le Gard et le Morbihan. La Nouvelle-Calédonie est, quant à elle, le troisième département de Intermédiaires qui se peuple le plus (10,5 % d'habitants en plus entre 2010 et 2020), et la Polynésie française, comparable en taille de population à un département, se classe en 11<sup>ème</sup> position chez les Intermédiaires, avec une augmentation sur dix ans de sa population de 6,2 %.

Enfin, l'augmentation galopante de la population de la Guyane et de Mayotte depuis 10 ans en fait des territoires clairement à part, aux caractéristiques inédites comparativement à tous les autres départements français. Mayotte puis la Guyane sont les deux premiers départements français qui se peuplent le plus annuellement. Cette augmentation est source d'un taux de dépendance<sup>2</sup> de la population extrêmement élevé : 129 % pour Mayotte et 91 % pour la Guyane !

<sup>2</sup> Rapport de la population de 65 ans et plus et de la population de moins de 20 ans sur la population des 20 / 64 ans

Tableau 9 : Evolution démographique et indice de vieillissement

		POPULATION EN 2020	EVOLUTION SUR 10 ANS	INDICE DE VIEILLISSEMENT*	TAUX DE DEPENDANCE ECONOMIQUE**
DECLINANTS	Guadeloupe	376 879	-6,6%	86%	81%
	Martinique	358 749	-9,0%	106%	79%
	Moyenne Déclinants	270 934	-2,8%	123%	89%
INTERMEDIAIRES	La Réunion	859 959	4,7%	44%	75%
	Nouvelle-Calédonie	271 407	10,5%	30%	66%
	Polynésie française	275 918	6,2%	26%	63%
	Moyenne Intermédiaires	546 203	3,9%	103%	85%
EMERGENTS	Guyane	290 691	26,9%	15%	91%
	Mayotte	279 471	37,8%	5%	129%
ATTRACTIFS	Moyenne Attractifs	1 418 551	5,8%	79%	78%
PARIS ET SA COURONNE	Moyenne Paris et sa couronne	1 709 556	3,5%	64%	66%

\*Rapport de la population de 65 ans et plus sur la population de moins de 20 ans

\*\* Rapport de la population de 65 ans et plus et de la population de moins de 20 ans sur la population des 20 / 64 ans

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE, ISPF

Les pyramides des âges de la Martinique et de la Guadeloupe sont relativement proches de leurs comparables métropolitains. Comme dans l'ensemble des départements appartenant au groupe des Déclinants, nous constatons peu d'habitants dans les classes d'âge allant de 20 ans à 50 ans. Cela s'explique par un exode massif des populations de ces âges au profit des départements appartenant aux Attractifs ou à Paris et sa couronne. Deux petites spécificités peuvent être toutefois relevées : une proportion de personnes de plus de 60 ans légèrement inférieure dans les territoires ultramarins de l'arc antillais, compensée par une proportion légèrement supérieure des 50-65 ans (cf. *Figure 5 : Comparaison des pyramides des âges des territoires ultramarins et des groupes départementaux d'appartenance en 2020*).

Les pyramides des âges de La Réunion et de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas grand-chose à voir. Si celle de La Réunion présente une forme relativement proche de celle du groupe des Intermédiaires avec notamment un déficit des populations âgées entre 20 ans et 50 ans (à l'image des départements Déclinants, mais en moins prononcé), deux grandes différences ressortent : d'une part la proportion des plus de 60 ans est très inférieure à celle des comparables quand la proportion des moins de 20 ans est, elle, très supérieure. Ainsi, cela nous amène à observer un taux de dépendance relativement similaire au groupe de départements métropolitains comparables, mais pour des

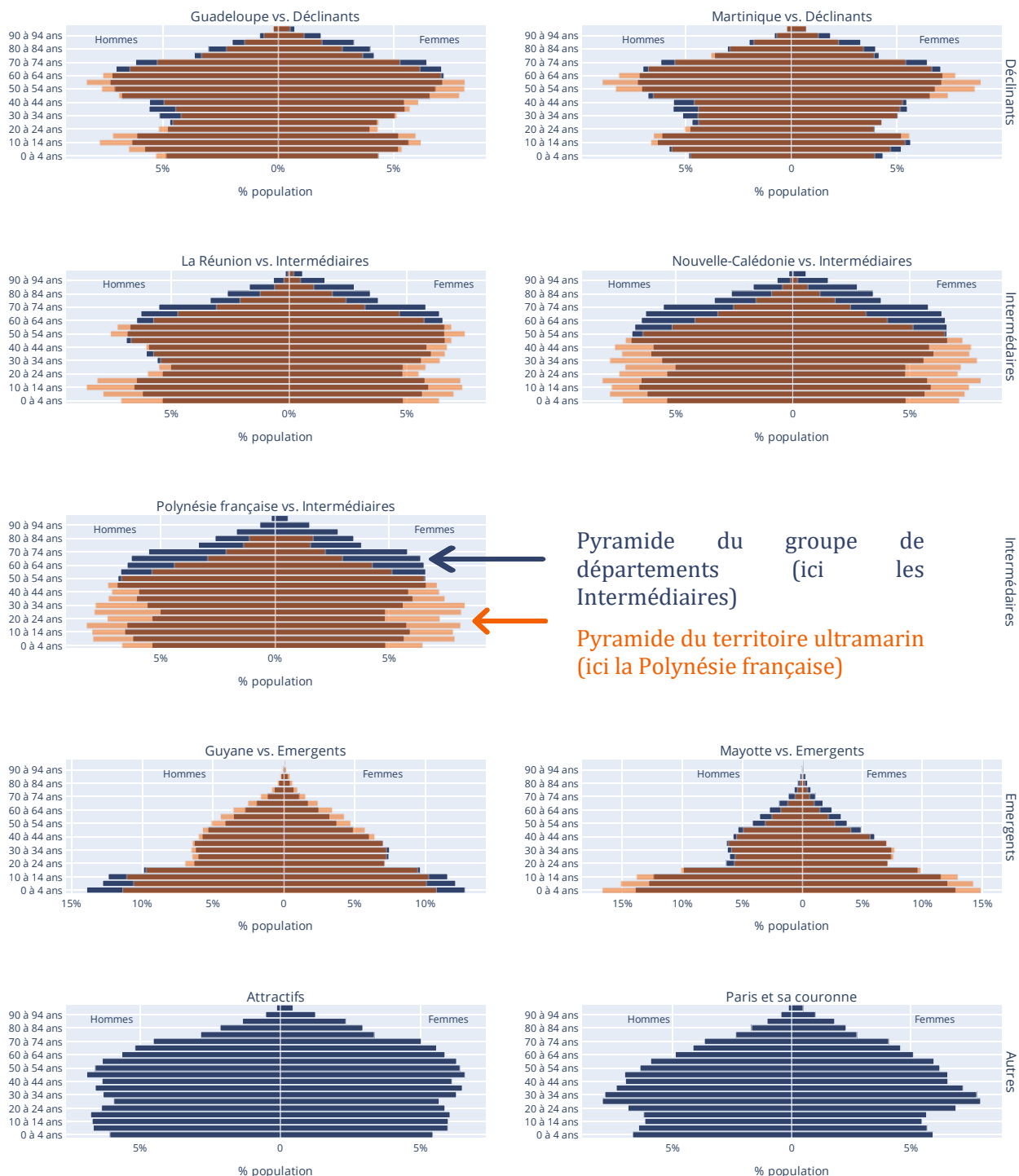
raisons diamétralement opposées : si les Intermédiaires ont à gérer des problématiques de société vieillissante, La Réunion doit, quant à elle, gérer une problématique de jeunes et une carence en jeunes actifs potentiels. Il est toutefois intéressant de noter que cette jeunesse relative provient surtout d'une faiblesse du nombre de séniors.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française ont des profils bien plus atypiques. D'une part elles ne présentent pas de creux en leurs centres. Cela sous-tend l'idée que ces territoires ne subissent pas de pertes de population en lien avec l'exode de ses habitants (ce qui s'explique probablement par une distance trop importante pour envisager des départs en masse, mais aussi potentiellement par une autonomie supérieure du territoire). Nous constatons d'autre part un déficit énorme des plus de 60 ans (cf. *Figure 5 : Comparaison des pyramides des âges des territoires ultramarins et des groupes départementaux d'appartenance en 2020*).

Enfin, la forme des pyramides des âges de la Guyane et Mayotte illustre parfaitement pourquoi ces territoires doivent être considérés comme à part : la jeunesse de leur population les rend tout à fait atypique et amène à devoir adresser des problématiques qui leurs sont propres, à l'image de l'intégration de ces nouvelles forces vives.



Figure 5 : Comparaison des pyramides des âges des territoires ultramarins et des groupes départementaux d'appartenance en 2020

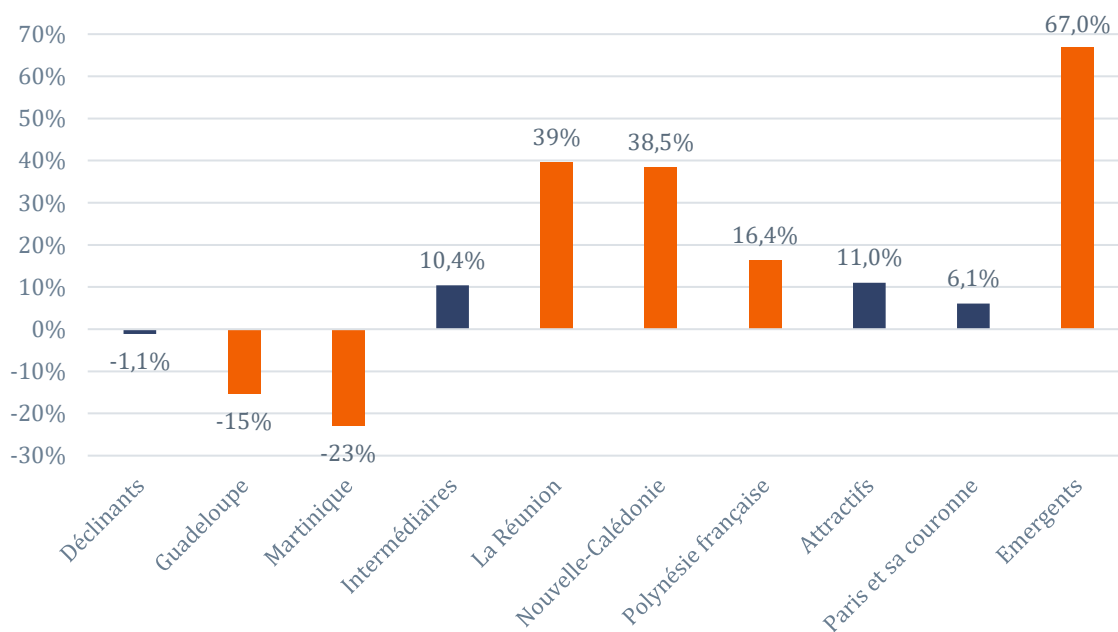


Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : Nous superposons en orange transparent la pyramide des âges du territoire ultramarin d'intérêt (par exemple pour le premier graphique celui de la Guadeloupe) avec la pyramide des âges de la catégorie départementale en bleu (celle des Déclinants pour la Guadeloupe).*

A la lecture des projections de population des Nations-Unies (*World Population Prospects*) et de l'INSEE à l'horizon de 2050 (cf. Figure 6 ci-dessous), nous constatons que les grandes tendances évoquées jusqu'alors se confirment et s'accroissent : dans les territoires Déclinants et essentiellement aux Antilles la population devrait diminuer fortement, tandis qu'elle devrait croître partout ailleurs en France, et notamment dans le reste des territoires ultramarins, dont les Emergents qui constitueront un enjeu majeur dans les années à venir.

Figure 6 : Taux de croissance de la population entre 2020 et 2050



Sources : PrimeView, INSEE

La question de la démographie est primordiale pour la suite de l'étude parce qu'elle est directement liée à celle de l'emploi et plus globalement de l'attractivité des territoires. A travers la baisse de population, visible pour la Guadeloupe et la Martinique, c'est le nombre d'actifs qui diminue. Et ce phénomène est accru par le vieillissement qui fait baisser la part de la population en âge de travailler et désireuse d'occuper un emploi. Mais ce phénomène ne touche pas La Réunion, plus dynamique démographiquement que les autres Outre-mer et que les départements métropolitains de son groupe de comparables.

- **L'analyse démographique permet de distinguer plusieurs types de territoires ultramarins aux enjeux différents.**
  
- **Premièrement, les Antilles, marquées par une diminution et un vieillissement de leur population, et qui devront s'adapter dans une large partie aux enjeux de la *silver* économie (économie des séniors).**
  
- **Deuxièmement, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française pour lesquelles la dynamique démographique est positive et qui constituent une force pour le futur.**
  
- **Troisièmement, la Guyane et Mayotte sont également des territoires marqués par une structure de population croissante et jeune, mais de nature différente, liée entre autres aux flux migratoires. Dans ces cas, les enjeux seront ceux de l'intégration de ces nouvelles forces vives.**

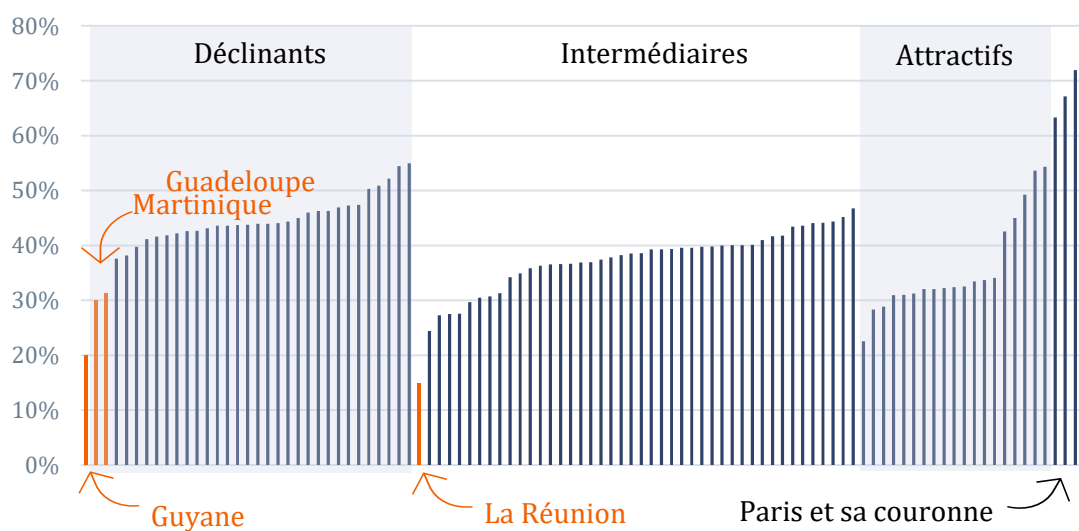
## 2.4. Une émigration en dessous de la moyenne et une « fuite des cerveaux » toute relative

*Idée reçue n°4 : Les territoires ultramarins sont caractérisés par une forte émigration et ils voient leur population la mieux diplômée s'expatrier massivement vers la Métropole.*

*FAUX : Si l'on constate bien un flux migratoire défavorable aux territoires ultramarins pour les diplômés de l'enseignement supérieur, l'ampleur du phénomène est en réalité bien moins importante que dans les groupes de départements métropolitains comparables.*

### 2.4.1. Les territoires ultramarins sont les moins touchés par l'émigration

Figure 7 : Taux d'émigration par département selon le recensement 2016



Données non disponibles pour Mayotte, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française  
Sources : PrimeView, INSEE

Les territoires ultramarins sont tous épargnés par l'exode massif observable dans les départements comparables (cf. Figure 7 ci-dessus). Le pourcentage de natifs ayant quitté les territoires ultramarins se situe entre 15 % et 20 % en-deçà des moyennes constatées pour les groupes de départements comparables (moyenne à 45 % pour les Déclinants ; 35 % pour les Intermédiaires).

L'émigration étant la plupart du temps motivée par un manque d'activité, cette problématique des migrations des populations natives est en réalité un phénomène national, auquel les territoires ultramarins sont moins confrontés. Ces résultats illustrent surtout le modèle de concentration des richesses dans les capitales (nationale ou régionales). L'exode est le moins important dans le groupe des Attractifs : les populations n'ont pas besoin de partir car elles peuvent trouver du travail sur place. Notons que pour Paris et sa couronne, les chiffres élevés s'expliquent par des mouvements au sein de la couronne parisienne essentiellement.

En termes d'émigration au sens large, c'est-à-dire englobant toute la population et non plus uniquement les diplômés du Supérieur, La Réunion est le département de France où il y a le moins d'émigration, suivi de la Guyane. La Guadeloupe et la Martinique arrivent respectivement en 11<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> position en 2016.

---

#### 2.4.2. La fuite des talents est toute relative dans les territoires ultramarins

Si les mobilités sont faibles comparées aux groupes d'appartenance, elles ne sont pas les mêmes selon le niveau de diplôme. Dans des espaces insulaires marqués par des économies de taille limitée ainsi que de forts taux de chômage, le diplôme d'études supérieures est souvent considéré comme un facteur d'émigration. Il est montré dans cette section qu'il est effectivement possible de retrouver empiriquement cette relation. Pourtant, au regard des données, les départs d'individus diplômés du Supérieur sont moins importants en proportion chez les natifs de territoires ultramarins que chez les natifs de départements métropolitains comparables.

**Tableau 10 : Taux d'émigration par département en fonction du diplôme au recensement 2016**

	PERSONNES DE MOINS DE 15 ANS OU ETUDIANTS - ELEVES	AUCUN DIPLOME OU AU MIEUX BEPC	CAP - BEP	BACCALAUREAT (GENERAL - TECHNO - PRO)	DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES	TOTAL
<b>DECLINANTS</b>	27%	39%	41%	49%	66%	44%
<b>GUADELOUPE</b>	18%	23%	38%	38%	46%	30%
<b>MARTINIQUE</b>	21%	24%	39%	39%	43%	31%
<b>INTERMEDIAIRES</b>	24%	32%	34%	41%	58%	37%
<b>LA REUNION</b>	9%	10%	21%	22%	30%	15%
<b>ATTRACTIFS</b>	23%	35%	36%	41%	53%	36%
<b>PARIS ET SA COURONNE</b>	52%	78%	82%	78%	79%	70%
<b>GUYANE</b>	13%	17%	28%	36%	44%	20%

Sources : PrimeView, INSEE

*Lecture : Lors du recensement 2016, pour 100 personnes nées dans un département Déclinants ayant obtenu un diplôme d'études supérieures, 66 sont parties vivre dans un autre département. Dit autrement, sur ces 100 personnes, 34 vivent encore dans leur département de naissance.*

*Sur l'ensemble de la population née dans ce département des Déclinants, le taux d'émigration total de la population était de 44 % lors du recensement de 2016.*

La propension à émigrer est, d'une manière générale, supérieure chez les individus diplômés, et ce, quelle que soit la catégorie départementale étudiée (cf. tableau ci-dessus). Les Outre-mer ne font pas exception à la règle et nous constatons lors du recensement de 2016 que sur 100 individus diplômés du supérieur nés en Guadeloupe, 46 n'y vivent plus, ce nombre s'élève à 43 en Martinique, 30 à La Réunion et 44 en Guyane. Cependant, nous constatons que cette proportion des diplômés qui ont émigré de leur département de naissance est très inférieure dans les territoires ultramarins en comparaison de leur groupe de référence ! Ainsi, l'idée de la « fuite des cerveaux » des territoires ultramarins est, en comparaison des autres départements français, clairement exagérée, puisque, en termes de proportion de diplômés du Supérieur nés et vivant encore dans le département de naissance, La Réunion est le premier département de France, la Martinique le 6<sup>ème</sup>, la Guyane le 8<sup>ème</sup> et la Guadeloupe le 10<sup>ème</sup>. Ces résultats étaient d'ailleurs déjà vrais en 1990, illustrant bien que ce phénomène de fuite des cerveaux relève plus de la croyance que de la réalité...

**Tableau 11 : Classement des 10 départements avec la plus forte proportion de diplômés du supérieur nés dans le département parmi les résidents diplômés du supérieur du département lors du recensement de 2016**

	PERSONNES DE MOINS DE 15 ANS OU ETUDIANTS - ELEVES	AUCUN DIPLOME OU AU MIEUX BEPC	CAP - BEP	BACCALAUR EAT (GENERAL - TECHNO - PRO)	DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES	TOTAL
MARTINIQUE	86,6%	90,7%	87,4%	80,7%	69,0%	84,4%
GUADELOUPE	86,3%	83,0%	84,8%	78,0%	65,3%	80,9%
NORD	85,7%	73,5%	81,1%	76,7%	64,8%	76,8%
PAS-DE-CALAIS	78,4%	77,2%	77,7%	72,6%	63,6%	75,0%
LOIRE	79,8%	61,2%	71,7%	69,2%	61,4%	69,0%
MOSELLE	77,6%	59,1%	71,3%	66,8%	60,7%	67,4%
ARDENNES	70,9%	69,2%	72,1%	67,5%	59,3%	68,6%
SEINE-MARITIME	84,1%	73,2%	77,7%	70,3%	58,2%	73,8%
VOSGES	78,7%	70,2%	72,0%	68,1%	57,7%	70,3%
LA REUNION	88,0%	89,7%	85,7%	77,2%	56,4%	82,9%

Sources : PrimeView, INSEE

*Lecture : Lors du recensement de 2016, la Martinique est le département de France où la population de natifs diplômés du supérieur parmi l'ensemble des diplômés du supérieur résidant dans le département est la plus forte, avec 69 %. La Guadeloupe est le deuxième avec 65 % et La Réunion le dixième avec 56 %.*

La part des natifs diplômés du Supérieur parmi la population résidente est importante dans les DROM. De la sorte, la Martinique (69 %), la Guadeloupe (65,3 %) et La Réunion (56,4 %) font partie des dix premiers départements français comptant le plus de diplômés d'études supérieures natifs parmi l'ensemble de leurs résidents. Plus encore, lorsque la part des natifs parmi les résidents est retenue comme indicateur (il s'agit là de la colonne « Total » du tableau ci-dessus), la Martinique, La Réunion et la Guadeloupe forment les trois premiers départements au niveau français, avec des proportions respectives de 84,4 %, de 82,9 % et de 80,9 %.

A titre de comparaison départementale, seulement 42,5 % de la population résidente et diplômée du Supérieur est également « native » dans le groupe des Déclinants

(comparables à la Guadeloupe et la Martinique), ce taux descendant à 38,9 % dans le groupe des Intermédiaires (comparable à La Réunion).

Au sein des territoires ultramarins, deux explications à une fuite des cerveaux moins importante qu'ailleurs sont envisageables : une politique de rétention des diplômés plus efficace ou une identité plus forte du territoire rendant plus facile la rétention des talents. La fuite des talents serait donc davantage un problème de modèle de sociétés plutôt qu'une faiblesse propre aux territoires ultramarins.

→ **Généralement, l'opinion se concentre sur la question de la « fuite des talents » des territoires ultramarins. Celle-ci est réelle mais n'est pas plus importante qu'ailleurs, au contraire. La comparaison départementale montre que les territoires métropolitains comparables aux Outre-mer sont bien davantage touchés. Ces résultats illustrent donc surtout le modèle de concentration des richesses dans les territoires métropolitains (autour des Métropoles). Au sein des territoires ultramarins, deux explications à une fuite des cerveaux moins importante qu'ailleurs sont envisageables : une politique de rétention des diplômés plus efficace qu'ailleurs ou une identité plus forte du territoire rendant plus facile la rétention des talents. La fuite des talents serait donc davantage un problème de modèle de sociétés plutôt qu'une faiblesse propre aux territoires ultramarins.**



---

## 2.5. Un déficit de formation des natifs important

---

*Idée reçue n°5 : Les Outre-mer connaissent un important déficit de formation.*

*VRAI : Avec de fortes disparités entre territoires ultramarins.*

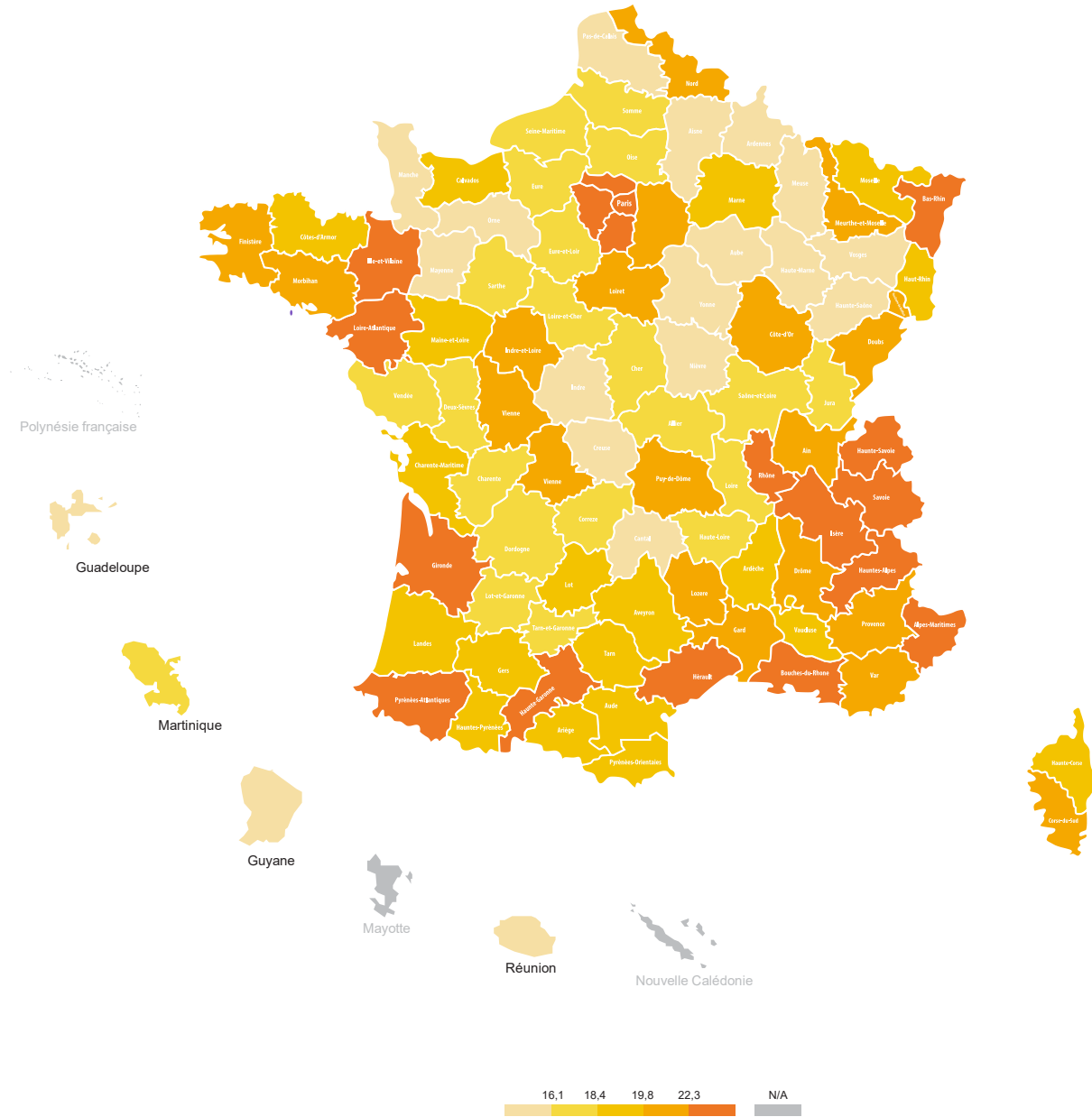
---

---

### 2.5.1. Le problème des ultramarins réside pour partie dans le niveau de qualification général

Les DROM font partie des départements dans lesquels la population possède le moins de diplômes, que ce soient des diplômes d'études supérieures ou non, et ce, qu'il s'agisse de la population résidente (cf. *Figure 8 : Proportion de diplômés d'études supérieures parmi les résidents des départements lors du recensement de 2016*) aussi bien que la population native. Pourtant, sur l'ensemble des résidents diplômés vivant dans les DROM, la proportion de natifs du département est plus élevée qu'ailleurs en France (cf. *Tableau 11 : Classement des 10 départements avec la plus forte proportion de diplômés du supérieur nés dans le département parmi les résidents diplômés du supérieur du département lors du recensement de 2016*). Le problème principal des territoires ultramarins n'est donc pas tant la rétention de leurs diplômés, que la formation de ces derniers.

Figure 8 : Proportion de diplômés d'études supérieures parmi les résidents des départements lors du recensement de 2016



Données indisponibles pour la Polynésie française, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie  
Sources : PrimeView, INSEE

## 2.5.2. Le problème des territoires ultramarins réside à la base même de la formation

Outre les diplômes, le niveau d'éducation peut être approché par les difficultés de lecture et l'illettrisme, c'est-à-dire la capacité à déchiffrer un texte ainsi qu'à en comprendre le sens. Les données présentées dans cette section sont issues des tests réalisés lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC).

**Tableau 12 : Résultats des tests de la Journée Défense et Citoyenneté sur l'illettrisme<sup>3</sup>**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>DECLINANTS</b>	5,7%	5,4%	5,6%	5,2%	5,0%	4,8%	4,8%
<b>GUADELOUPE</b>	16,8%	19,0%	20,1%	17,8%	16,5%	16,1%	16,0%
<b>MARTINIQUE</b>	16,6%	16,1%	17,1%	15,6%	15,8%	16,3%	19,5%
<b>INTERMEDIAIRES</b>	4,5%	4,5%	4,3%	4,0%	3,7%	3,8%	3,9%
<b>REUNION</b>	15,0%	16,9%	15,5%	14,7%	14,0%	14,4%	14,8%
<b>ATTRACTIFS</b>	4,3%	4,2%	3,8%	3,5%	3,3%	3,3%	3,4%
<b>PARIS ET SA COURONNE</b>	4,5%	4,6%	4,1%	3,2%	3,0%	2,9%	3,1%
<b>EMERGENTS</b>	37,4%	37,3%	36,5%	38,2%	36,9%	38,1%	39,9%
<b>GUYANE</b>	25,7%	26,2%	28,7%	26,9%	25,8%	27,2%	28,8%
<b>MAYOTTE</b>	49,1%	48,4%	44,3%	49,5%	47,9%	48,9%	50,9%

Sources : PrimeView, ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP

*Lecture : 4,8 % des jeunes présentaient de grosses difficultés à la compréhension pouvant être assimilées à des personnes en situation d'illettrisme dans les départements Déclinants lors de la Journée Défense et Citoyenneté en 2015.*

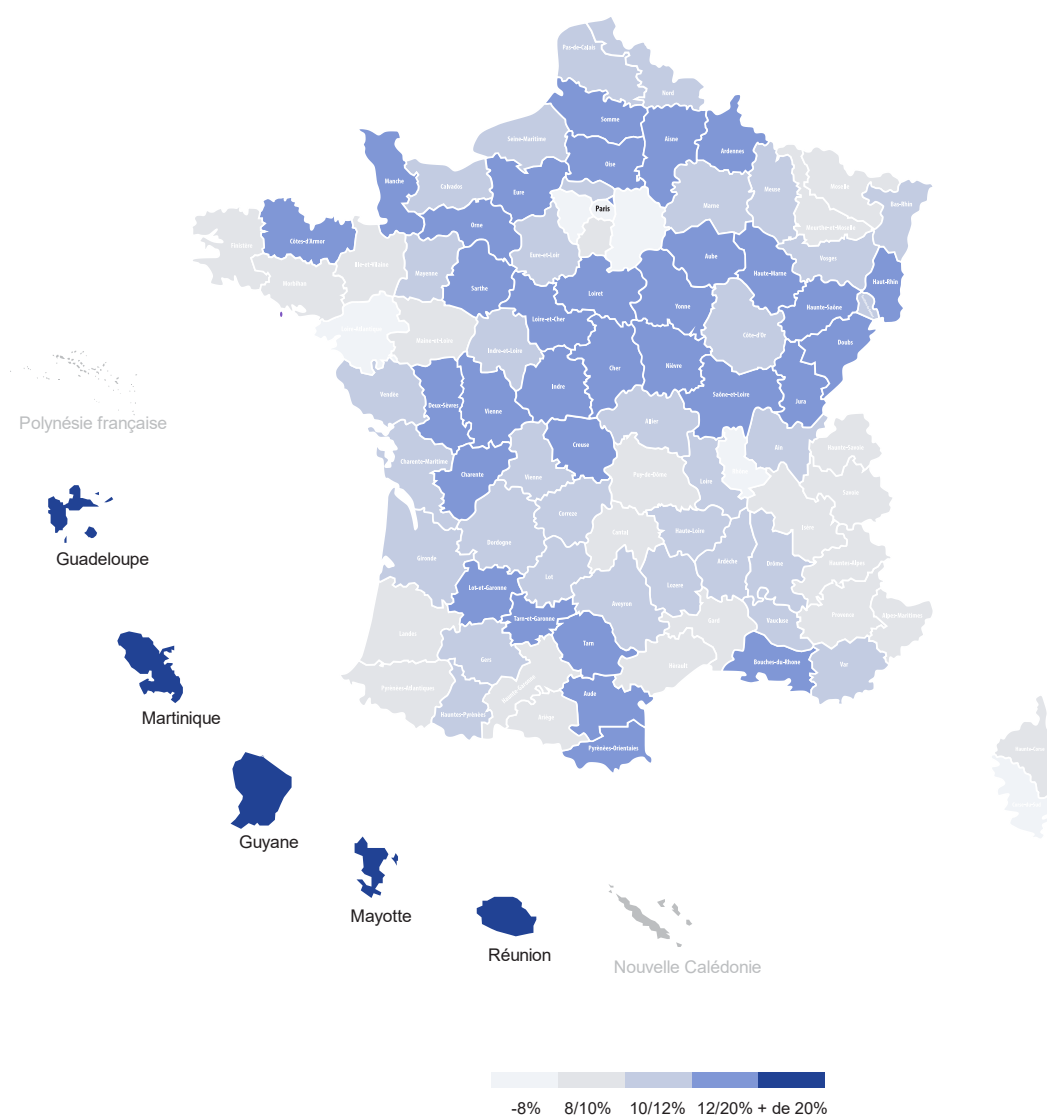
La part des jeunes en difficulté de lecture est supérieure dans les DROM qu'en Métropole et cet écart se maintient dans le temps sur la période considérée (2009-2015). En 2015, alors que la Métropole a près de 3,5 % de jeunes testés en situation d'illettrisme, trois

<sup>3</sup> Les résultats indiquent ici de grosses difficultés à la compréhension qui peuvent être par extension assimilées à des personnes en situation d'illettrisme ; source : <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-national/Journee-Defense-Citoyennete>

DROM ont entre 12 et 20 % de jeunes concernés (14,8 % à La Réunion, 16,0 % en Guadeloupe et 19,5 % en Martinique), la Guyane dépasse quant à elle le seuil des 20 % à 28,8 % des jeunes diagnostiqués et Mayotte accuse un très fort retard avec 50,9 %. Selon l'ISEE, ce serait 18,0 % des adultes qui seraient touchés par l'illettrisme.

La carte ci-dessous, qui représente pour l'année 2018 le pourcentage de jeunes en situation de difficulté de compréhension (et non plus uniquement d'illettrisme), montrent que les territoires ultramarins restent les plus touchés.

Figure 9 : JDC 2018 - Pourcentages de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Données indisponibles pour la Polynésie française, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie  
Sources : ministère des armées-DSNJ, MENJ-DEPP

La comparaison départementale (tableau ci-dessous) précise ces résultats. Pour l'année 2018, alors que le groupe des Déclinants voit, en proportion, 13,7 % de ses jeunes en situation de difficulté de compréhension d'un texte, c'est 32 % et 34 % pour la Guadeloupe et la Martinique. La Réunion est elle aussi bien au-dessus de son groupe de département avec 27 % de ses jeunes en difficulté contre 11,5 % pour la moyenne du groupe des Intermédiaires.

**Tableau 13 : Jeunes en difficulté de compréhension lors de la Journée Défense Citoyenneté de 2018**

	MOYENNE	ECART-TYPE
DECLINANTS	13,7	5,3
INTERMEDIAIRES	11,5	3,0
ATTRACTIFS	9,6	1,8
PARIS ET SA COURONNE	8,0	2,9
EMERGENTS	62,4	16,1

Sources : PrimeView, ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP

- **Il existe donc bien un déficit de formation des natifs dans les territoires ultramarins avec une réelle différence entre les Caraïbes et La Réunion (qui devrait toutefois pouvoir faire mieux au regard de la comparaison départementale).**

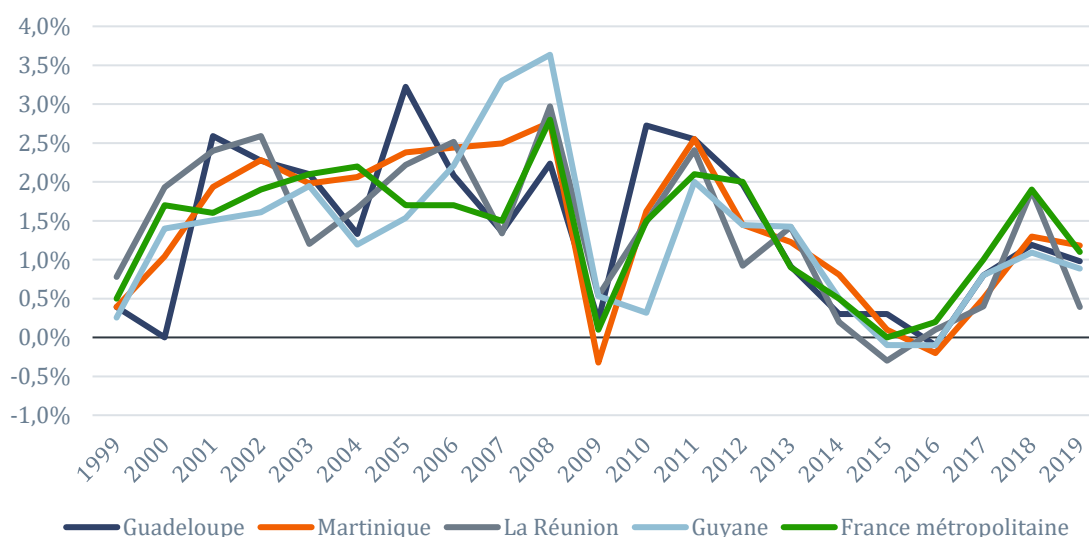
## 2.6. Une dynamique des prix peu différente de celle de la Métropole

*Idée reçue n°6 :: L'inflation est supérieure dans les territoires ultramarins à celle de la Métropole.*

*FAUX : Si les prix sont environ 10 % plus élevés par rapport à la Métropole, ils évoluent de la même manière. La différence de prix provient essentiellement du coût du transport.*

La lutte contre la « vie chère » a été l'une des principales revendications portées par les manifestants lors de la grève générale qui a secoué en 2009 la Guyane et les Antilles françaises. Pourtant, l'évolution de l'inflation est a priori relativement faible et peu différente de celle de la Métropole. Mais le niveau général des prix est historiquement élevé et le pouvoir d'achat inégalement réparti. De plus, il faut noter que la sur-rémunération des fonctionnaires ainsi que les autres transferts métropolitains et les prestations sociales sont susceptibles de déformer de manière artificielle la demande.

Figure 10 : Variation annuelle de l'indice des prix



Sources : PrimeView, INSEE

Si le prix du panier moyen est nettement différent dans les Outre-mer qu'en Métropole, (cf. tableau 14 ci-dessous), il est possible d'observer (cf. *Figure 10 : Variation annuelle de l'indice des prix*) que l'évolution de l'inflation dans les territoires ultramarins et en France métropolitaine est relativement similaire depuis 2011 alors qu'elle était nettement plus erratique avant 2008.

**Tableau 14 : Ecarts de prix entre la France et les Outre-mer en 2015 (en %)**

		PANIER METROPOLITAIN EN OUTRE-MER	PANIER OUTRE-MER EN METROPOLE	INDICE DE FISHER
DECLINANTS	Guadeloupe	17	-7,5	12,5
	Martinique	17,1	-7,1	12,3
INTERMEDIAIRES	La Réunion	10,6	-3,6	7,1
	Polynésie française (2016)	55	-19	38,5
	Nouvelle-Calédonie	44,1	-18,5	33
EMERGENTS	Guyane	16,2	-6,8	11,6
	Mayotte	16,7	2	6,9

Sources : PrimeView, Enquêtes de comparaison spatiale de prix de l'INSEE, l'ISEE et l'ISPF<sup>4</sup>

*Lecture : en prenant comme référence le panier de consommation des ménages de Métropole, les prix en Martinique étaient en moyenne supérieurs de 17,1 % à ceux en Métropole. En prenant comme référence le panier martiniquais, les prix en Métropole étaient inférieurs de 7,1 % à ceux en Martinique. L'écart de prix de Fisher, moyenne géométrique des deux écarts, tient compte de l'adaptation des habitudes de consommation des ménages qui changeraient de territoire. Cet écart montre que les prix sont globalement supérieurs de 12,3 % en Martinique par rapport à ceux en Métropole.*

Les prix de 2015 sont approximativement supérieurs de 10 % dans les DROM par rapport à la Métropole, ce qui confirme bien un « coût de la vie » élevé, susceptible de détériorer le climat social. Plus larges encore, les écarts des prix avec la Métropole de la Nouvelle-Calédonie (+ 33 %) et de la Polynésie française (+ 38,5 %), étonnent véritablement par leur importance.

<sup>4</sup> Issu du *Tableau de bord des Outre-mer* du 25/05/2019 : [https://www.iedom.fr/IMG/pdf/tableau\\_de\\_bord\\_des\\_outre-mer\\_edition\\_2019\\_vf.pdf](https://www.iedom.fr/IMG/pdf/tableau_de_bord_des_outre-mer_edition_2019_vf.pdf) visité le 15 juin 2020.

- **Conclusion : L'inflation étant relativement similaire en Outre-mer et en Métropole, la perception erronée des acteurs économiques provient du fait que le niveau général des prix est plus élevé.**



## 2.7. Une fiscalité propre et des spécificités administratives pas nécessairement adaptées

*Idée reçue n°7 : Les territoires ultramarins disposent de spécificités fiscales et administratives pour pallier leurs difficultés structurelles.*

*VRAI & FAUX : Les territoires ultramarins ont bien des spécificités fiscales et administratives mais elles sont parfois inefficaces (notamment pour financer l'investissement local) et rarement réalisées au moindre coût.*

L'Accord de Nouméa de 1998 a constitué un réel changement de paradigme dans la manière d'appréhender les relations entre les Outre-mer et la Métropole chez les législateurs français. Depuis lors, il est généralement considéré que les Outre-mer doivent bénéficier d'aménagements fiscaux, administratifs et politiques afin de favoriser leur développement dans des contextes spécifiques, c'est-à-dire avoir un traitement différencié des territoires métropolitains. Cette partie ne vise pas l'exhaustivité mais s'attache à décrire les principales spécificités fiscales et administratives des Outre-mer.

### 2.7.1. Quelques fiscalités propres aux Outre-mer

#### Les spécificités du système fiscal des DROM

Le système fiscal des DROM est caractérisé par trois principales spécificités : des mesures d'allègements fiscaux, une fiscalité locale spécifique ainsi que des mesures incitatives spécifiques.

Les allègements fiscaux ont pour objectif de répondre aux difficultés engendrées par les spécificités structurelles des DROM. Il s'agit d'un abattement de l'impôt sur le revenu de 30 % (plafonné à 5 100 €) pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion et de 40 % (plafonné à 6 700 €) pour la Guyane et Mayotte, ainsi que d'un abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés.

La fiscalité locale spécifique des DROM concerne quant à elle la Taxe sur les produits pétroliers et le tabac, ainsi que l'octroi de mer et l'octroi de mer régional (*infra*). Concernant les produits pétroliers, la Taxe Spéciale de Consommation, ou « TSC », a un taux fixé par chaque DROM et sa recette est affectée à l'extension et à l'entretien du réseau routier. Pour le tabac, les taux et l'assiette sont définis localement par les Conseils

généraux. Le montant final de cette taxe est compris entre 66 et 100 % du prix de vente en Métropole.

Enfin, des mesures incitatives spécifiques peuvent également concerner les DROM. Celles-ci sont souvent associées à des politiques. Il s'agit notamment de la défiscalisation des investissements productifs et de logement, de l'allègement des charges sociales et de l'application de taux spécifiques pour la TVA « Outre-mer ». Pour rappel, la TVA n'est pas applicable en Guyane et à Mayotte et, dans les autres DROM, la TVA est perçue au taux ultramarin normal de 8,50 % ou à des taux réduits (à 2,10 % pour les échanges intracommunautaires, etc.)

### L'Octroi de mer

L'objectif global de l'octroi de mer est la protection de la production locale. Il est fréquemment identifié comme un « impôt de consommation » alors qu'il frappe les produits importés, et s'apparente donc davantage à un « droit à l'importation », c'est-à-dire un droit de douane (Prévôt-Madère *et al.*, 2019).

Tableau 15 : Octroi de mer en 2018

		OCTROI DE MER	OCTROI DE MER REGIONAL	TOTAL
DECLINANTS	Guadeloupe	200 631 353	77 150 791	277 782 144
	Martinique	197 952 157	72 047 006	269 999 163
INTERMEDIAIRES	La Réunion	332 600 400	101 605 984	434 206 384
EMERGENTS	Guyane	145 660 033	33 240 514	178 900 547
	Mayotte	69 415 917	14 673 737	84 089 654

Sources : DGOM/BCL, DGDDI, Prévôt-Madère *et al.* (2019)

Pour rester dans le cadre du principe de non-discrimination du droit européen, l'octroi de mer s'applique depuis 1993 à la fois aux produits importés (l'octroi de mer externe, OME) et à ceux produits et consommés localement dans les Outre-mer (l'octroi de mer interne, OMI), mais les taux sont différents et privilégient la production locale. En revanche, l'octroi de mer n'est pas applicable pour : les importations dites « sous entrepôt » (c'est-à-dire devant être réexportées), les échanges entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane qui forment un marché unique et certains secteurs exemptés (la sidérurgie, les transports, l'énergie, ...).

L'octroi de mer adopte une logique compensatoire des « surcoûts de production » ultramarins. Sans la compensation permise par l'octroi de mer, les territoires de la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et Mayotte auraient le plus grand mal à conserver un tissu productif viable.

Eu égard à la politique de concurrence de l'Union européenne, ce dispositif « différentiel » est considéré comme une aide d'Etat venant en soutien à la compétitivité des produits locaux. Il est négocié jusqu'à fin 2020 (date à laquelle il devra être renégocié) et permet d'imposer (ou d'exonérer) certains produits selon qu'ils menacent ou encouragent la production locale. Mais les taux sont décidés au niveau régional en accord avec la loi de décentralisation.

De la sorte, il existe trois listes de produits selon l'intensité des surcoûts de production qui les affectent : liste A (différentiel de 10 points de pourcentages), liste B (différentiel de 20 points de pourcentages) et liste C (différentiel de 30 points de pourcentages). Les produits figurant dans ces listes peuvent bénéficier d'un différentiel de taux (i.e. entre la production locale et son comparable importé).

Enfin, le produit de la taxation est majoritairement affecté à une dotation globale répartie entre les communes et, de manière résiduelle, à un fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE).

---

### Le Droit de Quai à Saint-Barthélemy

Le droit de quai est l'une des principales recettes de Saint-Barthélemy. Cette taxe, évaluée à 13 827 537 € en 2015, représente 26 % du total des revenus fiscaux de l'île<sup>5</sup>. Dans une certaine mesure, il permet l'autonomie financière de cette collectivité. Le droit de quai porte sur toutes les marchandises introduites sur l'île à un taux de 5 %. Longtemps considérée comme une « pratique douanière "coutumière" » (dans sa version originale, il date de 1879) par l'Union européenne, c'est pourtant en raison du droit de quai que Saint-Barthélemy a adopté le statut de PTOM (Pays et territoires d'Outre-mer) en 2007 afin de garantir son indépendance douanière. En contrepartie, ce statut lui ferme de nombreux financements européens. La fiscalité est toutefois réduite avec le marché commun européen (ce qui est à relativiser dans la mesure où la principale, voire l'unique, concerne une seule gamme de produits cosmétiques).

---

### La TGC en Nouvelle-Calédonie

Dans un triple objectif de simplification de sa fiscalité, d'amélioration de la compétitivité de ses entreprises ainsi que de baisse des prix à la consommation, la Nouvelle-Calédonie a instauré le 1<sup>er</sup> octobre 2018 la Taxe générale sur la consommation (TGC). Cette taxe s'apparente à la TVA dans la mesure où elle porte sur la consommation finale des ménages.

La TGC a ainsi remplacé sept anciens droits et taxes. Le taux « normal » de la TGC est de 11 % mais il existe trois autres taux qui constituent le socle de cette politique fiscale locale. Un taux « spécifique » de 6 % concerne les opérations immobilières. Un taux dit « réduit », fixé à 3 %, porte sur les produits fabriqués ou transformés localement. Et un taux « supérieur », de 22 %, concerne les biens de luxe.

---

<sup>5</sup> Donnée issue du rapport du Sénat : Rapport d'observations définitives Collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy – Exercices de 2007 à 2016. Lien : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-09/RAN2018-0438.pdf>, visité le 15 juin 2020.

D'après le gouvernement de Nouvelle-Calédonie (2020), la mise en place de la TGC a eu un impact (à la baisse, effet qui était attendu) sur l'indice des prix à la consommation. De la sorte, le prix des produits alimentaires (hors boissons) aurait baissé de -4,9 % entre avril 2018 et octobre 2019. Les prix des biens d'équipements auraient eux aussi baissé : -6,2 % pour les véhicules privés et -2,4 % pour les équipements audiovisuels. La contribution de la TGC au problème ultramarin de la « vie chère » serait donc substantielle.

Toutefois, l'exemple de la collectivité *sui generis* de Nouvelle-Calédonie (tout comme celui de Saint-Barthélemy dans la section précédente), n'est a priori pas répliquable dans l'ensemble des Outre-mer car ces deux entités administratives disposent de leur autonomie fiscale.

---

## 2.7.2. La défiscalisation dans les Outre-mer

---

### Les procédures de défiscalisation avant 2014

Afin de favoriser l'investissement dans les Outre-mer, plusieurs mesures de défiscalisation y sont applicables. Cependant, depuis la loi de finance de 2014, il est prévu de remplacer progressivement les dispositifs de défiscalisation par un crédit d'impôts dans les DROM (c'est-à-dire les collectivités de l'article 73 de la Constitution). Ce changement n'est toutefois pas applicable dans les COM (à savoir, les collectivités de l'article 74 de la Constitution) ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie en raison de leur autonomie fiscale. En effet, cette dernière rend le crédit d'impôts inopérant. Les procédures de défiscalisation restent donc d'actualité dans ces collectivités (Gomès et Vigier, 2018).

Les procédures de défiscalisation en faveur de l'investissement dans les Outre-mer concernent à la fois les personnes physiques (les individus) et les personnes morales (les sociétés).

Pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu, l'avantage fiscal est plafonné à une imputation annuelle de 40 000 euros de l'impôt total. Cet abattement ne concerne l'investissement que dans trois secteurs. Tout d'abord, le secteur du logement (article 199 *undecies* A du code général des impôts, CGI) bénéficie d'une réduction applicable jusqu'à fin 2020 pour la rénovation de logements de plus de 20 ans. Le taux de réduction est de 18 % (augmenté à 22 % si les investissements concernent les énergies renouvelables et à 26 % si les investissements ont lieu dans un quartier prioritaire). Ensuite, les investissements des secteurs productifs « prioritaires » (article 199 *undecies* B du CGI), par exemple, l'hôtellerie, la mine, le transport, la pêche, l'agriculture, les énergies renouvelables, ou l'industrie, peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt de 30,25 % du montant de l'investissement (moins la part du prix de revient financée par une subvention). Enfin, les investissements dans le secteur du logement social (article 199 *undecies* C du CGI) peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt égale à 50 % du prix de revient des logements (moins les taxes et commissions versées et les subventions publiques reçues) jusqu'à fin 2025 dans les COM et en Nouvelle-Calédonie.

Concernant les contribuables soumis à l'impôt sur les sociétés (article 217 du CGI), la défiscalisation est soumise à une procédure d'agrément : l'investissement doit présenter un intérêt pour l'économie insulaire, l'emploi, l'aménagement du territoire ou le développement durable (les modalités de son application sont différentes dans les DROM et dans les COM, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie).

---

### Le nouveau mécanisme du crédit d'impôts

Introduit par la loi de finance 2014, le nouveau mécanisme du crédit d'impôt se substitue dans une large mesure aux anciens mécanismes de réduction d'impôts, dits de « défiscalisation ». Mais il ne s'applique qu'aux DROM (*supra*). Pour les investissements réalisés dans le secteur productif et dans celui du logement, le taux du crédit d'impôt est de 38,25 % (taux porté à 45,9 % en Guyane et à Mayotte) pour les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu et de 35 % pour les entreprises et les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés. Pour les investissements réalisés dans le secteur du logement social, le taux de crédit d'impôt fixé à 40 % et les dépenses éligibles sont définies par la loi de finances de 2014. Au bilan, le nouveau crédit d'impôt dans les Outre-mer ne recouvre pas un changement de politique mais vise surtout la simplification. Les législateurs regrettent d'ailleurs l'absence d'études d'impact le concernant.

---

### Les autres dispositifs de défiscalisation dans les Outre-mer

D'autres dispositifs de défiscalisation dans les Outre-mer continuent d'exister conjointement avec le nouveau crédit d'impôt. Il est possible d'en évoquer trois.

D'abord, la réduction d'impôt « Pinel » s'effectue au titre des investissements dans le secteur du logement locatif. Son application suit les mêmes conditions qu'en Métropole : le logement doit être neuf ou en avoir les caractéristiques et le contribuable doit être soumis à l'impôt sur le revenu. Le logement doit être loué à un loyer inférieur d'environ 20 % au marché. Les locataires doivent faire, tout au plus, partie des ménages intermédiaires. Le taux de réduction d'impôt est alors de 23 % (pour un engagement de location d'une durée de 6 ans) et de 29 % (pour un engagement de location d'une durée de 9 ans) contre respectivement 12 % et 18 % en Métropole.

Ensuite, le mécanisme de la « TVA non perçue récupérable (TVA NPR) » est toujours applicable dans les départements d'Outre-mer soumis à TVA (Guadeloupe, Martinique et La Réunion). Son principe réside dans le fait que les livraisons ou importations de biens d'équipement neufs sont exonérées de TVA. Néanmoins, ces livraisons ou importations donnent lieu à une déduction de TVA (calculée sur le prix d'achat ou de revient, ou sur la valeur en douane) lorsque le destinataire est assujéti à cette taxe.

Enfin, les Fonds d'Investissement de Proximité Outre-mer (FIP-OM) continuent d'exister. Le fonds doit être composé d'au moins 70 % de titres de sociétés établies en Outre-mer et exerçant leurs activités dans l'un des secteurs d'activité ouvrant droit à la réduction d'impôt pour investissements productifs. La réduction d'impôt est alors égale à 38 % du montant des souscriptions en numéraire.

### 2.7.3. La sur-rémunération des fonctionnaires dans les Outre-mer

A des taux différents selon les territoires ultramarins, les fonctionnaires de l'Etat touchent un sur-rémunération pour leur activité dans les Outre-mer. Trois motivations initiales sont à l'origine du dispositif. Il s'agit d'abord de compenser des conditions de vie plus difficiles qu'en Métropole, dues au manque d'infrastructure. Ensuite, il est question d'atténuer les différentiels de prix entre les Outre-mer et la Métropole. Et enfin, le dernier objectif de la sur-rémunération est d'attirer les jeunes diplômés dans la fonction publique. Mais, si ce dispositif favorise incontestablement les conditions d'implantation de l'administration en Outre-mer, celui-ci crée aussi des problèmes économiques, notamment, comme cela a été évoqué, en tirant artificiellement la demande, ce qui fait monter les prix, ainsi qu'en détournant les jeunes les plus diplômés du secteur privé.

Un bilan de la situation a été dressé par la Cour des Comptes (2015) en ce qui concerne les compléments de rémunérations des fonctionnaires d'Etat dans les Outre-mer.

Dans les DROM et COM associées, la situation est la suivante : en Guadeloupe, à la Martinique et en Guyane, la sur-rémunération est de 40 % du traitement brut de base durant la durée du séjour. A La Réunion, la sur-rémunération est de 53,63 % du traitement brut de base. Ensuite, bien que faisant partie des COM, Saint-Barthélemy et Saint-Martin ont le même régime que les DROM. Il s'agit là d'une survivance du temps où ils étaient administrativement rattachés à la Guadeloupe. Enfin, bien que COM également, Saint-Pierre-et-Miquelon est régi par un régime spécifique qui renvoie à celui des DROM.

Dans les autres COM ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, la sur-rémunération renvoie à un dispositif « à deux étages » : d'une part, un complément de salaire spécial dont le coefficient de majoration est propre à chaque territoire. Ce coefficient est de 105 % à Wallis-et-Futuna, entre 73 et 94 % (selon les subdivisions administratives) en Nouvelle-Calédonie, entre 84 et 108 % (selon les subdivisions administratives) en Polynésie française et entre 65 et 73 % dans les TAAF. D'autre part, une indemnité destinée à couvrir les sujétions résultant de l'éloignement est également prévue par la loi. Cette indemnité s'élève à 18 mois de salaire pour Wallis-et-Futuna, 10 mois pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Enfin, bien que le statut soit flou, ce décret ne semble pas applicable dans les TAAF.

La Cour des Comptes a chiffré qu'en 2012, pour environ 91 000 fonctionnaires civils (dont deux tiers relevant de l'Education nationale), c'est-à-dire moins de 5 % de l'effectif national total, le dispositif de sur-rémunération a coûté à l'Etat près de 1,2 milliards d'euros. Depuis, ce dispositif a souvent été critiqué pour son coût et son impact sur le niveau des prix. Toutefois, il ne semble pas devoir être remis en cause à court terme, l'un des engagements du président E. Macron concerne son maintien dans les Outre-mer.

Les spécificités fiscales, réglementaires et administratives des Outre-mer français influencent de manière non négligeable les prix et l'organisation du tissu entrepreneurial. Pourtant, la fiscalité indirecte (« octroi de mer », « accise régionale » et autres taxes à l'importation) ne parvient pas à compenser totalement les faiblesses de



la fiscalité directe locale des territoires ultramarins, notamment due à une absence d'actualisation cadastrale ainsi qu'à la relativement faible capacité contributive des citoyens (Deschamps & Gardinal, 2018). Cela entre en résonance avec la forte dépendance de l'investissement public aux subventions métropolitaines et européennes (*infra*). Les spécificités ultramarines demandent donc certainement à être repensées.

#### 2.7.4. L'action extérieure des territoires ultramarins

Sur le plan diplomatique, les Outre-mer sont parfois en première ligne dans certains contentieux qui continuent d'exister entre la France et des Etats étrangers partageant leurs espaces géographiques. Les Outre-mer sont donc avant-postes de la défense des intérêts français. D'après le CESE (Budoc, 2012), des contentieux existent dans l'Océan Indien : l'île de Tromelin est revendiquée par l'île Maurice, le rattachement de Mayotte a créé un contentieux avec les Comores et les îles Eparses sont revendiquées par Madagascar. Dans les Caraïbes, certaines tensions subsistent aussi : la délimitation maritime associée à Saint-Barthélemy est contestée par Antigua-et-Barbuda, la frontière entre Saint-Martin et Sint Maarten est toujours cause d'un litige et la délimitation des eaux territoriales et du plateau continental de la Guyane française est contestée par le Suriname.

Encore faut-il garder à l'esprit que les Outre-mer sont souvent vus comme des « îlots d'apparente prospérité dans un contexte géographique très pauvre » (Fabry, 2005, p. 137). Ainsi, les territoires ultramarins n'échappent pas aux relations, parfois complexes, de politique internationale. Récemment, la portée diplomatique des territoires ultramarins a donc été repensée par les législateurs français qui ont donné aux Outre-mer la possibilité (en termes de droit constitutionnel) des nouer des partenariats dans leurs zones géographiques.

Depuis fin 2016, la loi relative « à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer dans leur environnement régional »<sup>6</sup> (dite « Loi Letchimy ») donne, dans une certaine mesure, une autonomie diplomatique aux DROM qui peuvent initier des projets de coopération internationale à l'intérieur de leur bassin géographique, dans les domaines de l'économie, de la santé et de l'éducation. Par cette loi, les collectivités ultramarines peuvent passer des conventions avec des Etats étrangers, élargir les coopérations régionales, adhérer aux banques régionales de développement et participer davantage à la représentation diplomatique de la France.

La situation est relativement similaire pour les COM du Pacifique et la Nouvelle-Calédonie qui sont fortement sollicités par les pays émergents asiatiques. S'il n'existe pas à proprement parler de diplomatie ultramarine, la loi Letchimy apporte des dérogations, étendue aux COM, à l'interdiction constitutionnelle qu'ont les collectivités de passer des conventions avec des Etats étrangers (Blanc et Rakotondrahaso, 2018).

Au bilan, un rôle diplomatique plus prononcé pourrait être donné aux Outre-mer français, dans la mesure où celui-ci favoriserait à la fois le rayonnement de la France et

<sup>6</sup> LOI n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative « à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional » (JORF n°0283 du 6 décembre 2016).

la coopération régionale. Toutefois, il conviendrait pour cela de préciser juridiquement le fédéralisme (a priori pas nécessairement constitutionnel) qui en découlerait.

- **Conclusion : Les spécificités fiscales, règlementaires et administratives des Outre-mer français influencent de manière non négligeable les prix et l'organisation du tissu entrepreneurial. Pourtant, la fiscalité indirecte (« octroi de mer », « accise régionale » et autres taxes à l'importation) ne parvient pas à compenser totalement les faiblesses de la fiscalité directe locale des territoires ultramarins, notamment due à une absence d'actualisation cadastrale ainsi qu'à la relativement faible capacité contributive des citoyens. Cela entre en résonance avec la forte dépendance de l'investissement public aux subventions métropolitaines et européennes (infra). Les spécificités ultramarines demandent donc certainement à être repensées pour davantage prendre en considération la complexité de la réalité de ces territoires.**



---

## 2.8. Conclusion sur les fondamentaux

Au vu des résultats, certaines des principales caractéristiques des Outre-mer doivent être relativisées. En effet, la comparaison départementale montre qu'il existe de nombreuses similarités entre territoires ultramarins et métropolitains :

- L'éloignement au sens de temps de trajet concerne, dans une mesure presque similaire, certains territoires métropolitains peu développés ;
- L'exiguïté marque aussi des territoires métropolitains et ne constitue pas, hormis dans les cas extrêmes comme celui de Mayotte, une contrainte en termes de marché ;
- Les sociétés ultramarines ne vieillissent pas toutes, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie affichant une démographie jeune et très dynamique ;
- Les Outre-mer ne sont pas des territoires d'émigration et sont relativement peu touchés par la fuite des cerveaux ;
- Si le niveau général de prix est plus élevé qu'en Métropole, l'inflation n'est pas plus élevée dans les Outre-mer.

Empiriquement, il est en revanche possible de retrouver que :

- Le niveau éducatif est faible ;
- La proportion de natifs diplômés du supérieur est très faible ;
- La fiscalité n'est pas efficiente.

Les territoires ultramarins, qui présentent davantage de similarités avec les territoires métropolitains que ce qui est généralement considéré, affichent pourtant dans l'ensemble un taux de chômage bien plus élevé, et un niveau de richesse créée faible, laissant penser que l'organisation entrepreneuriale y est inefficace (ou sous-optimale). La seconde partie de la présente étude s'attache à les analyser.

## 3. Emplois et entreprises, la vraie différence des territoires ultramarins

---

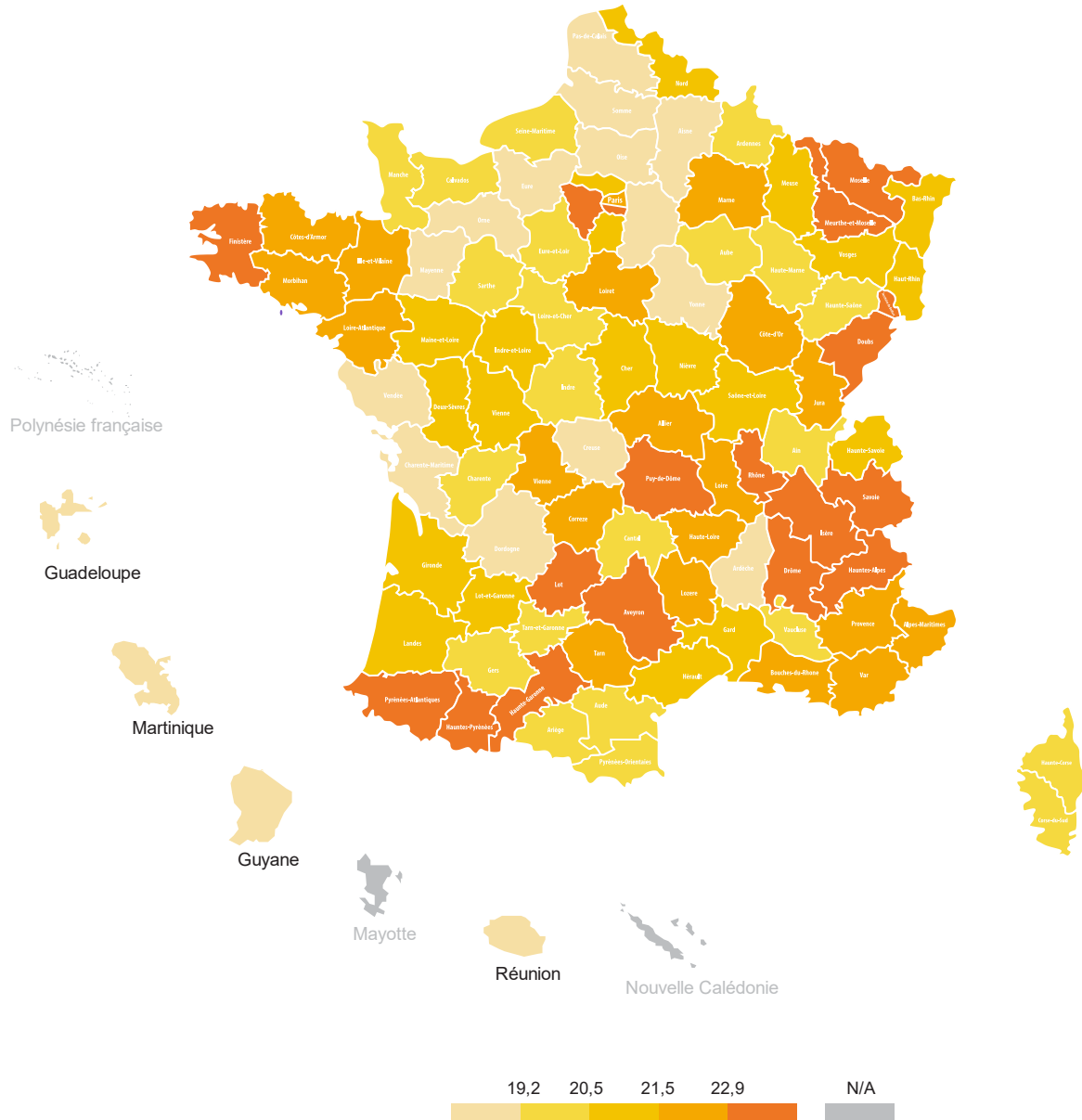
### 3.1. Diplômes, chômage et répartition des actifs dans les territoires ultramarins

Nous avons étudié en partie 2.4 *Une émigration en dessous de la moyenne et une « fuite des cerveaux » toute relative* la question de la fuite des jeunes et des diplômés dans les territoires ultramarins vers la Métropole et démontré que cette supposition n'était que partiellement vraie : la fuite n'est pas plus importante qu'ailleurs. Au contraire, elle est moins forte que dans les catégories départementales d'appartenance. En revanche, nous avons mis en avant le fait que la population dans ces territoires est effectivement peu qualifiée (cf. partie 2.5.1 *Le problème des ultramarins réside pour partie dans le niveau de qualification général*).

Les territoires ultramarins sont donc confrontés à une double problématique concernant l'emploi que nous allons aborder ici : celle de la sous-qualification et celle du manque de débouchés.

### 3.1.1. Une offre de diplômes insuffisante

Figure 11 : Proportion de diplômés d'études supérieures parmi les personnes nées dans les départements lors du recensement de 2016



Données indisponibles pour la Polynésie française, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie  
Sources : PrimeView, INSEE

Les territoires ultramarins sont parmi les moins bien lotis de France lorsqu'il s'agit du nombre de natifs diplômés du Supérieur. Mais cela est aussi vrai pour les autres

diplômes. En effet, La Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane sont les quatre départements français avec le plus de natifs sans diplôme parmi les plus de 15 ans hors étudiants.

**Tableau 16 : Proportion de natifs selon leur degré de qualification lors du recensement 2016 dans l'ensemble des natifs de plus de 15 n'étant pas étudiants**

	NIVEAU DE DIPLOME			
	Aucun diplôme ou au mieux BEPC - brevet des collèges ou DNB	CAP - BEP	Baccalauréat (général - techno - pro)	Diplôme d'études supérieures
<b>LA REUNION</b>	47%	21%	16%	16%
<b>MARTINIQUE</b>	39%	23%	17%	21%
<b>GUADELOUPE</b>	38%	23%	18%	20%
<b>GUYANE</b>	37%	24%	19%	20%
<b>DECLINANTS</b>	31%	27%	17%	25%
<b>INTERMEDIAIRES</b>	29%	26%	17%	28%
<b>ATTRACTIFS</b>	25%	25%	18%	32%
<b>PARIS ET SA COURONNE</b>	20%	21%	19%	40%

Données non disponibles pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française  
Sources : PrimeView, INSEE

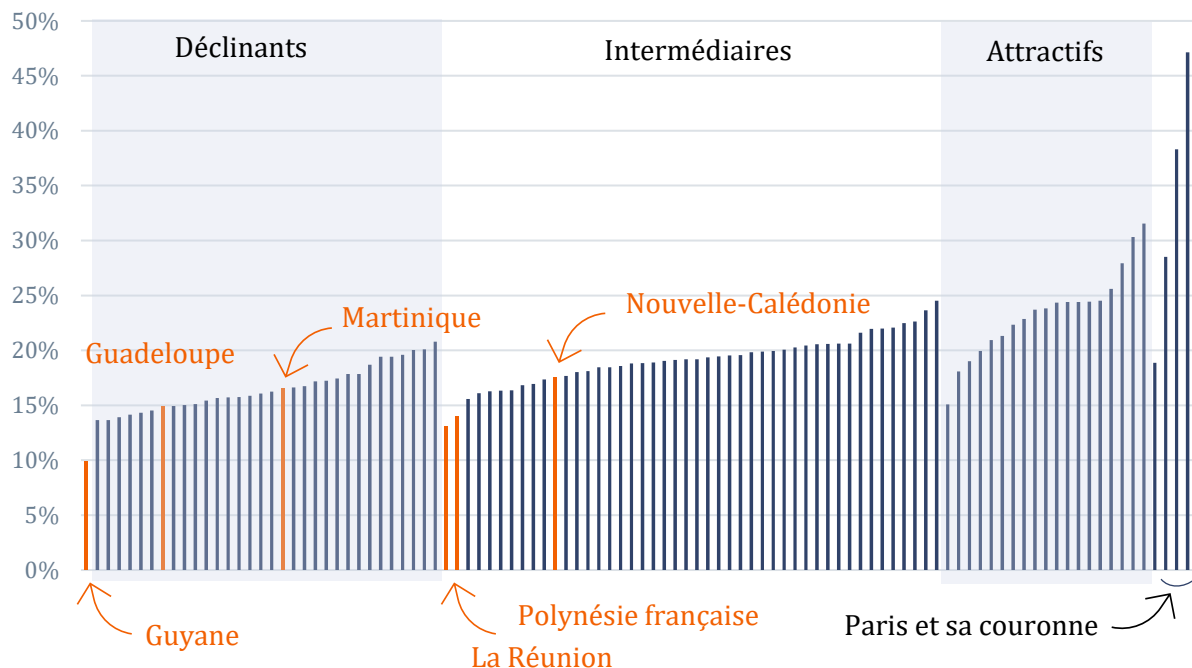
*Lecture : Parmi 100 réunionnais de plus de 15 ans n'étant pas étudiants, 47 n'ont pas de diplôme ou au mieux le BEPC.*

Cette sous qualification est probablement aggravée à cause de l'éloignement avec la Métropole où l'offre et la diversité d'études possibles sont plus importantes. Ceci constitue un handicap majeur car une carence en diplômés du Supérieur entraîne un nombre moins important d'emplois hautement qualifiés à hauts revenus, ces derniers étant susceptibles d'être consommés dans des activités de services souvent exercées par des personnes moins qualifiées. Ce cercle vicieux explique une bonne partie du taux de chômage généralisé dans les territoires ultramarins.

L'ampleur et la gravité du phénomène ne sont cependant pas les mêmes selon les territoires observés. En effet, en étudiant le nombre de diplômés parmi les résidents, et non plus seulement chez les natifs, le constat est quelque peu modifié. La Martinique et la Guadeloupe affichent un pourcentage de diplômés parmi leurs résidents certes faibles, mais pas très éloigné de la moyenne constatée dans les départements Déclinants,

grâce notamment à une très forte rétention des natifs diplômés (80 % contre 50 % en moyenne) comme le montre la *Figure 12 : Taux de diplômés du Supérieur parmi les résidents par département et COM selon le recensement*. Le problème de la sous-qualification est donc plus un problème du groupe des Déclinants (voire des Intermédiaires) qu'un problème spécifique aux îles de l'Arc antillais, en raison de la capacité de ces îles à conserver leurs natifs diplômés du Supérieur et à attirer des diplômés venus d'ailleurs en complément. Nous constatons aussi que la Nouvelle-Calédonie possède parmi ses résidents le même taux de diplômés du Supérieur que la Martinique (17,5 %). C'est en revanche loin d'être le cas à La Réunion, où la proportion de personnes résidentes diplômés du Supérieur est très inférieure à la moyenne nationale mais aussi à la moyenne des départements Intermédiaires. Cette anomalie doit absolument être comblée car elle empêche ce territoire d'exprimer tout son potentiel. Le taux de rétention des natifs diplômés du Supérieur étant élevé comme aux Antilles, cela signifie que le territoire ne diplôme pas assez les natifs et que l'attractivité du territoire pour ce type de personnes est insuffisamment développée.

**Figure 12 : Taux de diplômés du Supérieur parmi les résidents par département et COM selon le recensement**



Sources : PrimeView, INSEE, ISEE, ISPF

*Note : les données de la Nouvelle-Calédonie sont au recensement 2014. Celles de la Polynésie française sont au recensement 2017.*

### 3.1.2. Un manque de débouchés qui génère un fort taux de chômage

Le deuxième problème auquel sont confrontés les territoires ultramarins étudiés est le chômage et l'inactivité. Ce chômage découle à la fois d'un manque de qualification et d'un manque de débouchés pour les entreprises. En effet, ces territoires pâtissent :

- D'une population locale à taille fixe,
- D'un éloignement avec la Métropole et donc d'un désavantage en termes de facilité à étendre son marché hors de son département pour une entreprise,
- Mais aussi de la faiblesse économique de leurs zones géographiques, et donc du manque de débouchés externes. Cet élément est d'ailleurs une des raisons qui explique les faibles exportations observées (cf. *Le commerce extérieur (hors Métropole)* page 129).

La résultante de ces facteurs est un taux de chômage et d'inactivité qui touche l'intégralité des classes d'âges.

**Tableau 17 : Répartition des chômeurs de catégorie A, B ou C au T4-2019 par tranche d'âges dans l'ensemble des chômeurs**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
MOINS DE 25 ANS	13,5%	13,5%	13,0%	7,8%
25 A 49 ANS	57,3%	59,7%	62,1%	64,1%
PLUS DE 50 ANS	29,2%	26,8%	24,9%	28,1%

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES		EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane
<b>MOINS DE 25 ANS</b>	10,2%	9,7%	12,1%	10,0%	13,6%
<b>25 A 49 ANS</b>	55,2%	53,7%	59,4%	72,0%	62,4%
<b>PLUS DE 50 ANS</b>	34,6%	36,5%	28,5%	17,9%	24,1%

Sources : PrimeView, DARES, ISEE

*Note : pour la Nouvelle-Calédonie, les données proviennent de l'ISEE et sont calculées à partir du chômage indemnisé.*

*Lecture : sur l'ensemble des chômeurs inscrits à Pôle emploi en Guadeloupe, 10,2 % ont moins de 25 ans, 55,2 % ont entre 25 et 49 ans et 34,6 % ont plus de 50 ans au T4 2019.*

La proportion de jeunes et de 25-49 ans chez les chômeurs est légèrement plus élevée à La Réunion qu'à la Guadeloupe et à la Martinique. Cela est dû à une population plus jeune dans ce département. On constate cependant une plus faible proportion des moins de 25 ans dans les chômeurs dans les quatre territoires ultramarins par rapport à leurs catégories départementales d'appartenance. En revanche, la proportion de plus de 50 ans chez les chômeurs est bien plus élevée dans les Antilles que dans la catégorie des Déclinants.

Cependant, si cette répartition peut donner l'impression que le chômage des jeunes est moins important dans les territoires ultramarins, la proportion de chômeurs au sein de la population de plus de 15 ans ne laisse aucun doute sur la question : ces territoires sont nettement plus affectés dans toutes les catégories d'âges par le chômage (cf. ci-dessous) !

**Tableau 18 : Répartition des chômeurs de catégorie A, B ou C au T4-2019 par tranche d'âges au sein de la population des plus de 15 ans**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
<b>% POP DE MOINS DE 25 ANS</b>	11,4%	10,1%	8,9%	5,2%
<b>% POP DES 25-49 ANS</b>	17,8%	17,3%	16,8%	15,1%
<b>% POP DES PLUS DE 50 ANS</b>	5,3%	5,4%	5,7%	7,4%

	DECLINANTS		INTERMÉDIAIRES		EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane
% POP DE MOINS DE 25 ANS	14,6%	12,9%	17,1%	40,0%	6,8%
% POP DES 25-49 ANS	32,6%	28,8%	36,2%	9,6%	16,0%
% POP DES PLUS DE 50 ANS	12,7%	10,5%	16,1%	3,1%	10,5%

Sources : PrimeView, DARES, ISEE

*Note : pour la Nouvelle-Calédonie, le détail est pour l'année 2018 avec la définition du chômage du BIT. Nous utilisons pour les données de population les estimations INSEE de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Lecture : En Guadeloupe, 32,6 % des 25-49 ans sont répertoriés comme chômeurs de catégorie A, B ou C au T4 2019. Dit autrement, une personne sur trois ayant entre 25 et 49 ans est inscrite à Pôle emploi.*

Il est important de noter que, si le chômage des moins de 25 ans est supérieur à celui des catégories départementales d'appartenance, c'est essentiellement le chômage au sein de la population des plus de 50 ans qui montre les plus fortes disparités avec les catégories départementales. Ainsi, il y a 7,6 % de différence entre les Déclinants et la Guadeloupe, 5,1 % pour la Martinique et 10,4 % entre La Réunion et les Intermédiaires. La Nouvelle-Calédonie, du fait de sa structure démographique très jeune, est nettement plus impactée par le chômage des moins de 25 ans : 40 % de cette population.

Pourtant, les chiffres ci-dessus ne mettent en lumière qu'une partie des chômeurs : ceux étant inscrits à Pôle emploi, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie pour qui les chiffres utilisés sont ceux du chômage au sens du BIT. En effet, si nous prenons le nombre de chômeurs indemnisés en Nouvelle-Calédonie, qui est de l'ordre de 2 500 personnes, nous obtenons 0,5 % de la population des moins de 26 ans en chômage indemnisé, 1,5 % pour la population des 26-49 ans et 0,5 % pour les plus de 50 ans... des chiffres très éloignés ! Notons enfin que les données pour la Guyane paraissent faibles, ce qui pourrait laisser entendre que les guyanais au chômage s'inscrivent peu à Pôle emploi.

Afin d'affiner notre vision du chômage dans ces territoires, l'étude des données du recensement nous permettent de disposer de plus d'éléments concernant la répartition de la population active.



Tableau 19 : Répartition des actifs de plus de 15 ans selon le recensement de 2016

	ACTIFS AYANT UN EMPLOI	ANCIENS ACTIFS	AUTRES INACTIFS	CHOMEURS	ÉTUDIANTS OU ELEVES
<b>DECLINANTS</b>	46,6%	33,0%	7,4%	8,0%	4,9%
<b>GUADELOUPE</b>	40,8%	22,8%	12,2%	16,8%	7,4%
<b>MARTINIQUE</b>	42,8%	25,2%	10,9%	14,1%	7,1%
<b>INTERMEDIAIRES</b>	48,7%	30,0%	7,3%	8,0%	6,0%
<b>LA REUNION</b>	40,7%	15,3%	14,8%	21,5%	7,8%
<b>NOUVELLE-CALEDONIE*</b>	54,7%	14,7%	11,4%	9,3%	9,9%
<b>POLYNESIE FRANÇAISE*</b>	43,7%	12,7%	22,4%	11,6%	9,6%
<b>ATTRACTIFS</b>	50,9%	25,3%	8,0%	8,1%	7,7%
<b>PARIS ET SA COURONNE</b>	56,3%	18,9%	7,6%	8,7%	8,6%
<b>GUYANE</b>	38,4%	7,3%	24,0%	20,9%	9,5%

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Note : Pour la Nouvelle-Calédonie, les données du recensement 2014 sont utilisées. Pour la Polynésie française, ce sont les données du recensement 2017 qui sont utilisées.*

*Lecture : Chaque ligne fait représente l'ensemble des plus de 15 ans dans un territoire. Ainsi, au recensement 2016, 40,8 % des guadeloupéens de plus de 15 ans sont en emploi.*

Tout d'abord, nous pouvons constater deux éléments dans les données du recensement : la proportion des plus de 15 ans étant étudiants ou élèves dans la population des plus de 15 ans est supérieure à celle de leur catégorie (respectivement 7,4 % et 7,1 % pour la Guadeloupe et la Martinique contre seulement 4,9 % pour les départements du groupe des Déclinants, 7,8 % pour La Réunion et 9,9 % pour la Nouvelle-Calédonie contre 6,0 % pour les Intermédiaires). Ensuite, nous constatons que la part des Autres inactifs est là aussi nettement supérieure aux catégories départementales. Cet élément est surprenant au regard de la relative stabilité de la proportion des plus de 15 ans Autres inactifs, quelle que soit la catégorie départementale.

La description d'un chômeur au sens du recensement est la suivante :

*« Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes qui répondent simultanément aux conditions suivantes :*

- être âgées au minimum de 15 ans et au maximum de 70 ans...
- ... **et** avoir déclaré une situation autre que l'emploi, l'apprentissage ou le stage rémunéré à la question 11 sur la situation principale...
- ... **et** ne pas travailler actuellement à la question 12...
- ... **et** chercher un emploi à la question 17 (modalités 1 ou 2) »

Ainsi, toute personne ne recherchant pas un emploi mais répondant aux trois autres points est considérée comme Autre inactif. La proportion d'autres inactifs étant stable en France, l'hypothèse selon laquelle l'écart entre la proportion d'autres inactifs du département et de la proportion d'autres inactifs de la catégorie départementale pourrait représenter une partie du nombre de chômeurs qui ne recherchent pas d'emploi semble relativement valable.

Nous pouvons alors estimer un taux de chômage parmi l'ensemble des plus de 15 ans dans nos territoires ultramarins de l'ordre de 21,6 % de chômeurs en Guadeloupe, 17,6 % de chômeurs en Martinique, 29,0 % de chômeurs à La Réunion, 13,4 % de chômeurs en Nouvelle-Calédonie et 37,5 % de chômeurs en Guyane (en utilisant le taux d'autres inactifs des Déclinants pour la Guyane) avec les données du recensement 2016.

Enfin, si nous avons constaté un chômage plus élevé dans les territoires ultramarins, quelle que soit la tranche d'âges, nous avons fait le même constat quel que soit le niveau d'étude (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau 20 : Proportion de chômeurs de plus de 15 ans selon la population de diplômé au recensement de 2016**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
AUCUN DIPLOME OU AU MIEUX BEPC	7,7%	8,2%	8,7%	10,5%
CAP - BEP	10,0%	9,7%	10,0%	11,3%
BACCALAUREAT (GENERAL - TECHNO - PRO)	9,9%	10,3%	10,9%	12,3%
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES	6,0%	6,3%	6,8%	7,5%

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES		EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Polynésie française*	Guyane
AUCUN DIPLOME OU AU MIEUX BEPC	16,7%	13,2%	24,0%	11,5%	28,7%
CAP - BEP	25,2%	21,7%	31,6%	15,7%	24,7%
BACCALAUREAT (GENERAL - TECHNO - PRO)	21,4%	19,1%	25,4%	13,7%	18,9%
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES	11,5%	9,9%	11,2%	5,1%	6,8%

Sources : PrimeView, INSEE, ISPF

*Note : Nous ne pouvons additionner à ces données les autres inactifs dans leur ensemble, sous peine d'introduire dans les chiffres des personnes ne pouvant pas travailler. Les données pour la Nouvelle-Calédonie ne sont pas disponibles sur ce niveau de détail. Enfin, les données pour la Polynésie française sont issues du recensement 2017.*

*Lecture : Lors du recensement de 2016, sur l'ensemble des diplômés du supérieur en Guadeloupe, 11,5 % étaient au chômage au sens du recensement.*

### 3.1.3. La répartition des actifs dans les territoires ultramarins s'écarte de celles des catégories départementales d'appartenance

Il est souvent fait mention dans les focus sur les territoires ultramarins de l'importance de la fonction publique dans ces territoires (Jeanne-Rose, 2013 ; Treyens, 2013), voire même de leur hypertrophie.

Si nous nous penchons maintenant sur la structure des emplois, nous observons que la proportion d'emplois dans l'administration publique, l'enseignement et la santé est effectivement plus importante que celle des autres secteurs pour les départements de Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane. De plus, ces proportions sont mêmes supérieures à leur comparable respectif comme nous pouvons le constater dans le *Tableau 21 : Proportion du nombre d'emplois dans le total d'emplois de la catégorie ou du département au recensement 2016* à la page suivante.

**Tableau 21 : Proportion du nombre d'emplois dans le total d'emplois de la catégorie ou du département au recensement 2016**

	AGRICULTURE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	SERVICES*	SECTEUR PUBLIC**
<b>DECLINANTS</b>	5,7%	15,5%	6,8%	36,4%	35,6%
<b>GUADELOUPE</b>	3,2%	6,9%	7,1%	40,2%	42,6%
<b>MARTINIQUE</b>	4,3%	6,9%	5,8%	40,0%	43,0%
<b>INTERMEDIAIRES</b>	4,1%	14,3%	7,2%	40,8%	33,8%
<b>LA REUNION</b>	3,2%	6,6%	6,6%	38,4%	45,2%
<b>NOUVELLE-CALEDONIE*</b>	4,0%	14,5%	11,3%	37,4%	32,8%
<b>ATTRACTIFS</b>	1,5%	11,9%	6,6%	47,3%	32,7%
<b>PARIS ET SA COURONNE</b>	0,1%	6,0%	4,4%	63,6%	26,0%
<b>GUYANE</b>	2,6%	7,8%	7,6%	33,2%	48,9%

\*Commerce, les transports et les services divers

\*\*Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : 3,2% des emplois à la Guadeloupe sont dans le secteur agricole selon les résultats du recensement 2016 (la somme des lignes fait 100%).*

*Note : Les données de la Nouvelle-Calédonie sont issues du recensement 2014. Les données de la Polynésie française ne sont pas disponibles, faute de précision sur l'emploi non-salarié.*

Néanmoins, et nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, le chômage dans les territoires ultramarins est très important. Ainsi, n'observer la structure de l'emploi sans y intégrer le nombre de chômeurs biaise pour partie les conclusions. Pour mieux appréhender le poids de chaque secteur d'activité dans le fonctionnement de l'économie des territoires ultramarins, nous considérons l'ensemble des personnes en emplois et en recherche d'emplois (cf. *Tableau 22 : Proportion par secteur de la population active reconstituée (nombre d'emplois + nombre de chômeurs)*).

**Tableau 22 : Proportion par secteur de la population active reconstituée (nombre d'emplois + nombre de chômeurs)**

	AGRICULTURE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	SERVICES*	SECTEUR PUBLIC**	TOTAL EMPLOI	CHOMEURS
<b>DECLINANTS</b>	4,8%	13,1%	5,8%	30,9%	30,1%	84,8%	15,2%
GUADELOUPE	2,3%	4,9%	5,0%	28,5%	30,2%	70,9%	29,1%
MARTINIQUE	3,2%	5,2%	4,4%	30,0%	32,3%	75,0%	25,0%
<b>INTERMÉDIAIRES</b>	3,5%	12,2%	6,1%	34,7%	28,7%	85,2%	14,8%
LA REUNION	2,1%	4,3%	4,3%	25,1%	29,5%	65,2%	34,8%
NOUVELLE-CALEDONIE*	3,5%	12,4%	9,6%	31,9%	28,0%	85,4%	14,6%
<b>ATTRACTIFS</b>	1,3%	10,2%	5,6%	40,5%	27,9%	85,6%	14,4%
PARIS ET SA COURONNE	0,0%	5,4%	3,9%	56,6%	23,1%	89,0%	11,0%
GUYANE	1,6%	5,0%	4,9%	21,4%	31,5%	64,6%	35,4%

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE, ISPF

*Note : Les données de la Nouvelle-Calédonie sont issues du recensement 2014. Celles pour la Polynésie française ne sont pas disponibles, faute de détails concernant les emplois non-salariés.*

*Nous devons préciser que les taux de chômage ici sont calculés comme le nombre de chômeurs au sens du recensement sur l'ensemble des actifs (reconstitué sur la base du nombre d'emplois et du nombre de chômeurs au sens du recensement). De fait, il est donc supérieur à ceux précédemment évoqués qui se rapportaient à l'ensemble de la population des plus de 15 ans, et non juste des actifs.*

*Lecture : 4,8 % de la population actives (personnes en emplois et chômeurs) travaillent dans le secteur agricole dans les territoires Déclinants, selon le recensement de 2016.*

Après retraitement, la proportion d'actifs dans l'administration publique, l'enseignement et la santé en Guadeloupe se situe en ligne avec celle des Déclinants, celle de la Martinique est légèrement supérieure de 2 %, La Réunion a une proportion supérieure aux Intermédiaires de moins de 1 % et la Nouvelle-Calédonie inférieure de 0,7 %. Là où l'administration publique, l'enseignement et la santé ont néanmoins une

importance bien supérieure à celle des catégories départementales, c'est dans l'emploi salarié. La répartition par secteur de l'emploi salarié montre qu'un peu plus de 47 % de l'emploi salarié dans les Antilles est dans ce secteur contre 39% pour la catégorie des Déclinants, quand c'est 48 % de l'emploi salarié à La Réunion contre 36 % pour les Intermédiaires.

Le deuxième élément que ce tableau illustre est que les actifs dans le secteur agricole ne représentent qu'une très faible part des actifs, loin derrière les départements des Déclinants ou des Intermédiaires.

En dernier point, nous pouvons conclure sur l'ensemble de cette répartition des actifs que la structure même de l'activité dans ces territoires diffère significativement des catégories d'appartenance essentiellement sur l'agriculture, l'industrie et finalement le nombre important de chômeurs.

- **Pour récapituler, les territoires ultramarins sont confrontés à deux problèmes majeurs sur le plan de l'emploi : une sous-qualification des actifs en comparaison des autres départements français et un chômage très important. Ces deux éléments trouvent leur racine principalement dans l'éloignement, qui rend plus difficile l'accès aux lieux d'études, limite les débouchés commerciaux et l'accès aux zones à fort taux d'emplois.**
  
- **Du point de vue de l'activité, la répartition des actifs ne diffère que sur trois éléments : l'agriculture, l'industrie et le chômage. Il nous semble que le secteur public n'est pas aussi captateur que cela peut être évoqué dans une partie de la littérature.**

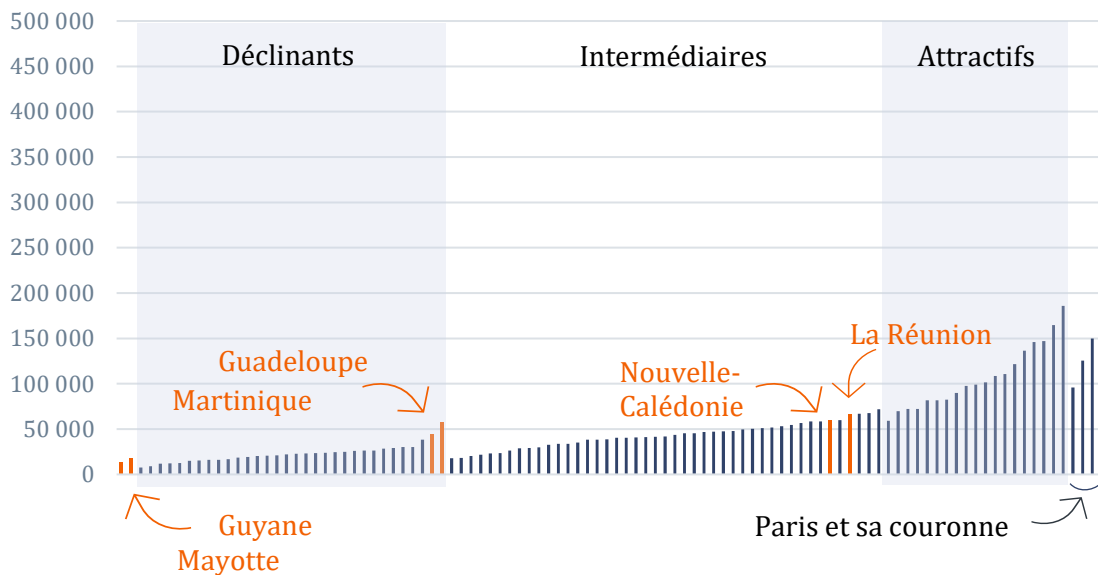
## 3.2. Un tissu entrepreneurial atypique, présentant de fortes anomalies

### 3.2.1. Un tissu entrepreneurial riche en entreprises

Nous avons montré dans la première partie de cette étude que l'éloignement, s'il est relatif, s'étend sur 3 niveaux : spatial, temporel et financier. D'autre part, nous avons abordé pour les territoires ultramarins hors Guyane les conséquences du problème d'insularité générant des problématiques d'exiguïté. Ces deux éléments génèrent des pressions non négligeables sur la structure du tissu entrepreneurial des territoires ultramarins dans quasiment tous les territoires ultramarins étudiés.

Tout d'abord, nous constatons que la Martinique, avec 44 732 entreprises en 2017, est le deuxième département avec le plus d'entreprises pour les Déclinants quand la Guadeloupe, avec 57 415 entreprises est le premier département du groupe des Déclinants (cf. graphique suivant). Si La Réunion et la Nouvelle-Calédonie n'atteignent pas ce classement au sein du groupe des Intermédiaires, ces deux territoires ultramarins sont respectivement les quatrième et sixième départements de leur catégorie avec 66 810 et 59 535 entreprises.

Figure 13 : Nombre d'entreprises en 2017 par département<sup>7</sup>



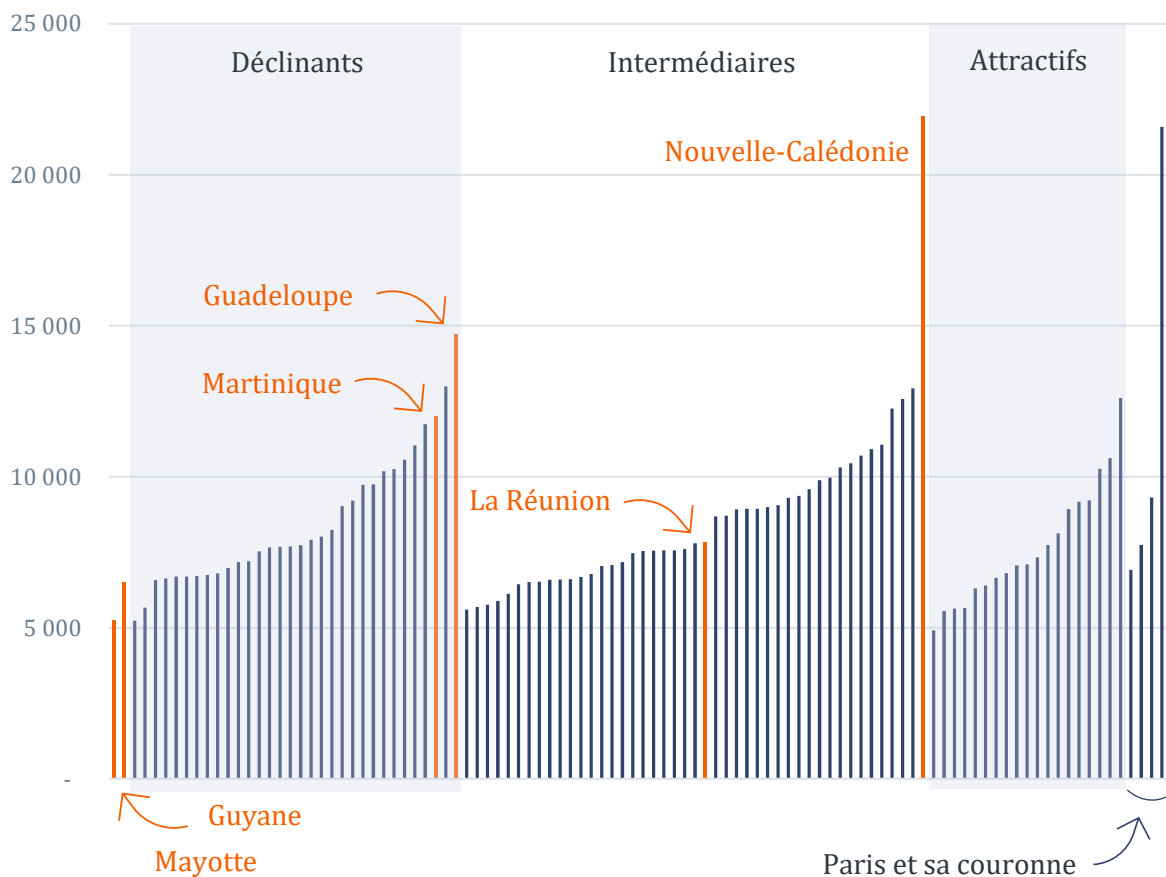
Sources : PrimeView, INSEE

<sup>7</sup> Nous précisons ici, que pour l'ensemble de cette partie les données pour la Polynésie française n'étaient pas disponibles ou insuffisamment précise pour être comparées aux autres.

Si ce phénomène peut s'expliquer en partie par le fait que la taille des populations des départements étudiés est systématiquement plus élevée que dans les départements appartenant aux groupes de comparaison, cette hypothèse n'est pas suffisante.

En effet, la comparaison en termes de nombre d'entreprises pour 100 000 habitants est révélatrice de l'anomalie identifiée ci-dessus, puisqu'elle met en lumière deux éléments majeurs : les Antilles et la Nouvelle-Calédonie ont un nombre d'entreprises pour 10 000 habitants très élevé pour des départements français... La Nouvelle-Calédonie possédait en 2017 quasiment le plus grand nombre d'entreprises pour 100 000 habitants, à savoir 21 935 entreprises pour 100 000 habitants, devant Paris (21 581). La Guadeloupe est, quant à elle, le troisième département français selon cette métrique et la Martinique le neuvième.

Figure 14 : Nombre d'entreprises pour 100 000 habitants par département en 2017

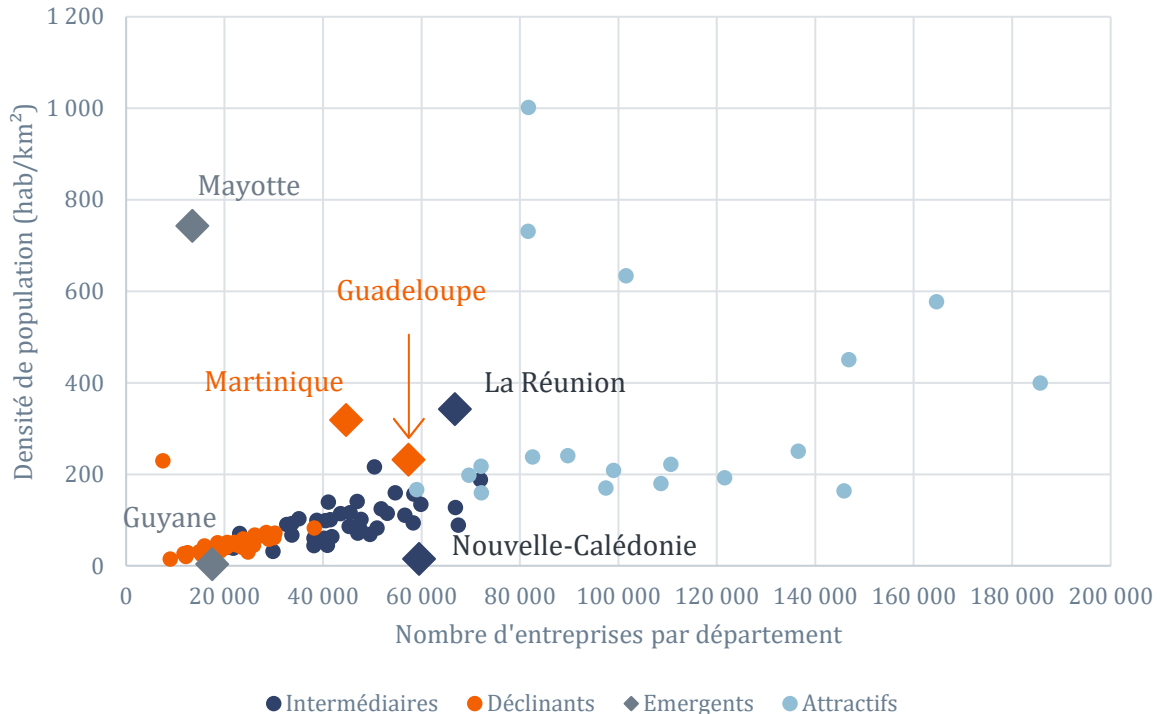


Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

La forte population d'entreprises peut s'expliquer pour partie à cause de l'exiguïté des territoires, qui favorise une densité de population élevée. En effet, la corrélation entre le nombre d'entreprises et la densité est très forte : nous obtenons un taux de corrélation de 0,78 (ce dernier indique une corrélation entre deux variables d'autant plus forte qu'il est proche de 1).



Figure 15 : Nombre d'entreprises en 2017 et densité de population par département



Sources : PrimeView, INSEE

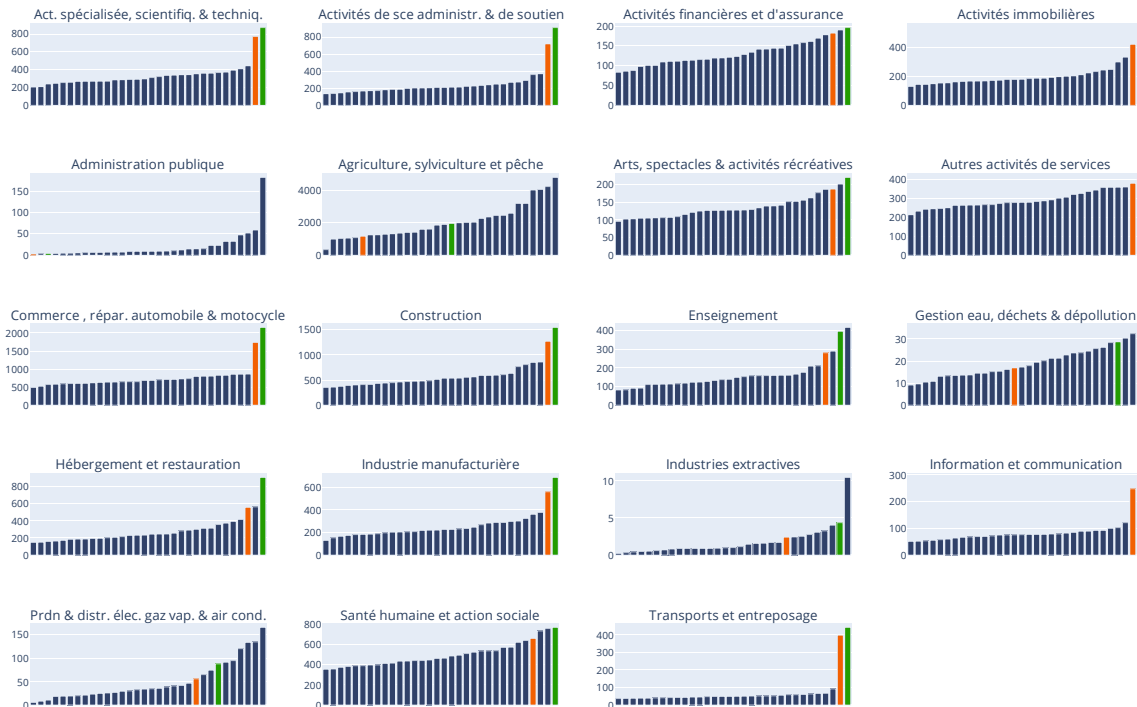
*Lecture : Les territoires ultramarins, représentés par les losanges de plus grosse taille, ont, à l'exception de la Guyane et la Nouvelle-Calédonie, des densités de population nettement plus élevées que leurs comparables, et sont dans les premiers départements de leurs catégories en termes de nombre d'entreprises.*

Seulement, l'exiguïté liée à l'insularité n'est pas la seule cause de l'important tissu entrepreneurial, comme le montre le cas de la Nouvelle-Calédonie, où la densité de population est de 15 habitants au kilomètre carré, soit une des plus faibles en France.

Le deuxième paramètre impulsant le développement d'un grand nombre d'entreprises est l'éloignement. Alors que la forte population des grandes villes de France métropolitaine va entraîner l'apparition d'une importante quantité de services dont beaucoup de commerces, l'éloignement des territoires ultramarins génère une pression similaire que nous verrons en étudiant la répartition sectorielle de ces territoires.

Enfin, il est très important de mentionner une dernière caractéristique concernant la richesse de ce tissu entrepreneurial : le nombre d'entreprises de 0 salarié est extrêmement élevé en comparaison des catégories départementales, et ce, quasiment dans l'ensemble des secteurs. Nous pouvons le voir sur le graphique suivant : la Guadeloupe et la Martinique sont les deux points ressortant quasiment systématiquement de leur groupe de départements comparables.

Figure 16 : Nombre d'entreprises de 0 salarié pour 100 000 habitants pour les départements Déclinants

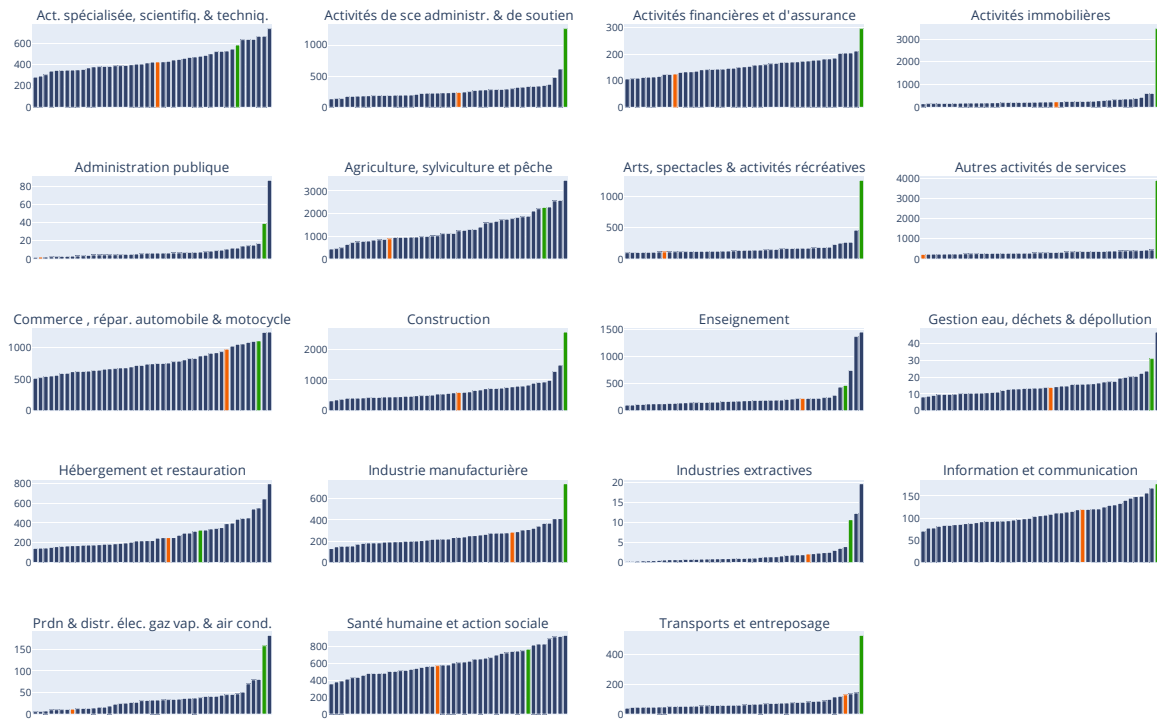


Sources : PrimeView, INSEE

Lecture : Chaque barre représente le nombre d'entreprises de 0 salariés pour 100 000 habitants dans un département. En orange est représentée la Martinique et en vert la Guadeloupe. Nous constatons que ces deux départements sont très souvent les premiers départements en termes de nombre d'entreprises de 0 salariés pour 100 000 habitants parmi les Déclinants.

Cet émiettement, est aussi valable pour la Nouvelle-Calédonie dans le groupe des Intermédiaires (qui est le point orange dépassant très souvent loin en tête ; cf. Figure 17 : Nombre d'entreprises de 0 salarié pour 100 000 habitants pour les départements Intermédiaires), quand La Réunion reste toutefois relativement en phase avec le groupe des Intermédiaires. Un point notable sur le graphique suivant est que pour les domaines : Activité spécialisée, scientifique et technique, Activités de service administratifs et de soutien, Activités immobilières, Construction et Hébergement, la Haute Corse et la Corse du Sud ressortent, signe qu'un nombre d'entreprises de 0 salarié important pourrait bien être un phénomène renforcé par l'insularité.

Figure 17 : Nombre d'entreprises de 0 salarié pour 100 000 habitants pour les départements Intermédiaires

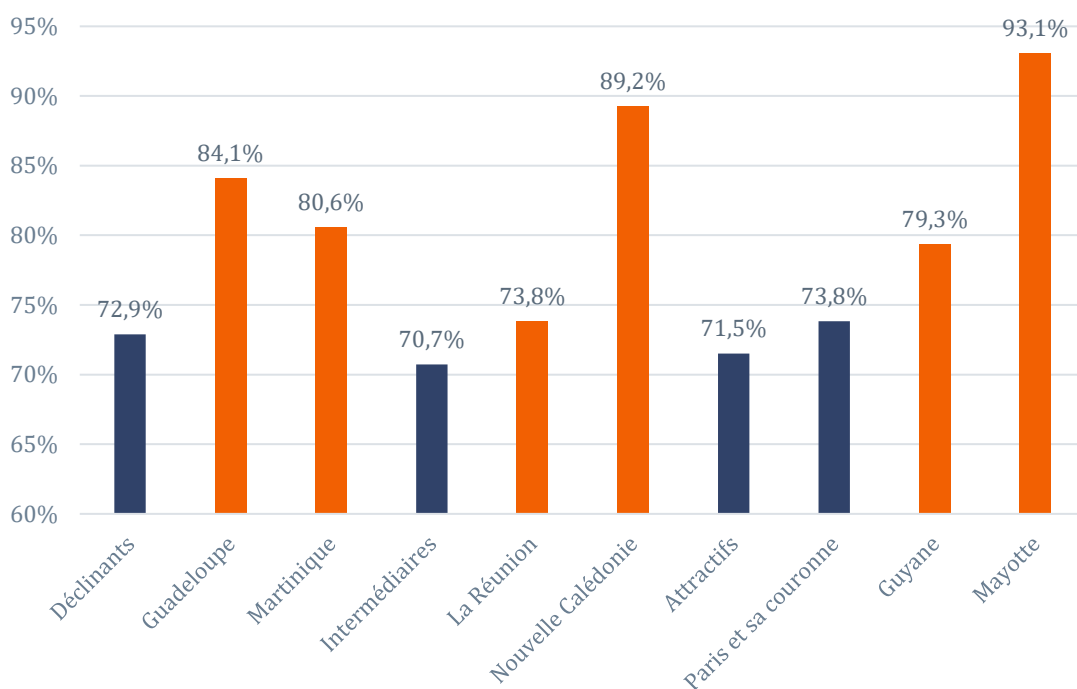


Sources : PrimeView, INSEE

*Lecture : Chaque barre représente le nombre d'entreprises de 0 salariés pour 100 000 habitants dans un département. En orange est représentée La Réunion et en vert la Nouvelle-Calédonie.*

Ces résultats, en termes de nombre d'entreprises de 0 salarié pour 100 000 habitants, sont aussi confirmés par la comparaison de la proportion d'entreprises de 0 salarié dans le total des entreprises d'un département avec les catégories départementales (cf. graphique suivant). Nous observons d'ailleurs que La Réunion, si elle paraissait peu touchée par ce phénomène d'émiettement du tissu entrepreneurial en regardant le nombre d'entreprises de 0 salarié par secteur pour 100 000 habitants, a tout de même un ratio d'entreprises de 0 salarié supérieur à la catégorie des Intermédiaires.

Figure 18 : Proportion d'entreprises de 0 salarié dans le total des entreprises en 2017



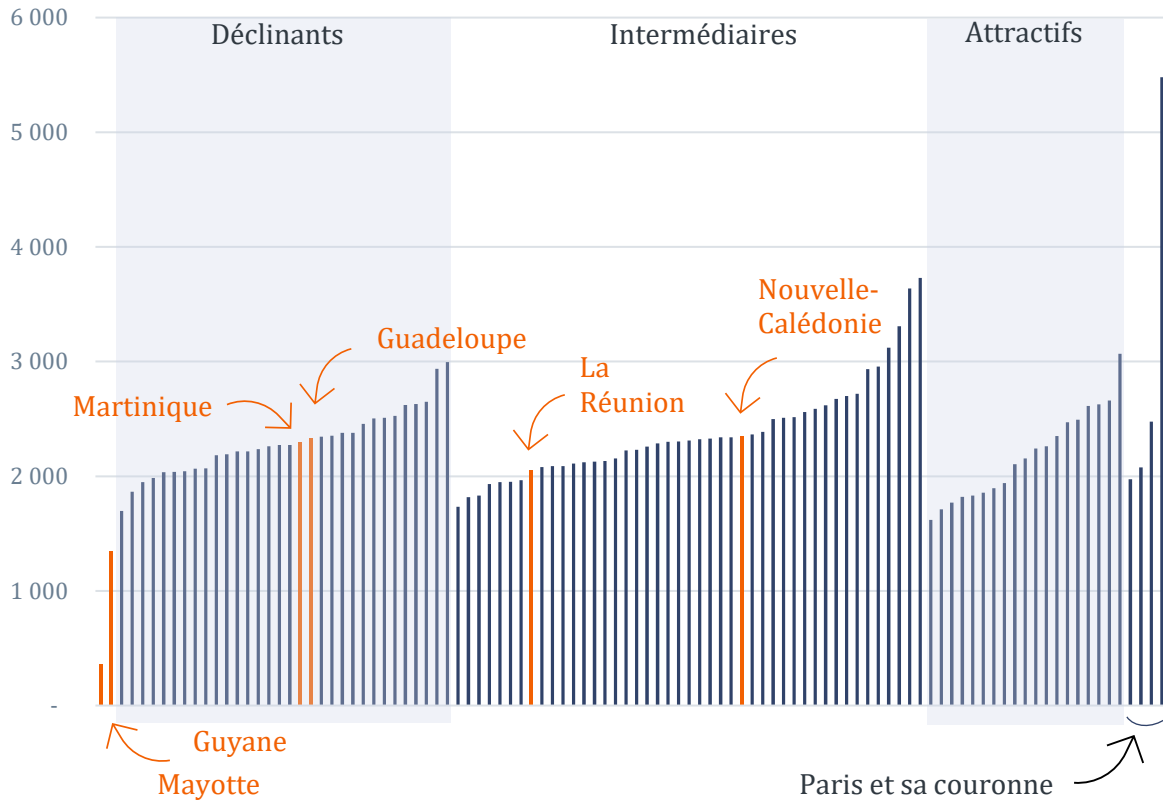
Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

Dernière précision : nous parlons ici d'une surpopulation des entreprises de 0 salarié par rapport aux catégories départementales uniquement. En effet, lorsque nous observons le nombre d'entreprises de 1 salarié ou plus, nous ne voyons ni sous-population, ni surpopulation de ces dernières en comparaison des catégories départementales (cf. Figure 19 : Nombre d'entreprises de 1 salarié ou plus par département pour 100 000 habitants en 2017).

Qui plus est, lorsqu'on se penche sur les entreprises d'au moins un salarié, la composition du tissu entrepreneurial apparaît similaire aux groupes de départements comparables, notamment en termes sectoriels... Les deux points notables sont la surreprésentation des entreprises du secteur du transport et entreposage et la sous-représentation sur secteur agricole. Ces deux spécificités sont naturelles au regard des contraintes géographiques des territoires ultramarins (éloignement et exigüité du territoire). Cela nous permet d'éliminer ce type d'entreprises comme acteur majeur de l'économie informelle dans les territoires ultramarins et nous conforte dans l'idée que les entreprises avec des salariés sont plus structurées et gérées de la même manière, quel que soit le territoire dans lequel on se situe en France.

Le phénomène de surpopulation observé ne concerne donc bien que les entreprises de 0 salarié.

Figure 19 : Nombre d'entreprises de 1 salarié ou plus par département pour 100 000 habitants en 2017



Sources : PrimeView, INSEE

Nous aurons l'occasion dans la partie *Evaluation de l'économie informelle dans les territoires ultramarins* page 91 de revenir sur cette caractéristique des entreprises de 0 salarié des territoires ultramarins et nous verrons qu'elle est probablement liée dans une certaine mesure à l'économie informelle. Pour le moment, intéressons-nous à la répartition sectorielle des entreprises, qui, elle aussi est, dans une certaine mesure, propre à ces territoires.

### 3.2.2. Une répartition sectorielle des entreprises propres aux territoires ultramarins

Tableau 23 : Répartition sectorielle des entreprises en 2017

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
AGRICULTURE	24,8%	17,3%	6,7%	0,2%
INDUSTRIES	6,5%	6,0%	5,0%	3,6%
CONSTRUCTION	10,7%	11,5%	12,1%	9,2%
SERVICES*	46,0%	51,3%	61,4%	76,9%
SECTEUR PUBLIC**	12,0%	13,9%	14,8%	10,1%

	DECLINANTS		INTERMEDIARES		EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle Calédonie	Guyane
AGRICULTURE	13,7%	10,5%	12,5%	11,0%	12,1%
INDUSTRIES	7,1%	7,0%	8,1%	4,8%	9,2%
CONSTRUCTION	12,3%	12,8%	11,2%	13,2%	15,2%
SERVICES*	57,1%	59,8%	54,5%	64,4%	55,4%
SECTEUR PUBLIC**	9,7%	10,0%	13,7%	6,5%	8,1%

\*Commerce, les transports et les services divers

\*\*Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

Les données pour Mayotte ne sont pas utilisées car jugées peu fiables (cf. Annexe D, recoupement avec les données CNCC)

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : 13,7 % des entreprises existantes en Guadeloupe appartiennent au secteur agricole en 2017.*

L'analyse de la répartition sectorielle des entreprises nous permet de faire ressortir trois éléments majeurs indiquant que la conjonction de l'insularité et de l'éloignement modèle le tissu entrepreneurial des territoires ultramarins.

---

### Les secteurs des services et de la construction sont surreprésentés par rapport aux groupes des Déclinants et des Intermédiaires

Lorsque nous étudions la répartition sectorielle des entreprises en 2017 (cf. *Tableau 23 : Répartition sectorielle des entreprises en 2017*), nous constatons dans un premier temps que le secteur des services est surreprésenté par rapport aux catégories départementales d'appartenance et, dans une moindre mesure, le secteur de la construction.

Tout d'abord, le secteur des services est nettement plus important dans tous les territoires ultramarins que dans les catégories des Déclinants ou des Intermédiaires, auxquels appartiennent quatre de nos départements d'étude. Nous constatons que la Guadeloupe et la Martinique ont un secteur des services supérieur de plus de 10 % à celui de la catégorie des Déclinants, tandis que La Réunion a un secteur des services représentant 54,5 % de ses entreprises et la Nouvelle-Calédonie 64,4 % quand leur catégorie départementale d'appartenance (les Intermédiaires) n'en a que 51,3 %. L'importance des services se retrouve même chez les Emergents, dont font partie Mayotte et la Guyane qui ont un nombre d'entreprises de services respectif de 57,2 % et 55,4 %. Il apparaît donc clair que cette surpondération du secteur des services dans les territoires ultramarins n'est pas anodine, et nous l'expliquons par l'éloignement avec les grandes villes françaises où sont normalement plus concentrées les activités de service. Cela génère une pression qui pousse à la création d'un grand nombre d'entreprises dans ce secteur dans ces territoires.

Le détail de la répartition des entreprises de services (tableaux ci-dessous) met aussi en avant l'importance du secteur du Commerce. Mis à part la Nouvelle-Calédonie, le nombre d'entreprises dans le secteur du commerce représente 18,6 % des entreprises en Guadeloupe, 18,9 % en Martinique, 19,8 % à La Réunion et 26,0 % pour Guyane et Mayotte cumulées, quand la proportion n'est que de 14,8 % pour les Déclinants, 15,3 % pour les Intermédiaires et 16,8 % pour les Attractifs.

**Tableau 24 : Répartition des entreprises de services dans le total des entreprises de chaque catégorie départementale en 2017**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	PARIS ET SA COURONNE	ATTRACTIFS
COMMERCE, REPAR. AUTOMOBILE & MOTOCYCLE	14,8%	15,3%	15,2%	16,8%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1,7%	1,6%	4,8%	2,9%
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	5,5%	6,0%	5,1%	5,6%
INFORMATION ET COMMUNICATION	1,4%	1,7%	8,2%	3,2%
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	2,3%	2,8%	4,4%	3,3%
ACTIVITES IMMOBILIERES	2,9%	3,6%	4,6%	4,2%
ACT. SPECIALISEE, SCIENTIFIQ. & TECHNIQ.	5,7%	7,5%	22,6%	11,7%
ACTIVITES DE SCE ADMINISTR. & DE SOUTIEN	4,1%	4,1%	4,9%	4,8%
ARTS, SPECTACLES & ACTIVITES RECREATIVES	2,4%	2,8%	3,0%	2,8%
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	5,3%	5,8%	4,1%	6,0%
<b>TOTAL SECTEUR DES SERVICES</b>	<b>46,0%</b>	<b>51,3%</b>	<b>76,9%</b>	<b>61,4%</b>

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : 14,8 % des entreprises existantes dans la catégorie des Déclinants appartiennent au secteur du Commerce et de la réparation automobile et motocycle en 2017.*



Tableau 25 : Répartition des entreprises de services dans le total des entreprises des chaque département en 2017

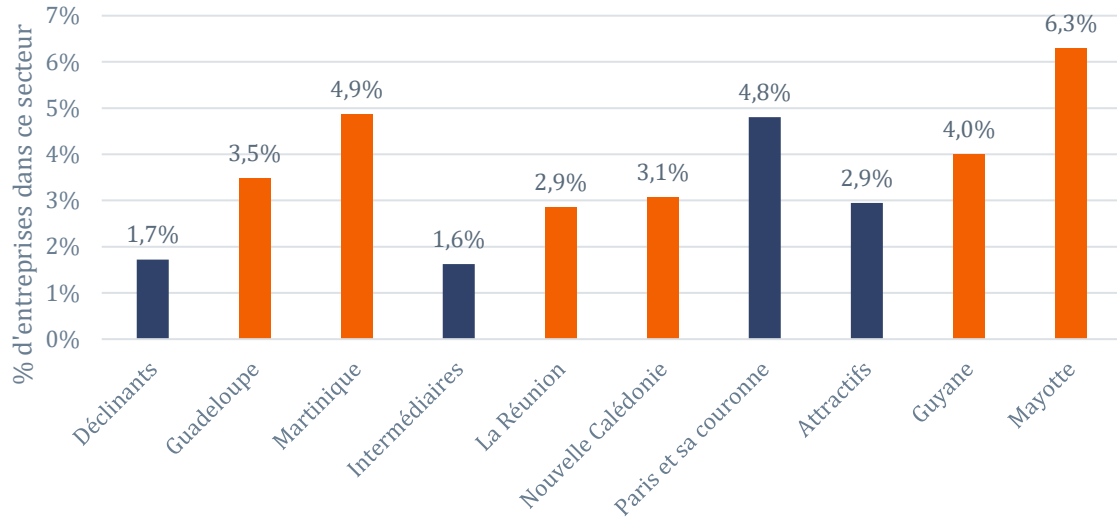
	DECLINANTS		INTERMEDIARES		EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane
COMMERCE, REPAR. AUTOMOBILE & MOTOCYCLE	18,6%	18,9%	19,8%	6,7%	17,7%
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	3,5%	4,9%	2,9%	3,1%	4,0%
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7,3%	6,1%	6,0%	1,9%	5,7%
INFORMATION ET COMMUNICATION	2,2%	2,4%	2,0%	1,0%	1,9%
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	1,7%	2,1%	2,2%	1,6%	1,6%
ACTIVITES IMMOBILIERES	3,9%	3,9%	3,5%	16,1%	3,5%
ACT. SPECIALISEE, SCIENTIFIQ. & TECHNIQ.	7,1%	7,8%	7,2%	3,4%	7,7%
ACTIVITES DE SCE ADMINISTR. & DE SOUTIEN	7,2%	7,2%	4,2%	6,5%	8,0%
ARTS, SPECTACLES & ACTIVITES RECREATIVES	1,8%	2,0%	2,1%	5,9%	1,5%
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	3,8%	4,6%	4,6%	18,3%	3,8%
<b>TOTAL SECTEUR DES SERVICES</b>	<b>57,1%</b>	<b>59,8%</b>	<b>54,5%</b>	<b>64,4%</b>	<b>55,4%</b>

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : 18,6 % des entreprises existantes en Guadeloupe appartiennent au secteur du Commerce et de la réparation automobile et motocycle en 2017.*

Un autre détail du secteur des services saute aux yeux : l'insularité et l'éloignement sont à l'origine d'une proportion importante d'entreprises dans le secteur des Transports et entreposage.

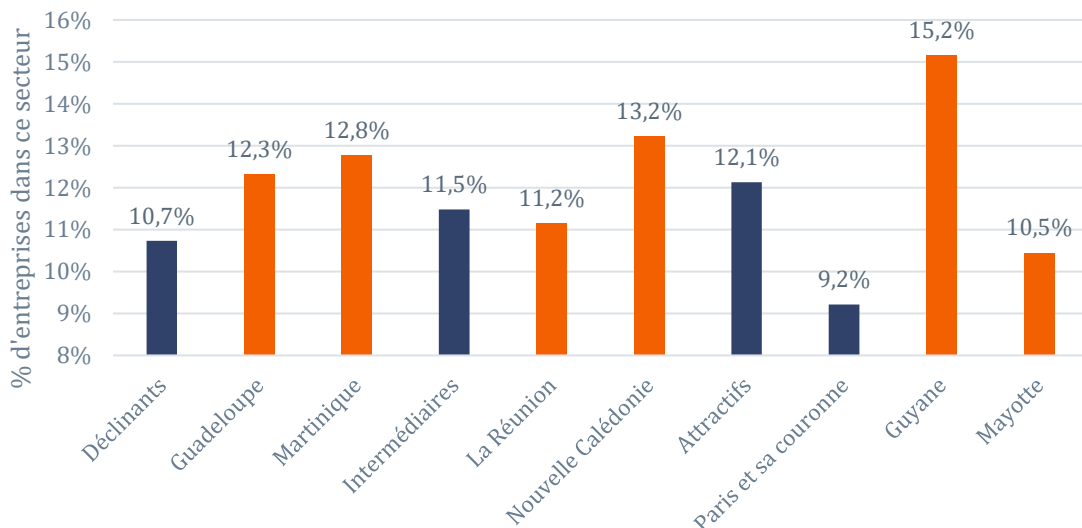
Figure 20 : Le secteur des transports et entreposage est largement développé dans les territoires ultramarins



Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

Enfin, le secteur de la construction, essentiel pour tout territoire, est pour les Antilles (12,5 %), la Nouvelle-Calédonie (13,2 %) et la Guyane (15,2 %) plus pondéré que dans toutes les catégories départementales.

Figure 21 : Le secteur de la construction est relativement important dans les territoires ultramarins



Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

Ce résultat pour la construction est toutefois à mitiger : les territoires ultramarins sont peu agricoles au regard de la structure de leurs territoires. De fait, la relative faiblesse du secteur agricole biaise légèrement les proportions. Le *Tableau 26 : Répartition sectorielle des entreprises en 2017, hors Agriculture* suivant, qui ne prend en compte que l'industrie et les services permet de mettre en lumière que les territoires ultramarins sont en ligne dans le secteur de la construction par rapport à leurs catégories d'appartenance.

**Tableau 26 : Répartition sectorielle des entreprises en 2017, hors Agriculture**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
INDUSTRIES	8,6%	7,3%	5,4%	3,6%
CONSTRUCTION	14,3%	13,9%	13,0%	9,2%
SERVICES*	61,2%	62,0%	65,7%	77,0%
SECTEUR PUBLIC**	16,0%	16,8%	15,9%	10,1%

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES		EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle Calédonie	Guyane
INDUSTRIES	8,2%	7,8%	9,3%	5,4%	10,5%
CONSTRUCTION	14,3%	14,3%	12,7%	14,9%	17,2%
SERVICES*	66,2%	66,8%	62,3%	72,4%	63,0%
SECTEUR PUBLIC**	11,3%	11,2%	15,7%	7,4%	9,2%

Les données pour Mayotte ne sont pas utilisées car jugées peu fiables (cf. Annexe D, recoupement avec les données CNCC)  
Sources : PrimeView, INSEE

Le nombre d'entreprises dans les secteurs agricole et public est en proportion moins importante que dans les catégories départementales d'appartenance

Un élément commun qui ressort de l'analyse du tissu entrepreneurial des territoires ultramarins est la proportion d'entreprises relativement faible dans les secteurs agricole et public par rapport aux catégories départementales d'appartenance.

En effet, nous constatons dans les tableaux ci-dessous que la proportion d'entreprises dans le secteur agricole en Guadeloupe n'est que de 13,7 % au total et de 10,5 % en Martinique quand cette dernière atteint 24,8 % pour les départements des Déclinants. Le même constat de sous-pondération par rapport à sa catégorie départementale est vrai pour La Réunion (12,5 % contre 17,3 % pour les Intermédiaires) ou la Nouvelle-Calédonie (11,1 %). Cet élément s'explique pour partie via le phénomène d'exigüité dans des îles volcaniques ou montagneuses où il y a finalement peu de place en comparaison des autres départements Déclinants ou Intermédiaires.

**Tableau 27 : Répartition entre activités marchandes et secteur agricole en fonction de la taille des entreprises dans les catégories départementales en 2017**

		DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
<b>ACTIVITES MARCHANDES HORS AGRICULTURE</b>	0 salarié	50,4%	55,4%	65,6%	73,5%
	1 à 49 salariés	20,3%	23,3%	24,5%	23,7%
	50 à 999 salariés	0,5%	0,6%	0,6%	0,9%
	Plus de 1000 salariés	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
<b>SECTEUR AGRICOLE</b>	0 salarié	22,2%	15,1%	5,7%	0,2%
	1 à 49 salariés	2,6%	2,2%	0,9%	0,0%
	50 à 999 salariés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Plus de 1000 salariés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : 50,4 % du total des entreprises des départements Déclinants sont des entreprises de 0 salarié ayant des activités marchandes hors agriculture en 2017.*

**Tableau 28 : Répartition entre activités marchandes et secteur agricole en fonction de la taille des entreprises dans les territoires ultramarins en 2017**

		DECLINANTS		INTERMÉDIAIRES	EMERGENTS	
		Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane + Mayotte
ACTIVITES MARCHANDES HORS AGRICULTURE	0 salarié	70,6%	70,6%	62,3%	72,5%	67,8%
	1 à 49 salariés	14,2%	16,7%	22,7%	9,7%	13,0%
	50 à 999 salariés	0,2%	0,4%	0,5%	0,2%	0,3%
	Plus de 1000 salariés	0,0%	0,0%	0,0%	nd	0,0%
SECTEUR AGRICOLE	0 salarié	13,3%	9,8%	11,4%	10,4%	17,0%
	1 à 49 salariés	0,4%	0,7%	1,1%	0,7%	0,4%
	50 à 999 salariés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Plus de 1000 salariés	0,0%	0,0%	0,0%	nd	0,0%

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

*Lecture : 70,6 % du total des entreprises de Guadeloupe sont des entreprises de 0 salarié ayant des activités marchandes hors agriculture en 2017.*

Nous notons aussi, *Tableau 23 : Répartition sectorielle des entreprises en 2017*, que l'ensemble des entreprises de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé est inférieur aux catégories départementales d'appartenance : 9,7 % pour la Guadeloupe et 10,0 % pour la Martinique contre 12,0 % pour l'ensemble des Déclinants ; 13,7 % à La Réunion et 6,5 % en Nouvelle-Calédonie contre 13,9 % pour les Intermédiaires ; et enfin 8,1 % et 4,4 % pour la Guyane et Mayotte, qui malgré leur caractère atypique sont peu dotées de ce côté.

Ces éléments concernant la répartition du nombre d'entreprises dans les secteurs agricole et public doivent toutefois être mis en confrontation avec le nombre d'entreprises pour 100 000 habitants afin d'avoir une vision complète du tableau. En effet, nous constatons par exemple que la Guadeloupe est en ligne avec la catégorie des Déclinants concernant le nombre d'entreprises du secteur agricole pour 100 000 habitants, quand la Nouvelle-Calédonie est nettement supérieure à la catégorie des Intermédiaires (cf. tableau ci-dessous). La Martinique, La Réunion, la Guyane et Mayotte

ont cependant peu d'entreprises agricoles pour 100 000 habitants en comparaison des Déclinants ou des Intermédiaires.

Dans cette veine, nous observons que le nombre d'entreprises dans l'administration publique est très faible dans les territoires ultramarins d'une manière générale. Ce sont en revanche les secteurs de l'enseignement et de la santé humaine et action sociale qui sont largement représentés.

Tableau 29 : Nombre d'entreprises pour 100 000 habitants en 2017

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	2 094	1 350	501	29
ADMINISTRATION PUBLIQUE	167	93	41	15
ENSEIGNEMENT	219	285	276	434
SANTE HUMAINE ET ACTION SOCIALE	628	709	799	800

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

Tableau 30 : Nombre d'entreprises pour 100 000 habitants en 2017 dans les territoires ultramarins

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES		EMERGENTS	
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane	Mayotte
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHE	2 022	1 261	977	2 415	785	1 270
ADMINISTRATION PUBLIQUE	22	25	11	41	26	19
ENSEIGNEMENT	471	346	293	494	160	88
SANTE HUMAINE ET ACTION SOCIALE	940	827	769	900	343	122

Sources : PrimeView, INSEE, ISEE

- **Pour récapituler, l'insularité, qui amène une problématique d'exigüité du territoire, et l'éloignement de la Métropole impactent le tissu entrepreneurial selon trois points clés :**
- 1. Le nombre d'entreprises dans les territoires ultramarins est important en comparaison des catégories départementales de référence que ce soit en valeur absolue ou rapporté au nombre d'habitants.**
  - 2. Les entreprises de 0 salarié sont nettement plus élevées qu'ailleurs, quand le nombre d'entreprises d'au moins un salarié reste dans les normes des catégories départementales.**
  - 3. La répartition sectorielle des entreprises des territoires ultramarins est finalement plus équilibrée que dans les catégories départementales, l'éloignement et l'exigüité créant un mixe de contrainte imposant de posséder des entreprises en suffisamment grand nombres dans tous les secteurs : la répartition sectorielle de ces territoires est à la marge entre les Intermédiaires et les Attractifs regardant les secteurs de l'agriculture et des services, quand ils possèdent un secteur public moins développé qu'ailleurs en proportion du nombre d'entreprises et des secteurs industriels et de la construction légèrement supérieur aux catégories départementales.**

### 3.3. Evaluation de l'économie informelle dans les territoires ultramarins

Le chômage très important dans les territoires ultramarins peut s'expliquer par une économie informelle très développée. C'est un élément connu qui a déjà fait par le passé l'objet de plusieurs enquêtes et études afin d'en estimer l'importance :

- En 2007, 11 500 personnes avaient recours à l'économie informelle en Guadeloupe selon l'INSEE (Chaffort, 2008) ;
- Selon une étude de 2008 de l'Adie, il y aurait 37 500 personnes qui auraient recours au travail informel en Martinique (Toul, 2008) ;
- En 2010, une personne sur onze déclarait avoir eu une activité informelle au cours des six derniers mois en Guyane (Lauvaux et Charrier, 2017) ;
- En 2008, 5,9 % des « emplois » relèvent du secteur informel à La Réunion (Michaïlesco, 2009) ;
- En 2018, Mayotte compte 5 300 « entreprises informelles », soit les deux tiers du secteur marchand et 9 % de la valeur ajoutée créée à Mayotte (Daubaire, 2019).

Les résultats sont très variables, du fait de la nature même de l'économie informelle, qui représente les activités générant des revenus non déclarés.

Nous avons conçu une méthodologie nous permettant d'estimer l'importance du travail informel dans ces économies en partant du constat surprenant émis en partie 3.2.1 : le nombre d'entreprises d'au moins un salarié dans les territoires ultramarins ne montre pas de différence forte avec les autres départements des catégories d'appartenance, alors que le nombre d'entreprises de 0 salarié est nettement plus élevé (notamment dans les secteurs du commerce ou de la construction, connu pour être propices à l'économie informelle). Nous faisons l'hypothèse que ce surplus d'entreprises de 0 salarié, parmi lesquelles figurent les autoentrepreneurs, est probablement lié à l'économie informelle. Celles-ci permettent effectivement lors de contrôle sur le terrain de prouver que la personne employée est un indépendant qui peut ensuite facturer.

Pour ce faire, nous avons calculé une fourchette de nombre d'emplois possible grâce aux données sur les entreprises fournies par l'INSEE de 2016 et nous l'avons comparée au nombre d'emplois obtenus via le recensement de 2016. Nous avons calculé une fourchette haute et une fourchette basse du nombre d'emplois que nous devrions constater au regard du nombre d'entreprises en nous basant sur les catégories de tailles d'entreprises : 0 salarié, 1 à 2 salariés, 3 à 5 salariés, etc. en prenant comme convention :

- que les entreprises de 0 salarié constitue 1 emploi (il existe peu d'entreprises de 0 salarié servant uniquement de holding et donc étant réellement sans employé comme nous le montrons en partie 3.4 grâce aux données de la CNCC),
- que la fourchette basse est construite en supposant que toutes les entreprises d'une catégorie de taille d'entreprises ont autant de salariés que la borne basse en nombre d'employés,
- que la fourchette haute est construite en supposant que toutes les entreprises d'une catégorie de taille d'entreprises ont autant de salariés que la borne haute en nombre d'employés (par exemple, pour la catégorie 3 à 5 salariés, la fourchette basse est de 3 salariés et la haute est de 5 salariés),



- que les entreprises « de plus de 10 000 salariés » constituent 10 000 emplois en borne basse et en borne haute (ne pouvant estimer une taille maximale).

Un point à retenir pour la suite est que, pour les entreprises d'au moins un salarié, nous n'étudions que le nombre d'emplois salariés : en effet, une entreprise de 3 à 5 salariés a peut-être un chef d'entreprise qui n'est pas salarié de sa propre entreprise. Ce dernier, s'il compte pour un emploi n'est pourtant pas pris en compte dans les chiffres suivants, faute de pouvoir dénombrer le nombre de patron se déclarant comme salarié. Les chiffres suivants peuvent donc être légèrement sous-estimés sans invalider l'analyse.

Les résultats de la répartition pour nos catégories départementales figurent dans le *Tableau 31 : Estimation du nombre d'emplois en France et comparaison avec les données du recensement de 2016*.

Hormis pour le secteur de l'agriculture, nous constatons que les données du recensement se situent toujours entre nos bornes basses et hautes, nous permettant d'obtenir une moyenne des estimations d'emplois relativement proche du nombre d'emplois dans le recensement en 2016. Cela nous conforte dans les choix méthodologiques effectués.

Pour le secteur de l'agriculture, nous observons toutefois un énorme fossé entre la borne basse et le recensement. Une des causes pourrait être la difficulté à classer l'emploi saisonnier lors du recensement, ou encore, comme nous le soupçonnons pour les territoires ultramarins, la présence d'une économie informelle surdéveloppée.

Tableau 31 : Estimation du nombre d'emplois en France et comparaison avec les données du recensement de 2016

		NOMBRE D'ENTREPRISES	ESTIMATION EMPLOI BASSE	ESTIMATION EMPLOI HAUTE	MOYENNE DES ESTIMATIONS EMPLOIS (1)	NOMBRE D'EMPLOIS SELON LE RECENSEMENT (2)	(2) - (1) EN % DE (1)	(2) - (1) EN % DE (2)
BAISSE DEMOGRAPHIQUE	Secteur public**	85 999	736 917	1 437 179	1 087 048	1 143 631	5,2%	4,9%
	Agriculture	180 485	199 557	234 529	217 043	182 716	-15,8%	-18,8%
	Services*	327 360	770 487	1 282 322	1 026 405	1 188 994	15,8%	13,7%
	Construction	77 209	161 426	265 289	213 358	219 868	3,1%	3,0%
	Industrie	45 954	295 787	557 767	426 777	497 967	16,7%	14,3%
	TOTAL	717 007	2 164 174	3 777 086	2 970 630	3 233 176	8,8%	8,1%
INTERMEDIAIRES	Secteur public**	252 052	1 969 225	3 831 234	2 900 230	2 991 704	3,2%	3,1%
	Agriculture	321 130	372 406	455 290	413 848	360 815	-12,8%	-14,7%
	Services*	924 772	2 448 613	4 166 005	3 307 309	3 659 445	10,6%	9,6%
	Construction	209 128	475 305	804 348	639 827	633 994	-0,9%	-0,9%
	Industrie	110 025	752 949	1 420 876	1 086 913	1 264 667	16,4%	14,1%
	TOTAL	1 817 107	6 018 498	10 677 753	8 348 126	8 910 625	6,7%	6,3%
ATTRACTIFS	Secteur public**	287 995	2 336 800	4 397 301	3 367 051	3 577 477	6,2%	5,9%
	Agriculture	133 748	163 199	206 502	184 851	158 494	-14,3%	-16,6%
	Services*	1 173 357	3 524 715	6 087 554	4 806 135	5 250 628	9,2%	8,5%
	Construction	234 052	594 392	1 030 314	812 353	705 391	-13,2%	-15,2%
	Industrie	97 947	796 096	1 518 257	1 157 177	1 258 088	8,7%	8,0%
	TOTAL	1 927 099	7 415 202	13 239 928	10 327 565	10 950 078	6,0%	5,7%
PARIS ET SA COURONNE	Secteur public**	81 185	822 398	1 554 128	1 188 263	1 433 593	20,6%	17,1%
	Agriculture	1 830	7 788	13 931	10 860	2 966	-72,7%	-266,1%
	Services*	607 510	2 723 176	4 839 305	3 781 241	3 680 725	-2,7%	-2,7%
	Construction	72 940	187 466	322 879	255 173	224 186	-12,1%	-13,8%
	Industrie	28 816	461 086	880 038	670 562	300 863	-55,1%	-122,9%
	TOTAL	792 281	4 201 914	7 610 281	5 906 098	5 642 333	-4,5%	-4,7%

\*Commerce, les transports et les services divers

\*\*Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

Sources : PrimeView, INSEE

Tableau 32 : Estimation du nombre d'emplois dans les territoires ultramarins

		NBRE D'ENT.	ESTIM. EMPLOI BASSE (1)	ESTIM. EMPLOI HAUTE (2)	MOYENNE DES ESTIM. EMPLOIS (3)	NBRE D'EMPLOIS SELON LE RECENS. (4)	(4) - (1)	(4) - (3)	(4) - (3) EN % DE (3)	(4) - (3) EN % DE (4)	(4) - (3) EN % DU NBRE D'EMPLOIS DU DEP.	
DECLINANTS	Guadeloupe	Secteur public**	5 374	40 039	76 719	58 379	54 286	14 247	-4 093	-7,0%	-7,5%	-3,2%
		Agriculture	7 831	8 773	10 020	9 397	4 113	-4 660	-5 284	-56,2%	-128,5%	-4,1%
		Services*	31 500	56 270	84 370	70 320	52 008	-4 262	-18 312	-26,0%	-35,2%	-14,3%
		Construction	6 841	10 284	14 751	12 518	8 979	-1 305	-3 538	-28,3%	-39,4%	-2,8%
		Industrie	3 877	8 704	14 005	11 355	8 777	73	-2 577	-22,7%	-29,4%	-2,0%
	<b>Total</b>	<b>55 423</b>	<b>124 070</b>	<b>199 865</b>	<b>161 968</b>	<b>128 162</b>	<b>4 092</b>	<b>-33 805</b>	<b>-20,9%</b>	<b>-26,4%</b>	<b>-26,4%</b>	
	Martinique	Secteur public**	4 407	39 213	74 459	56 836	55 755	16 542	-1 081	-1,9%	-1,9%	-0,8%
		Agriculture	4 639	7 047	10 083	8 565	5 552	-1 495	-3 013	-35,2%	-54,3%	-2,3%
		Services*	26 009	54 479	85 439	69 959	52 434	-2 045	-17 525	-25,1%	-33,4%	-13,5%
		Construction	5 491	8 785	12 987	10 886	7 542	-1 243	-3 344	-30,7%	-44,3%	-2,6%
Industrie		3 016	7 564	12 426	9 995	8 939	1 375	-1 056	-10,6%	-11,8%	-0,8%	
<b>Total</b>	<b>43 562</b>	<b>117 088</b>	<b>195 394</b>	<b>156 241</b>	<b>130 222</b>	<b>13 134</b>	<b>-26 019</b>	<b>-16,7%</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-20,0%</b>		
INTERMÉDIAIRES	La Réunion	Secteur public**	8 564	83 714	165 641	124 678	116 282	32 568	-8 395	-6,7%	-7,2%	-3,2%
		Agriculture	8 103	9 388	11 221	10 305	8 191	-1 197	-2 114	-20,5%	-25,8%	-0,8%
		Services*	35 011	90 889	153 925	122 407	101 168	10 279	-21 239	-17,4%	-21,0%	-8,2%
		Construction	7 130	16 264	27 280	21 772	16 891	627	-4 881	-22,4%	-28,9%	-1,9%
		Industrie	5 276	16 428	28 195	22 312	17 084	656	-5 228	-23,4%	-30,6%	-2,0%
		<b>Total</b>	<b>64 084</b>	<b>216 683</b>	<b>386 262</b>	<b>301 473</b>	<b>259 615</b>	<b>42 932</b>	<b>-41 858</b>	<b>-13,9%</b>	<b>-16,1%</b>	<b>-16,1%</b>
EMERGENTS	Guyane	Secteur public**	1393	21171	43438	32 305	32 684	11 513	380	1,2%	1,2%	0,1%
		Agriculture	1994	2141	2363	2 252	1 709	-432	-543	-24,1%	-31,8%	-0,2%
		Services*	9487	18356	28345	23 351	22 599	4 243	-751	-3,2%	-3,3%	-0,3%
		Construction	2570	4308	6598	5 453	5 072	764	-381	-7,0%	-7,5%	-0,1%
		Industrie	1553	3751	6271	5 011	5 230	1 479	219	4,4%	4,2%	0,1%
		<b>Total</b>	<b>16 997</b>	<b>49 727</b>	<b>87 015</b>	<b>68 371</b>	<b>67 294</b>	<b>17 567</b>	<b>-1 077</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-0,4%</b>

\*Commerce, les transports et les services divers

\*\*Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale

Sources : PrimeView, INSEE

Note : la granulométrie des données de l'ISEE ou de l'ISPF ne nous permet pas d'effectuer ces estimations pour la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française.

Pour la Guadeloupe et la Martinique, nous constatons que nos estimations dans les secteurs agricoles, des services et de la construction ne sont pas en adéquation avec les données du recensement puisque les données du recensement sont inférieures à la borne basse. Pour La Réunion, nous constatons cette incohérence uniquement sur le secteur agricole (cf. *Tableau 32 : Estimation du nombre d'emplois dans les territoires ultramarins*).

Cette inadéquation dans ces secteurs interroge et pourrait révéler de l'emploi informel. En Guadeloupe, nous dénombrons ainsi 10 228 emplois informels dans les secteurs agricoles, des services et de la construction, soit 8 % du nombre d'emplois, ce qui est très proche des 11 500 emplois informels estimés par l'INSEE pour l'année 2007. En Martinique, cela représente 4 783 emplois informels, soit 3,7 % du nombre d'emplois (très éloigné cette fois-ci des 37 500 emplois informels estimés par l'Adie) et à La Réunion seulement 1 197 emplois informels soit 0,5 % du nombre d'emplois.

Pour aller plus loin, nous avons étudié la différence entre les données du recensement et la moyenne entre la borne haute et la borne basse de nos estimations.

Cette estimation ne semble par aberrante au regard du *Tableau 31 : Estimation du nombre d'emplois en France et comparaison avec les données du recensement de 2016* pour les catégories. En effet, nous avons pu constater que la différence pour chaque secteur d'activité (exception faite du secteur agricole) entre la moyenne des estimations entre bornes haute et basse pour chaque catégorie départementale et le nombre d'emplois selon le recensement se situe pour les catégories Déclinants et Intermédiaires à des niveaux :

- soit inférieurs à 5 % de la moyenne des estimations, ce qui indique une estimation relativement fiable pour nos catégories,
- soit supérieurs de plus de 5 % de la moyenne des estimations, ce qui indique une sous-estimation de notre part.

Si les départements des Antilles et de La Réunion avaient un tissu entrepreneurial similaire à leur catégorie, alors, nous devrions retrouver des éléments similaires. Or, nous constatons des différences majeures (cf. *Tableau 31 : Estimation du nombre d'emplois en France et comparaison avec les données du recensement de 2016*).

Nous constatons que pour les catégories des Déclinants, Intermédiaires et Attractifs, les écarts entre le nombre d'emplois dans le recensement et notre estimation moyenne du nombre d'emplois oscillent entre 4 % et 7 % du nombre d'emplois dans le recensement, indiquant une légère sous-estimation de notre moyenne, mais aussi une très forte cohérence des chiffres du recensement et du détail de la démographie entrepreneuriale.

Même pour Paris, si l'écart entre le nombre d'emplois dans le recensement et notre estimation est négatif (- 4,7 % du nombre d'emplois dans le recensement), il reste assez proche de la moyenne et indique une bonne cohérence des chiffres.

Cependant, pour les territoires ultramarins, nous constatons un fossé énorme, qui indique toujours la même chose : le nombre d'emplois dans le recensement est très nettement inférieur à la moyenne du nombre d'emplois estimée, en particulier pour la Martinique et la Guadeloupe ! Nous pensons que cet élément, dû en partie à la surpopulation de petites entreprises dans ces territoires, est très probablement représentatif de l'économie informelle.

Nous obtenons pour la Guadeloupe 29 712 emplois informels si nous retirons le secteur de l'Administration publique, la santé et l'enseignement pour lesquels nous estimons peu probable le recours à l'économie informelle, soit 23,2 % du nombre d'emplois dans le recensement (33 805 en intégrant ce secteur, soit 26,4 % du nombre d'emplois dans le recensement).

Pour la Martinique, c'est 24 938 emplois ou 19,2 % du nombre d'emplois dans le recensement hors secteur public et 26 019 emplois avec le secteur public, soit 20 % du nombre d'emplois dans le recensement. Le chiffre obtenu se rapproche des chiffres évoqués dans l'enquête réalisée par l'Adie.

Pour La Réunion, c'est 33 462 emplois hors secteur public (12,9 % du nombre d'emplois dans le recensement) et 41 858 emplois avec le secteur public (16,1 % du nombre d'emplois dans le recensement).

Si nous utilisons désormais l'écart du nombre d'emplois dans le recensement et la moyenne estimée du nombre d'emplois pour recalculer un taux d'emploi général, nous obtenons un nouveau taux d'emploi recalculé de 61,2 % pour la Guadeloupe, 64,3 % pour la Martinique et 51,8 % pour La Réunion. Ces niveaux deviennent alors très proches du taux d'emploi dans les Déclinants (63,9 %) pour les Antilles, mais reste éloignés pour La Réunion, le taux d'emplois dans les départements Intermédiaires se situant à 64,6 %<sup>8</sup>.

Tableau 33 : Taux d'emploi recalculé pour l'année 2016

		NOMBRE D'EMPLOIS SELON LE RECENS.	POP. ACTIVE OCCUPEE DE 15/64 ANS EN EMPLOI	POP DE 15/64 ANS	TAUX D'EMPLOI CALCULE AVEC LE NOMBRE D'EMPLOIS	TAUX D'EMPLOI CALCULE AVEC LA POP. ACTIVE OCCUPEE	TAUX D'EMPLOI RECALCULE
DECLINANTS	Guadeloupe	128 162	124 173	250 028	51,3%	49,7%	61,5%
	Martinique	130 222	128 537	239 708	54,3%	53,6%	64,0%
INTERMEDIAIRES	La Réunion	259 615	256 770	562 342	46,2%	45,7%	51,6%
EMERGENTS	Guyane	67 294	66 624	167 041	40,3%	39,9%	40,8%

Sources : PrimeView, INSEE

*\*Pour recalculer le taux d'emploi, nous avons intégré la différence entre le nombre d'emplois dans le recensement et la moyenne (hors secteur public) de nos estimations*

<sup>8</sup> Ce calcul part du principe que le nombre d'emplois dans le secteur public dans le recensement est fiable, l'économie informelle étant probablement très faible à ce niveau.

*d'emplois haute et basse, c'est-à-dire le nombre d'emplois dans l'économie informelle estimé.*

Le fait que La Réunion reste éloignée de sa catégorie d'appartenance (et du taux d'emploi moyen en France) en ajoutant l'emploi informel estimé pose question. Ce département, qui affiche un taux de chômage extrêmement élevé (21,5 % des plus de 15 ans selon le recensement 2016, 29 % si nous prenons notre estimation faite sur la base des Autres inactifs et finalement 21 % de la population active en 2019 selon les données de Pôle emploi) semble plus que les autres touché par un retard de développement que même l'économie informelle n'arrive pas à compenser. Cette anomalie pourrait trouver son origine dans un manque général de qualification de haut niveau de la population résident à La Réunion. Il existe donc tout un enjeu pour ce département afin de remettre en emploi près d'un quart de sa population en âge de travaillé...

- **L'économie informelle dans les territoires ultramarins est très présente au regard de nos estimations quels que soient les territoires ultramarins. Les territoires ultramarins les plus touchés sont la Martinique et la Guadeloupe, et les secteurs les plus touchés, la construction et le commerce.**
  
- **Une fois les estimations d'emplois informels ajoutées aux chiffres de l'emploi, le taux d'emploi à la Guadeloupe et la Martinique se rapproche de celui de la catégorie des Déclinants, dépeignant une économie moins en retard qu'il n'y paraît, notamment concernant la carence en emplois. En revanche, pour La Réunion, même si le taux d'emploi est réhaussé, il n'atteint pas celui des départements Intermédiaires, ni même des départements Déclinants, laissant transparaître un problème sous-jacent bien plus fort.**

### 3.4. La fragilité du socle entrepreneurial se répercute jusqu'aux entreprises auditées

Pour la première fois, nous avons pu accéder aux données des rapports d'activité fournis annuellement par les Commissaires aux Comptes, depuis 2016. Celles-ci nous ont permis de déterminer si la fragilité du tissu entrepreneurial et la précarité du marché de l'emploi se répercutent jusqu'aux comptes des grandes entreprises de ces territoires et de quelle manière.

#### 3.4.1. Présentation des conditions d'audits en France et dans les territoires ultramarins : notions préalables

La loi PACTE, promulguée le 22 mai 2019, a instauré un relèvement des seuils de certification légale des comptes des entreprises sur le territoire français (article 9), définis désormais via le décret n°2019-514 du 24 mai 2019 fixant les seuils de désignation des commissaires aux comptes et les délais pour élaborer les normes d'exercice professionnel.

Avant la promulgation de la loi PACTE, les anciens seuils étaient les suivants pour les entreprises commerciales, seules impactées par la loi :

- SA (mono ou groupe) et SAS groupe : pas de seuils, l'audit est obligatoire.
- SAS mono : 20 salariés, 1000 k€ de total bilan et 2000 k€ de CA HT
- SARL : 50 salariés, 1550 k€ de total bilan et 3100 k€ de CA HT

Nous entendons ici par mono, une entreprise n'appartenant pas à un groupe d'entreprises, et groupe, une entreprise appartenant à un groupe d'entreprises. De plus, afin de faciliter la lecture des données, nous avons regroupé les entités anciennement soumises aux mêmes seuils en France métropolitaine : les Sociétés Anonymes (SA) et les Sociétés en Commandite par Actions (SCA) ont été groupées sous la rubrique **SA** et les Sociétés A Responsabilité Limitée (SARL), les Société en Nom Collectif (SNC) et les Sociétés en Commandite Simple (SCS) sous la rubrique **SARL**.

Dans l'article 9 de la loi PACTE, plusieurs modifications sont apportées. La première est de définir de nouveaux seuils, uniques pour toutes les entreprises et de ne pas obliger dans tous les cas les SA et SAS appartenant à un groupe à être auditées. Les entreprises sont désormais auditées sur la base des nouveaux seuils, à savoir un dépassement de deux de ces trois critères :

- 4 000 k€ de bilan HT,
- 8 000 k€ de CA HT,
- 50 salariés

Les entreprises qui sont des têtes de groupe non consolidées ne sont auditées que si le groupe dans son ensemble est significatif, c'est-à-dire que les sommes des CA, des Bilans et des salariés du groupe dépassent deux des trois critères précédents.

Les filiales significatives des groupes non consolidés dont l'entreprise mère doit désigner un Commissaire aux Comptes (CAC) doivent elles aussi désigner un CAC. Ces

sociétés filles sont dites significatives dès lors qu'elles dépassent deux des trois seuils suivants : chiffre d'affaires de 4 millions d'euros, bilan de 2 millions d'euros et 25 salariés.

Les règles d'audit des autres entités, comme les associations, les Entreprises d'Intérêt Public, etc. n'ont pas été affectées par la nouvelle loi.

Toutefois, un report d'application de cette mesure a été accordé pour les territoires ultramarins régis par l'article 73 de la Constitution (à savoir : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion) jusqu'au 1er janvier 2021 dans l'article 9, III : « *Les seuils fixés par les décrets prévus aux articles L. 221-9, L. 223-35, L. 227-9-1, L. 225-218, L. 226-6 et L. 823-2-2 du code de commerce, dans leur rédaction résultant du présent article, sont applicables aux entreprises fiscalement domiciliées dans une collectivité d'outre-mer régie par l'article 73 de la Constitution à compter du 1er janvier 2021.* »

Qui plus est, le report d'application pour les territoires ultramarins régis par l'article 73 de la Constitution (les Départements et Régions d'outre-mer) ne prend pas en compte les territoires ultramarins régis par l'article 74 de la Constitution, à savoir les collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis-et-Futuna et la Polynésie française) et la Nouvelle-Calédonie.

---

### 3.4.2. Présentation de l'écosystème des entreprises auditées dans les catégories départementales et dans les territoires ultramarins

---

La couverture de l'audit dans les territoires ultramarins est bien souvent plus faible qu'ailleurs

La répartition des entités auditées en France est relativement stable dans le temps. Les territoires Déclinants concentrent une faible part des audits (moins de 10 %), quand les Intermédiaires, les Attractifs et Paris concentrent de manière relativement égale le reste des audits.



**Tableau 34 : Répartition des entités auditées par catégorie départementale en fonction de l'année de la campagne d'audits**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE	EMERGENTS
2016	9,5%	29,2%	36,0%	25,1%	0,2%
2017	9,3%	29,1%	36,1%	25,2%	0,2%
2018	9,2%	29,1%	36,3%	25,1%	0,2%
2019	9,1%	29,2%	36,5%	24,9%	0,2%

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : 9 entités sur 100 ont été auditées dans les départements des Déclinants lors de la campagne d'audits national de 2019.*

Les audits dans les territoires ultramarins représentent quant à eux entre 2,0 % et 2,1 % des audits en France sur les campagnes d'audits de 2016 à 2019, ce qui est relativement faible quand 4,7 % des entreprises françaises sont situées dans les Antilles, la Guyane, La Réunion, Mayotte ou en Nouvelle-Calédonie. Cela n'est toutefois pas surprenant au regard du poids écrasant des entreprises de 0 salarié sur ces territoires.

En croisant ces données à celles de l'INSEE pour l'ensemble des entreprises françaises<sup>9</sup>, nous obtenons que 3 % des entreprises dans les Déclinants sont auditées, 3,7 % dans les Intermédiaires, 4,3 % dans les Attractifs et 7,1 % pour Paris et sa couronne.

De manière surprenante, lorsque nous analysons la couverture de l'audit en France en fonction de la taille des entreprises, les entités importantes en termes d'effectifs sont moins auditées dans la catégorie des Déclinants. Cela indique que le CA et/ou le Bilan des entités de plus de 50 salariés, dépassent moins souvent les seuils dans les Déclinants comparativement aux entreprises auditées dans les départements Intermédiaires (cf. tableau suivant). Il en va de même lorsque nous comparons Intermédiaires et Attractifs, puis Attractifs et Paris et sa couronne. Cette observation confirme l'idée que le déséquilibre intrinsèque des départements des catégories les plus défavorisées se répercute sur leurs entreprises.

<sup>9</sup> Définition de l'INSEE : « L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. » Cela inclut donc les associations, collectivités territoriales, etc.

Tableau 35 : Taux de couverture de l'audit par taille d'entreprise pour la campagne 2018

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
<b>0 SALARIE</b>	0,6%	1,0%	1,3%	3,5%
<b>1 A 50 SALARIES</b>	8,0%	8,8%	10,0%	14,8%
<b>PLUS DE 50 SALARIES</b>	48,9%	55,0%	59,3%	72,4%

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES	EMERGENTS
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane
<b>0 SALARIE</b>	0,3%	0,4%	1,0%	0,7%
<b>1 A 50 SALARIES</b>	7,8%	7,8%	8,0%	8,5%
<b>PLUS DE 50 SALARIES</b>	40,1%	39,7%	47,0%	30,1%

Sources : PrimeView, CNCC, INSEE

Lecture : Pour 100 entreprises de plus de 50 salariés dans les Déclinants, 49 ont été auditées lors de la campagne d'audit de 2018.

Rapportées aux données de l'INSEE et l'ISEE, seulement 1,7 % des entreprises en Guadeloupe sont auditées, 2,1 % en Martinique, 3,2 % à La Réunion, 0,6 % en Nouvelle-Calédonie et 2,5 % en Guyane. Cela place la Guadeloupe, la Martinique et la Nouvelle-Calédonie parmi les 10 départements les moins suivis en termes de pourcentage d'entreprises auditées. Cette sous-représentation des entités auditées se retrouve quelle que soit la taille de l'entité auditée (cf. tableau précédent).

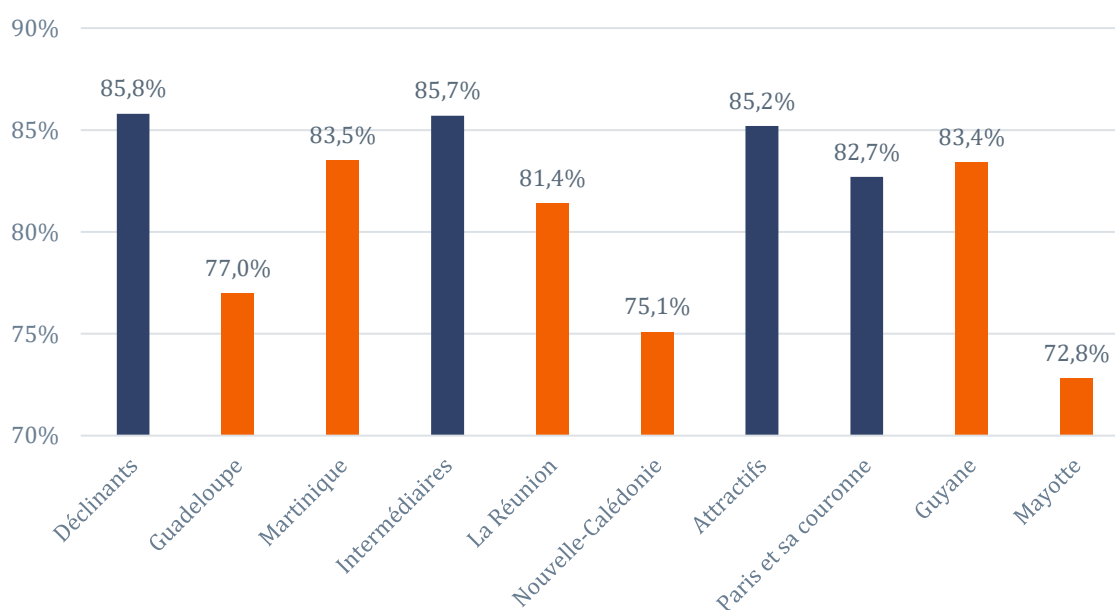
L'étude de la couverture des entreprises par l'audit selon la taille de l'entreprise, avec une proportion très faible du nombre d'entreprises de 0 salariés représentées, confirme l'hypothèse faite en partie *Evaluation de l'économie informelle dans les territoires ultramarins*, à savoir que les entreprises de 0 salarié appartiennent très rarement à des structures complexes (la proportion de holdings dans cette population est négligeable).

## Les entités auditées dans les territoires ultramarins appartiennent moins souvent à des groupes d'entreprises

Quelle que soit la catégorie départementale ou le département étudié, la grande majorité des entités auditées appartient à un groupe d'entreprises (cf. graphique ci-dessous). Cet élément est d'autant plus important pour la suite qu'il est associé à des comptes de « meilleure qualité », c'est-à-dire présentant moins d'inexactitudes, d'alertes, etc.

Pour les territoires ultramarins, cette proportion d'entreprises dans des groupes est plus faible : les entreprises auditées sont plus régulièrement des entités solitaires (mono-entreprises) en comparaison de leur catégorie départementale d'appartenance. Cela renforce d'ailleurs le point évoqué en partie 3.2.1 : le tissu entrepreneurial des territoires ultramarins est plus émietté et moins complexe que dans les catégories de référence.

Figure 22 : Part des entités auditées appartenant à des groupes lors de la campagne 2018



Sources : PrimeView, CNCC, DIANE

### 3.4.3. Les entreprises auditées des territoires ultramarins présentent plus d'inexactitudes et d'irrégularités dans leurs comptes

Lors de leur mission d'audit, les Commissaires aux Comptes sont amenés à repérer des irrégularités (non-conformités par rapport à la loi, aux textes réglementaires, etc.) ou inexactitudes (erreurs de calculs dans les comptes, problèmes dans la présentation des comptes, etc.) dans les comptes audités qu'ils font remonter aux assemblées générales

de l'entreprise : « *Les commissaires aux comptes signalent à la plus prochaine assemblée générale ou réunion de l'organe compétent les irrégularités et inexactitudes relevées par eux au cours de l'accomplissement de leur mission, et, lorsqu'ils interviennent auprès d'une entité d'intérêt public, l'invitent à enquêter conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil.* » Article L823-12 du Code du Commerce.

Lorsque nous analysons le nombre d'inexactitudes ou d'irrégularités répertorié dans les rapports d'activité des CAC de 2015 à 2019 (cf. *Tableau 36 : Taux d'inexactitudes et irrégularités par année, selon la catégorie départementale ou le* ), trois éléments ressortent :

1. Entre les campagnes d'audit de 2017 et 2018, nous observons une hausse importante dans toutes les catégories départementales du pourcentage d'audits présentant des inexactitudes ou irrégularités. Cela s'explique par une modification de la réglementation qui imposait à l'époque aux Commissaires aux Comptes de déclarer des irrégularités relatives à la déclaration des délais de paiements dans les rapports de gestion.
2. Les campagnes d'audits de 2016 et 2017 d'un côté et celles de 2018 et 2019 ont des proportions d'inexactitudes et d'irrégularités relativement stables dans les catégories départementales.
3. Les territoires ultramarins se démarquent des catégories départementales en ayant quasiment chaque année des taux d'inexactitudes et d'irrégularités supérieurs à ceux des catégories départementales d'appartenance.

Tableau 36 : Taux d'inexactitudes et irrégularités par année, selon la catégorie départementale ou le territoire ultramarin

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
2016	2,8%	2,7%	2,4%	2,4%
2017	2,8%	2,9%	2,6%	2,3%
2018	6,0%	6,9%	5,8%	3,3%
2019	5,6%	7,3%	5,5%	3,1%

	DECLINANTS			INTERMEDIAIRES			EMERGENTS	
	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Guyane	Mayotte
2016	6,9%	4,5%	0,0%	3,7%	0,5%	7,4%	5,3%	1,8%
2017	4,4%	4,6%	2,9%	4,1%	0,2%	3,7%	7,7%	4,3%
2018	6,7%	11,4%	22,6%	10,0%	1,3%	6,7%	7,6%	6,3%
2019	6,0%	8,1%	2,9%	11,6%	0,5%	12,5%	6,8%	7,6%

Sources : PrimeView, CNCC

*Note : Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon ne présentent aucune inexactitude ou irrégularité sur les quatre années étudiées*

*Lecture : Sur l'ensemble des audits d'entreprises guadeloupéennes lors de la campagne 2016, 6,9 % répertoriaient des inexactitudes ou irrégularités.*

Une analyse qualitative des descriptions des inexactitudes ou irrégularités confirme le point numéro 1 évoqué précédemment : la nouvelle réglementation a bien fait émerger un grand nombre d'irrégularités liées aux délais de paiements. Sur près de 33 000 inexactitudes sur les quatre campagnes d'audits à notre disposition nous avons répertorié 12 960 descriptions contenant le mot clé « Délais de paiements » (soit 39 % du total des inexactitudes/irrégularités) et 10 185 contenant le mot clé « Rapport de gestion » (31 % du total des inexactitudes/irrégularités), concentrées essentiellement sur les campagnes 2018 et 2019.

Cette nouvelle réglementation est d'autant plus intéressante pour les territoires ultramarins où les délais de paiements sont relativement élevés (cf. note ci-dessous sur les délais de paiements dans les Outre-mer). Nous observons notamment une multiplication supérieure à un facteur 2 du nombre d'inexactitudes/irrégularités à la

Martinique ou à La Réunion après la mise en application de cette nouvelle réglementation (respectivement un passage de 4,6 % d'audits avec inexactitudes/irrégularités à 11,4 % et de 4,1 % à 10,0 % entre les campagnes 2017 et 2018).

L'autre type d'irrégularités le plus fréquent a trait aux « Capitaux propres » (4 602 occurrences, soit 14 % du total des inexactitudes/irrégularités), et est réparti de manière relativement stable sur les quatre années de campagne d'audits.

Enfin, l'analyse selon le chiffre d'affaires et la taille de l'entreprise des inexactitudes et irrégularités fait ressortir un constat commun pour toutes les catégories départementales, quelle que soit l'année : plus l'entreprise affiche un CA important et un effectif élevé, plus elle a de chance d'avoir des inexactitudes ou irrégularités dans ses comptes.

---

### Focus sur les délais de paiements trop longs

*Note de lecture : les éléments présentés dans ce focus traitent de l'ensemble des entreprises des territoires ultramarins et non uniquement des entreprises auditées.*

Dans son « Rapport annuel 2018 » consacré aux délais de paiement, l'IEDOM (2019) évoque pour les DROM un délai « clients » moyen de 64 jours ainsi qu'un délai « fournisseurs » moyen de 73 jours, ce qui est, dans les deux cas, supérieur au délai légal de 60 jours fixé par la loi de Modernisation de l'économie (loi LME du 4 août 2008). Au niveau microéconomique, ces dépassements peuvent poser des problèmes de trésorerie aux entreprises et remettre ainsi en cause leur viabilité par des risques de défaillance. Ces dépassements ont aussi une incidence au niveau macroéconomique puisque 43 % des entreprises ultramarines considérées par cette étude les ont subis. Une telle situation est donc globalement susceptible de dégrader le tissu entrepreneurial ultramarin même si, une fois encore, tous les territoires et les différents secteurs n'y sont pas uniformément exposés.

Les collectivités les plus affectées par l'importance des délais clients et fournisseurs sont la Guyane et Mayotte, c'est-à-dire les DROM les plus en difficulté sur les plans économiques et sociaux. De plus, la situation se dégrade à nouveau en Guadeloupe. Les îles de la Martinique et de La Réunion semblent quant à elles moins impactées (cf. *Tableau 37 : Délais de paiement par région (2002-2017)*).

Tableau 37 : Délais de paiement par région (2002-2017)<sup>10</sup>

	ENTREPRISES PAR REGION (2017)		DELAIS CLIENTS				DELAIS FOURNISSEURS				SOLDE COMMERCIAL			
	En nombre	En %	2002	2009	2016	2017	2002	2009	2016	2017	2002	2009	2016	2017
TOUS DOM	5123	100	69,8	65,6	62,3	64,4	80,9	75,6	70	72,7	13,7	14,6	16,2	16,8
GUADELOUPE	1173	22,9	73,8	74,4	64,2	67,7	82,4	80,3	69,5	75,2	13,7	17,9	18,2	18,1
GUYANE	560	10,9	79,1	69,1	77	79,6	80,1	71,5	72,7	78,3	21,7	22,8	28,2	27,7
LA REUNION	2094	40,9	68,1	63,2	56,4	58,1	81	76	68,8	70,3	11,8	12,3	10,9	12,4
MARTINIQUE	1123	21,9	65,6	59,1	61,1	62,4	78,6	71	69,1	70	13,2	12	16,9	17,2
MAYOTTE	148	2,9	67,9	73	83,2	82,1	85,9	82,2	83,1	82,4	14	20,5	27,3	25,1

Champ : unités légales, entreprises non financières  
(moyenne non pondérées des ratios individuels ; délais clients et solde commercial exprimés en jours de chiffre d'affaires, délais fournisseurs exprimés en jours d'achats)

Sources : IEDOM - Banque de France, données FIBEN à fin octobre 2018

Au niveau sectoriel, la construction et le transport affichent des situations très dégradées sur l'ensemble des années considérées. Or ces secteurs sont de taille importante dans les territoires ultramarins (*infra*) et les retards de paiement les concernant revêtent donc une grande importance.

<sup>10</sup> Tableau issu de la publication *Rapport annuel délais de paiement – 2018* disponible à l'adresse : [https://www.iedom.fr/IMG/pdf/rapport\\_delaiss\\_de\\_paiement\\_dom\\_aout\\_2019.pdf](https://www.iedom.fr/IMG/pdf/rapport_delaiss_de_paiement_dom_aout_2019.pdf) (consultée le 15 juin 2020).

Tableau 38 : Délais de paiement par secteur d'activité (2002-2017)

	ENTREPRISES PAR SECTEUR (2017)		DELAIS CLIENTS				DELAIS FOURNISSEURS				SOLDE COMMERCIAL			
	En nombre	En %	2002	2009	2016	2017	2002	2009	2016	2017	2002	2009	2016	2017
TOUS SECTEURS (ENSEMBLE DE L'ECONOMIE)	5123	100	69,8	65,6	62,3	64,4	80,9	75,6	70	72,7	13,7	14,6	16,2	16,8
INDUSTRIE MANUFACTURIERE	630	12,3	84,5	78,8	79	76,3	77,4	73,9	69,5	71,9	29,7	29,3	32,3	27,5
CONSTRUCTION	546	10,7	101,7	97,1	109,5	122,9	86,3	85	84,9	94,9	43,4	39,8	53,7	61,3
COMMERCE ET REPARATION AUTOMOBILE	2315	45,2	47,2	45,2	36,5	37	72,3	70,6	60,1	62	-11,2	-10,9	-10,7	-11,7
TRANSPORT ET ENTREPOSAGE	277	5,4	119,8	86,9	84,8	92,3	113,6	81,5	75,5	87,4	54,1	33,2	36,3	37,9
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	181	3,5	33,1	20,6	19,3	18,9	68,8	57,3	62,9	62,3	-4,9	-10	-16,9	-15,5
SOUTIEN AUX ENTREPRISES	556	10,9	94,5	91,7	94,8	94	89,5	83,5	78,9	76,4	46,9	53,4	59	60,8

Champ : unités légales, entreprises non financières

(moyennes non pondérées des ratios individuels ; délais clients et solde commercial exprimés en jours de chiffre d'affaires, délais fournisseurs exprimés en jours d'achats)

Sources : IEDOM - Banque de France, données FIBEN à fin octobre 2018

### 3.4.4. Les entreprises auditées des territoires ultramarins sont en proportion plus soumises aux alertes que dans les catégories départementales

Lors de sa mission d'audit, un Commissaire aux Comptes peut être amené à effectuer des alertes, quel que soit le type d'entreprise. Voici un extrait de l'article régissant le sujet pour les Sociétés Anonymes : « *Lorsque le commissaire aux comptes d'une société anonyme relève, à l'occasion de l'exercice de sa mission, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, il en informe le président du conseil d'administration ou du directoire dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.* » Article L234-1 du Code du Commerce.

La procédure d'alerte se déroule selon plusieurs phases prévues par la loi et peut durer jusqu'à quatre phases, durant lesquelles le Commissaire aux Comptes va dialoguer avec le dirigeant de l'entreprise ou le président de l'assemblée générale afin de demander des précisions supplémentaires. Selon la nature des précisions des éléments apportés au



Commissaire aux Comptes, ce dernier peut arrêter la procédure d'alerte ou la poursuivre, et même devoir informer le Président du Tribunal de commerce.

Le taux d'alertes globale est supérieur dans les territoires ultramarins

Tableau 39 : Taux d'alertes par année, selon la catégorie départementale ou le territoire ultramarin

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
2016	1.7%	1.5%	1.5%	1.0%
2017	1.4%	1.3%	1.4%	0.8%
2018	1.2%	1.2%	1.4%	0.8%
2019	1.2%	1.1%	1.0%	0.6%

	DECLINANTS			INTERMEDIAIRES		EMERGENTS	
	Guadeloupe	Martinique	Saint-Martin	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane	Mayotte
2016	2.7%	1.5%	3.8%	1.9%	1.0%	2.7%	0.9%
2017	1.1%	1.9%	2.9%	1.7%	0.5%	1.2%	2.6%
2018	2.0%	3.0%	6.5%	1.8%	2.0%	1.4%	3.9%
2019	2.2%	3.0%	2.9%	1.3%	1.3%	1.8%	2.5%

Sources : PrimeView, CNCC

*Note : Saint-Pierre-et-Miquelon ne présente aucune alerte sur les 4 campagnes et Saint-Barthélemy seulement une. Elles ont été sorties du tableau.*

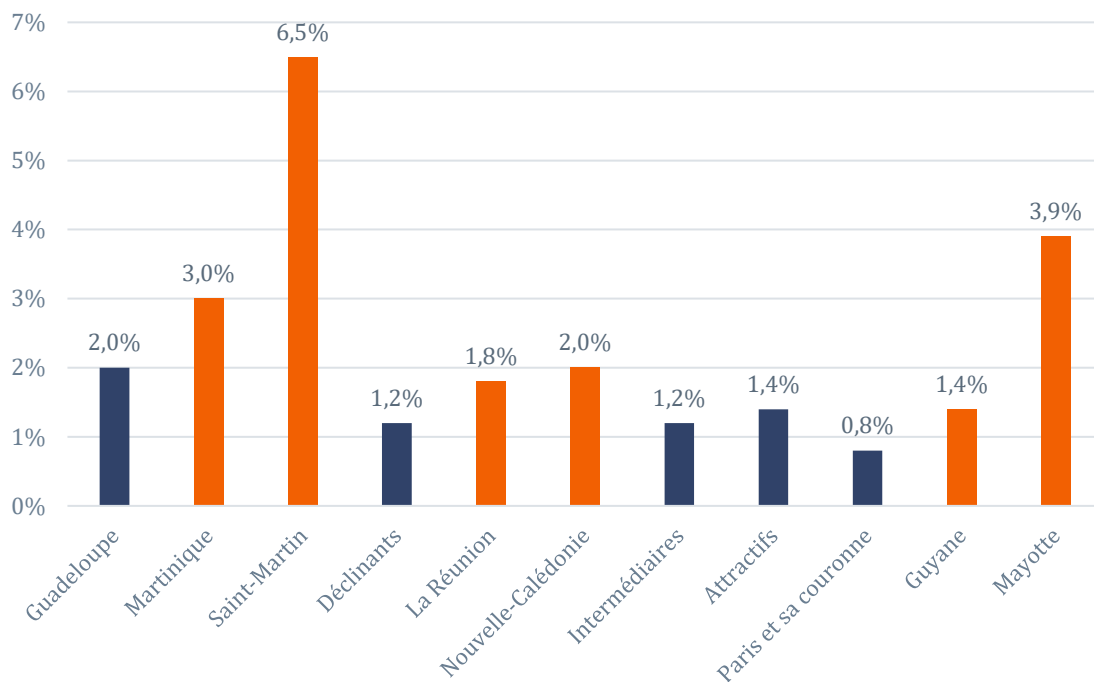
*Lecture : Des alertes ont été déclenchées dans 2,7 % des audits en Guadeloupe lors de la campagne 2016.*

A la différence du taux d'inexactitudes et d'irrégularités, nous ne constatons pas d'augmentation franche des taux d'alertes entre les campagnes 2017 et 2018. Ces taux d'alertes évoluent entre 1,0 % et 1,7 % pour les catégories de départements des Déclinants, des Intermédiaires et des Attractifs, qui ne montrent que peu de différences

les unes par rapport aux autres. Il est toutefois légèrement plus faible pour Paris et sa couronne (cf. tableau ci-dessus).

En revanche, le taux d'alertes est très souvent plus élevé dans les territoires ultramarins, par rapport aux catégories de références, en particulier lors des deux dernières campagnes.

Figure 23 : Taux d'alertes lors de la campagne 2018



Sources : PrimeView, CNCC

Le taux d'alerte est supérieur dans les territoires ultramarins en comparaison de la France métropolitaine, quelle que soit la phase d'alerte

Autre élément intéressant, les territoires ultramarins, qui pour rappel représentent près de 2 % des audits français, représentent environ 4 % des audits avec des alertes. Plus important encore pour ces territoires, leur part dans le total des audits français augmente souvent en fonction de la phase d'alerte. Pour ne citer qu'un exemple, sur l'ensemble des audits pour lesquelles la phase d'alerte avait atteint la phase quatre, 8,1 % d'entre eux étaient des audits réalisés dans des territoires ultramarins lors de la campagne d'audit de 2018 (cf. tableau ci-dessous, partie Part inter-territoire).

Tableau 40 : Répartition entre la France métropolitaine et les territoires ultramarins des audits, selon la phase d'alerte et l'année de campagne.

		PART INTER TERRITOIRE (%)		PART INTRA TERRITOIRE (%)	
		France Métropolitaine	territoires ultramarins	France Métropolitaine	territoires ultramarins
2016	1ère phase	97,4	2,6	1,0	1,2
	2ème phase	95,9	4,1	0,2	0,4
	3ème phase	95,9	4,1	0,1	0,2
	4ème phase	95,7	4,3	0,1	0,2
	Aucune alerte	97,9	2,1	98,6	98
2017	1ère phase	97,5	2,5	0,8	0,9
	2ème phase	96,6	3,4	0,2	0,3
	3ème phase	98,1	1,9	0,2	0,1
	4ème phase	95,6	4,4	0,1	0,2
	Aucune alerte	97,9	2,1	98,8	98,5
2018	1ère phase	95,9	4,1	0,7	1,4
	2ème phase	96,9	3,1	0,2	0,3
	3ème phase	98,0	2,0	0,2	0,2
	4ème phase	91,9	8,1	0,1	0,3
	Aucune alerte	97,9	2,1	98,9	97,9
2019	1ère phase	96,3	3,7	0,7	1,3
	2ème phase	95,7	4,3	0,2	0,3
	3ème phase	96,4	3,6	0,1	0,1
	4ème phase	96,3	3,7	0,0	0,1
	Aucune alerte	98,0	2,0	99,0	98,2

Sources : PrimeView, CNCC

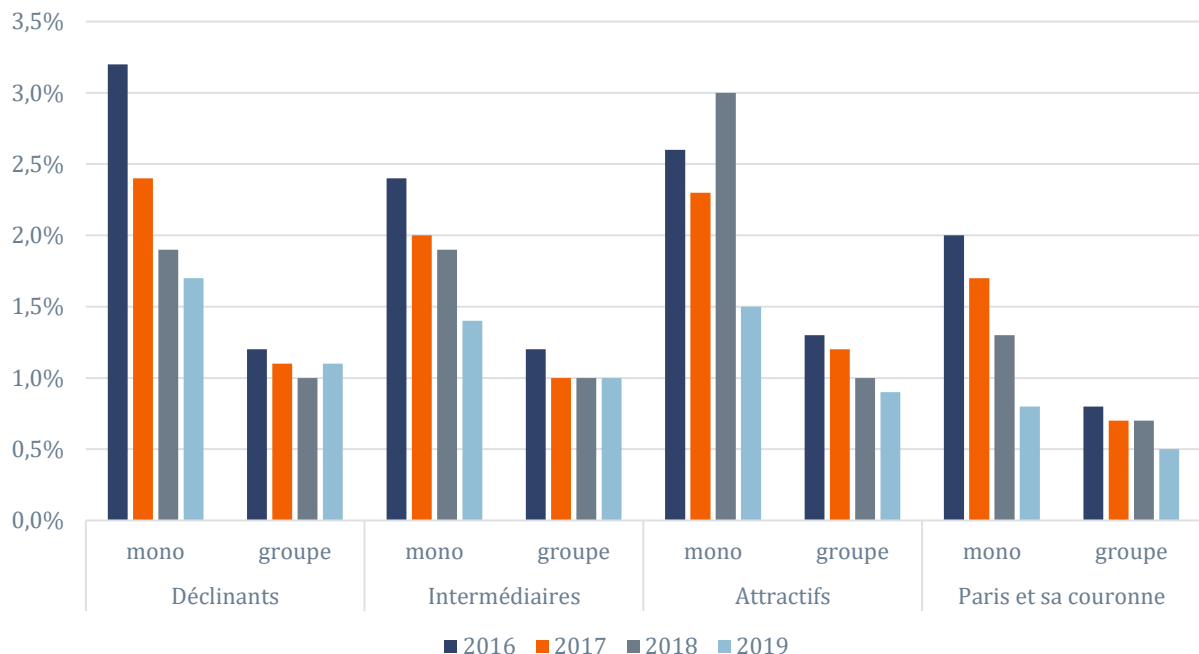
*Lecture : La part inter-territoire représente la répartition entre la France Métropolitaine et les territoires ultramarins des audits. Par exemple, sur l'ensemble des audits réalisés en France n'ayant pas d'alerte lors de la campagne de 2019, 98 % des audits concernaient des entreprises en Métropole, quand 2 % concernaient les entreprises des territoires ultramarins. Ainsi, la somme France métropolitaine plus territoires ultramarins de chaque ligne fait 100 %.*

*La part intra-territoire représente au sein de la France métropolitaine ou des territoires ultramarins la répartition des audits en fonction des alertes pour une campagne. Par exemple, pour la campagne 2016, sur l'ensemble des audits réalisés auprès d'entreprises de France Métropolitaine, 98,6 % n'avaient aucune alerte, 1 % était en phase d'alerte 1, 0,2 % en phase d'alerte 2, etc.*

### Les nouveaux seuils d'audits risquent de sortir de l'obligation d'audits des entreprises avec une probabilité d'alerte plus élevée

De manière non surprenante, nous observons que les alertes sont plus fréquentes pour les entreprises qui n'appartiennent pas à un groupe (cf. *Figure 24 : Taux d'alertes par campagne selon l'appartenance ou non à un groupe d'entreprises*), confirmant l'hypothèse que les entreprises indépendantes sont souvent plus fragiles que des entreprises dans un groupe.

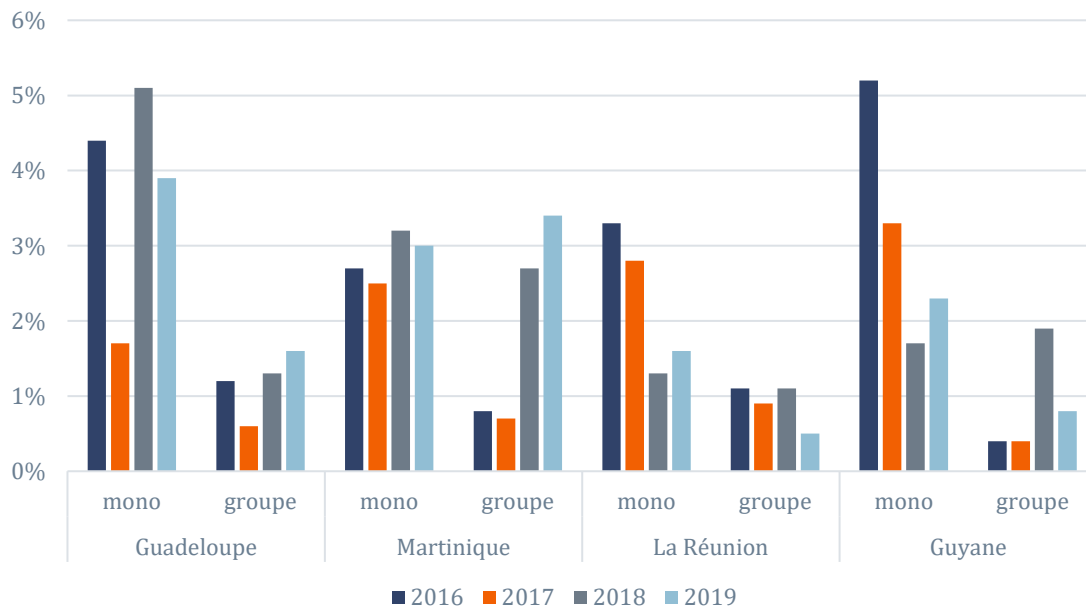
**Figure 24 : Taux d'alertes par campagne selon l'appartenance ou non à un groupe d'entreprises**



Sources : PrimeView, CNCC, DIANE

Dans les territoires ultramarins, où le report des nouveaux seuils est encore actif, nous n’observons pas de baisse du taux d’alertes comme dans les groupes de départements (cf. Figure 25 : Taux d’alertes par campagne selon l’appartenance ou non à un groupe d’entreprises dans les territoires ultramarins ci-dessous).

Figure 25 : Taux d’alertes par campagne selon l’appartenance ou non à un groupe d’entreprises dans les territoires ultramarins



Sources : PrimeView, CNCC, DIANE

Nous constatons en revanche des taux d’alertes plus élevés que dans les catégories départementales d’appartenance en ce qui concerne les entreprises monos, alors que les entreprises appartenant à des groupes ont des taux d’alertes en ligne avec les groupes de départements. Cet élément est important car nous avons vu que les entreprises auditées des territoires ultramarins sont plus souvent des entreprises mono que dans les catégories départementales.

En prime, une chose est notable concernant nos catégories départementales : les proportions d’alertes sont légèrement plus importantes pour les entreprises dont le CA est inférieur à 8 millions d’euros (à l’exception des entreprises au CA de 0 euro qui sont des holdings). Cela laisse penser que le nouveau seuil de 8 millions d’euros de CA risque de faire glisser hors du radar plus d’entreprises avec des « *des faits de nature à compromettre la continuité de l’exploitation* ».

Ainsi, le relèvement des seuils d’audits prévu pour 2021 dans les territoires ultramarins, dont le tissu entrepreneurial est déjà plus fragile que le reste de ses comparables (délais de paiement plus élevés, économie informelle importante, entreprises indépendantes, etc.), risquerait d’entraîner une baisse de la surveillance des plus grandes entreprises

de ces territoires qui mériteraient pourtant plus d'attention que dans les autres départements français.

---

### 3.4.5. Des révélations plus nombreuses dans les entreprises auditées des territoires ultramarins

En cas de faits délictueux détectés lors d'un audit comptable, le Commissaire aux Comptes prévient le Procureur de la République : « *Lorsque le commissaire aux comptes conclut que les comptes comportent des anomalies significatives résultant de fraudes susceptibles de recevoir une qualification pénale, il révèle les faits au procureur de la République.* » Norme d'Exercice Professionnel - 240 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

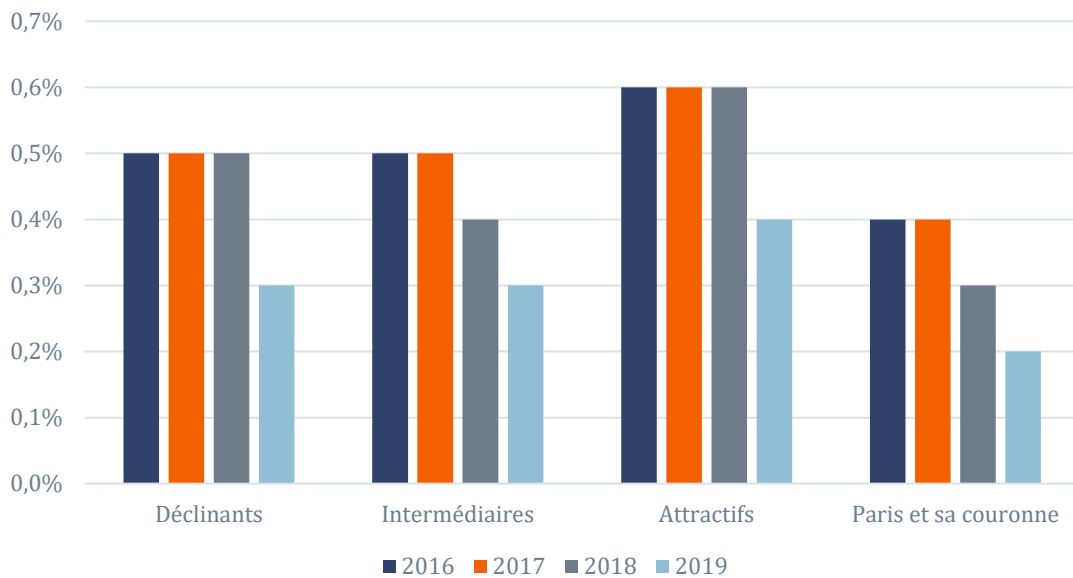
---

#### La proportion de révélations est plus élevée aux Antilles

D'une manière générale, les révélations en France Métropolitaine représentent près de 0,5 % des audits pour les campagnes 2016, 2017 et 2018 et 0,3 % pour la campagne 2019, alors que dans les territoires ultramarins, les révélations représentent 0,9 % des audits pour les campagnes 2016 et 2017, 0,8 % pour 2018 et 0,6 % pour 2019.

Dans nos catégories départementales, nous constatons que les Intermédiaires et Paris et sa couronne ont vu leur taux de révélations dans l'ensemble de leurs audits diminuer depuis la campagne 2017 de 0,1 point par an. En revanche, pour les territoires Déclinants et les Attractifs, cette proportion est restée stable annuellement, excepté pour la campagne 2019 où le taux de révélations a baissé de 0,2 point dans les deux cas (cf. graphique ci-dessous).

Figure 26 : Taux de révélations dans l'ensemble des audits par campagne



Sources : PrimeView, CNCC

Lorsque nous analysons la part des révélations dans l'ensemble des audits des territoires ultramarins, nous constatons que cette dernière est supérieure ou égale à celles des catégories départementales d'appartenances des départements concernés (cf. *Tableau 41 : Taux de révélation par campagne dans les territoires ultramarins ci-dessous*). La Guadeloupe affiche un taux de révélations de 0,7 %, la Martinique de 0,8 % contre 0,3 % pour les Déclinants pour la campagne 2019. La Réunion présente un taux de 0,3 %, en ligne avec les Intermédiaires, alors que le taux atteint un niveau bien plus élevé de 1,0% en Nouvelle-Calédonie. La Guyane et Mayotte affichent respectivement des taux de 1,8 % et 0,8 %, ces derniers étant presque toujours plus élevés, quelle que soit l'année (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 41 : Taux de révélation par campagne dans les territoires ultramarins

	DECLINANTS		INTERMÉDIAIRES		EMERGENTS	
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane	Mayotte
2016	1,0%	0,7%	0,8%	0,5%	2,1%	0,9%
2017	1,4%	1,1%	0,5%	0,2%	2,1%	0,9%
2018	1,7%	0,6%	0,3%	1,3%	1,2%	2,4%
2019	0,7%	0,8%	0,3%	1,0%	1,8%	0,8%

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : lors de la campagne 2016, il y avait 1 % des audits pour lesquels il y a eu des révélations en Guadeloupe.*

Pour mieux comprendre le poids des révélations dans les territoires ultramarins, il est intéressant d'étudier la part inter-territoires des révélations dans les catégories départementales, c'est-à-dire la proportion d'audits dans le département avec des révélations au sein de l'ensemble des audits avec révélations dans sa catégorie départementale (par exemple la proportion de révélations à la Guadeloupe dans l'ensemble des révélations des Déclinants ; cf. tableau ci-dessous). En effet, si nous estimons qu'il n'y a pas de raisons pour qu'un département ait plus d'audits avec des révélations qu'un autre (et donc que ses entreprises fraudent plus), nous devrions observer un nombre d'audits avec révélations proportionnel à la part d'audits de chaque département dans le total des audits de sa catégorie départementale<sup>11</sup>.

Prenons l'exemple de la Guadeloupe : on dénombre 969 audits répertoriés pour la campagne 2018 pour 22 156 audits dans l'ensemble des départements « Déclinants ». En toute logique, nous devrions observer un taux de 4,4 % des audits avec révélations en Guadeloupe sur l'ensemble des révélations de cette catégorie. Ce taux devrait atteindre 4,3% pour la Martinique. La réalité est toute autre : la part inter-territoire est toujours supérieure à 8 % en Guadeloupe et à 5 % en Martinique sur les quatre campagnes d'audits étudiées. La Réunion dépasse quant à elle les seuils pour les Intermédiaires pour les campagnes d'audits de 2016 et 2017, mais pas 2018 et 2019 (cf. tableau ci-dessous). La Nouvelle-Calédonie reste en revanche en ligne avec les seuils des Intermédiaires. En d'autres termes : nous observons une surconcentration structurelle des audits avec révélation aux Antilles, cela étant moins vrai à La Réunion depuis deux ans.

<sup>11</sup> En réalité, comme les audits avec révélations sont peu nombreux, nous devrions plutôt nous attendre à avoir ponctuellement pour une campagne quelques départements au sein d'une catégorie départementale qui ont une forte proportion d'audits avec révélation dans le total des audits avec révélations de la catégorie, puis les autres années avoir une proportion très faible.



**Tableau 42 : Proportion des révélations ayant lieu dans les territoires ultramarins dans le total des audits avec révélations de leurs catégories départementales de référence**

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES	
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie
<b>2016</b>	8,6%	5,7%	4,8%	0,6%
<b>2017</b>	11,9%	9,2%	3,3%	0,3%
<b>2018</b>	14,3%	5,4%	2,3%	1,7%
<b>2019</b>	8,1%	9,5%	2,6%	1,7%

Sources : PrimeView, CNCC

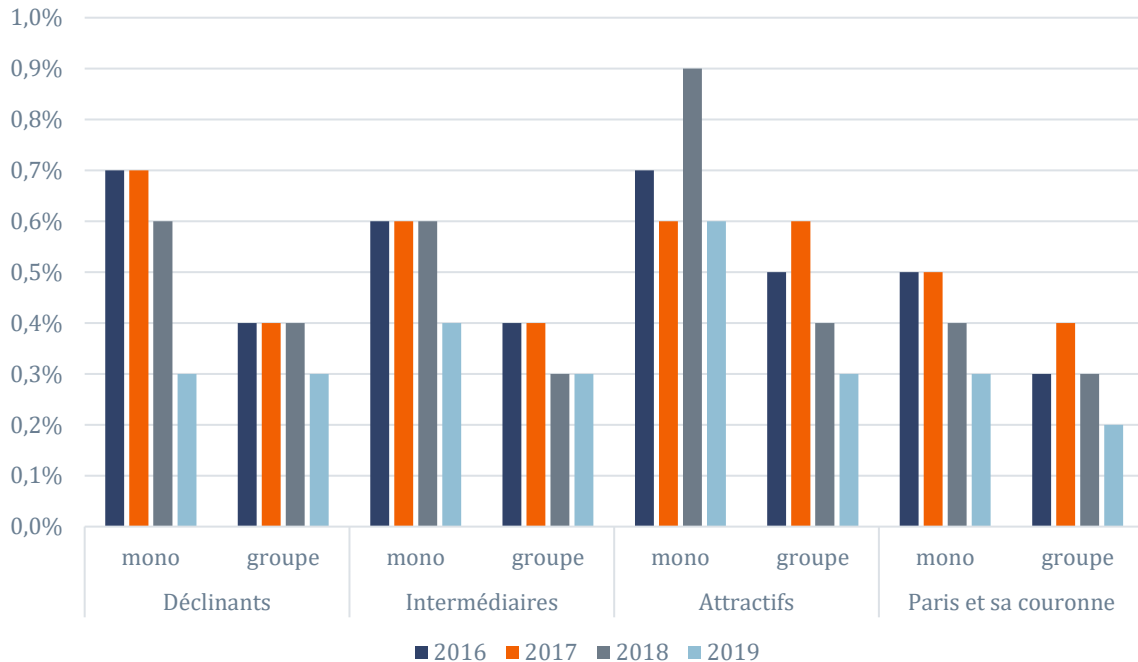
*Lecture : Lors de la campagne 2019, 8,1 % des audits avec révélations dans les territoires Déclinants sont des audits d'entreprises guadeloupéennes.*

Comme pour les alertes, les révélations sont plus importantes pour les entreprises seules que pour les entreprises appartenant à des groupes

L'appartenance à un groupe est un élément à nouveau déterminant concernant les révélations, puisque nous constatons que le nombre de révélations en pourcentage des audits est inférieur pour les entreprises dans des groupes, quelle que soit l'année considérée (cf. *Figure 27 : Proportion des révélations dans le total des audits selon l'appartenance à un groupe ou non*).

Nous retrouvons par ailleurs la même tendance observée pour les alertes, à savoir une baisse substantielle de la proportion d'audits avec révélations lors de la campagne 2019.

Figure 27 : Proportion des révélations dans le total des audits selon l'appartenance à un groupe ou non



Sources : PrimeView, CNCC, DIANE

*Lecture : 0,3 % des audits lors de la campagne 2019 pour les entreprises mono ont fait l'objet de révélations.*

L'importance des révélations dans les audits des entreprises hors groupe est également confirmée dans les territoires ultramarins (cf. tableau ci-dessous). Dans un contexte où le tissu entrepreneurial de ces territoires est plus qu'ailleurs composé d'entreprises « solitaires », nous ne pouvons qu'être inquiets quant à la perspective d'un relâchement du suivi des entreprises de ces territoires.

**Tableau 43 : Proportion des révélations dans le total des audits selon l'appartenance à un groupe ou non**

	DECLINANTS				INTERMEDIARES				EMERGENTS			
	Guadeloupe		Martinique		La Réunion		Nouvelle-Calédonie		Guyane		Mayotte	
	mono	groupe	mono	groupe	mono	groupe	mono	groupe	mono	groupe	mono	groupe
<b>2016</b>	1,4%	0,6%	0,9%	0,6%	1,2%	0,5%	0,5%	0,5%	4,0%	0,9%	2,0%	0,0%
<b>2017</b>	2,4%	0,6%	2,5%	0,2%	0,8%	0,3%	0,0%	0,5%	1,2%	2,6%	2,0%	0,0%
<b>2018</b>	2,0%	1,4%	1,1%	0,3%	0,8%	0,0%	1,7%	0,9%	1,2%	1,1%	5,8%	0,0%
<b>2019</b>	1,7%	0,0%	0,4%	1,0%	0,6%	0,1%	1,6%	0,5%	3,4%	0,8%	2,2%	0,0%

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : 1,7 % des audits d'entreprises guadeloupéennes lors de la campagne 2019 pour les entreprises mono ont fait l'objet de révélations.*

### Les alertes émises par les Commissaires aux Comptes augmentent la probabilité de révélations

En moyenne, sur les quatre campagnes d'audits à notre disposition, nous observons qu'un audit avec une révélation sur quatre comprend aussi une phase d'alerte pour les entreprises de France métropolitaine. C'est légèrement plus (26,7 %) lorsque nous analysons l'ensemble des audits avec révélations pour des entreprises des territoires ultramarins (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 44 : Proportion des audits avec révélations ayant aussi une alerte

	FRANCE METROPOLITAINE	TERRITOIRES ULTRAMARINS
2016	21,1%	22,0%
2017	29,8%	21,7%
2018	32,8%	37,2%
2019	17,3%	25,8%
<b>MOYENNE</b>	<b>25,2%</b>	<b>26,7%</b>

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : 17,3 % des audits avec des révélations en France métropolitaine durant la campagne 2019 avaient aussi des alertes déclenchées*

Nous observons de fortes variabilités d'une année sur l'autre concernant le nombre d'audits avec révélation et alerte, ne nous permettant pas de confirmer si une catégorie de départements est plus encline à afficher les deux conjointement. Nous constatons de plus pour les campagnes 2016 et 2019 peu de différences entre chaque catégorie concernant la proportion des audits avec révélations affichant aussi une alerte. Seuls les départements des Attractifs sortent réellement du lot lors des campagne 2017 et 2018. Nous considérons en conséquence cet élément comme relativement stable d'une année à l'autre.

Tableau 45 : Proportion des audits avec révélations ayant aussi une alerte

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE	EMERGENTS
2016	21,9%	21,2%	19,8%	23,7%	11,1%
2017	23,9%	21,7%	38,6%	23,6%	20,0%
2018	26,8%	24,2%	40,7%	30,8%	37,5%
2019	16,2%	19,6%	16,4%	17,1%	37,5%
<b>MOYENNE</b>	<b>22,2%</b>	<b>21,7%</b>	<b>28,9%</b>	<b>23,8%</b>	<b>26,5%</b>

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : 16,2 % des audits dans une entreprise d'un département Déclinants avec des révélations durant la campagne 2019 avaient aussi des alertes déclenchées.*

Une fois n'est pas coutume, ces proportions sont uniquement plus élevées à la Guadeloupe comparativement à l'ensemble des Déclinants et pour les campagnes 2016, 2017 et 2019. Concernant la Martinique, seule l'année 2018 voit une proportion plus élevée, quant à La Réunion, nous observons que cette proportion est plus élevée que dans les Intermédiaires une année sur deux. Toutefois, au regard du faible nombre annuel de révélations dans les territoires ultramarins, ces données restent assez erratiques.

**Tableau 46 : Proportion des audits avec révélations ayant aussi une alerte dans les territoires ultramarins**

	DECLINANTS		INTERMEDIAIRES		EMERGENTS	
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane	Mayotte
<b>2016</b>	44,4%		26,7%		12,5%	
<b>2017</b>	23,1%	20,0%	18,2%		11,1%	100,0%
<b>2018</b>	37,5%	33,3%	42,9%	20,0%	20,0%	66,7%
<b>2019</b>	33,3%		16,7%	50,0%	42,9%	

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : 33,3 % des audits d'entreprises guadeloupéennes avec des révélations durant la campagne 2019 avaient aussi des alertes déclenchées.*

### 3.4.6. Les certifications de comptes sont plus souvent avec réserve dans les territoires ultramarins

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce, le commissaire aux comptes déclare :

- soit certifier que les comptes annuels ou consolidés sur lesquels porte le rapport sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité ou de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de l'exercice ;
- soit assortir la certification de réserves ;
- soit refuser la certification des comptes;
- soit être dans l'impossibilité de certifier les comptes.

*Dans ces trois derniers cas, il précise les motifs de la réserve, du refus ou de l'impossibilité de certifier dans la partie de son rapport relative au fondement de l'opinion. Lorsque le commissaire aux comptes envisage de formuler une certification avec réserve, un refus de certifier ou une impossibilité de certifier, il en communique les motifs aux organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce.»* Norme d'Exercice Professionnelle – 700 de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Tableau 47 : Présentation des résultats d'audits selon les différentes campagnes selon le territoire d'appartenance des entreprises auditées

		NOMBRE D'ENTITES		PART INTER TERRITOIRE (%)		PART INTRA TERRITOIRE (%)	
		France Métropolitaine	territoires ultramarins	France Métropolitaine	territoires ultramarins	France Métropolitaine	territoires ultramarins
2016	Certification avec réserve	4332	311	93,3	6,7	2,0	6,6
	Certification sans réserve	208919	4356	98,0	2,0	97,4	92,8
	Refus de certifier	1135	28	97,6	2,4	0,5	0,6
2017	Certification avec réserve	4378	305	93,5	6,5	2,0	6,2
	Certification sans réserve	218032	4575	97,9	2,1	97,5	92,8
	Impossibilité de certifier	676	29	95,9	4,1	0,3	0,6
	Refus de certifier pour désaccord	627	20	96,9	3,1	0,3	0,4
2018	Certification avec réserve	4288	269	94,1	5,9	1,9	5,3
	Certification sans réserve	225764	4760	97,9	2,1	97,6	93,6
	Impossibilité de certifier	815	40	95,3	4,7	0,4	0,8
	Refus de certifier pour désaccord	540	16	97,1	2,9	0,2	0,3
2019	Certification avec réserve	3717	214	94,6	5,4	1,6	4,5
	Certification sans réserve	225949	4492	98,1	1,9	98,0	94,7
	Impossibilité de certifier	724	28	96,3	3,7	0,3	0,6
	Refus de certifier pour désaccord	272	9	96,8	3,2	0,1	0,2

Sources : PrimeView, CNCC

*Lecture : La part inter-territoire représente la répartition entre la France Métropolitaine et les territoires ultramarins de l'ensemble des audits de France, selon la certification obtenue. Par exemple, sur les 4 643 audits ayant une réserve sur la certification en France pour la campagne d'audits de 2016, 93,3 % concernaient des entreprises de France Métropolitaine et 6,7 % des entreprises des territoires ultramarins.*

*La part intra-territoire représente la répartition des certifications au sein des territoires. Par exemple, 6,6 % des audits d'entreprises des territoires ultramarins ont été certifiés avec réserve pour la campagne d'audit de 2016.*

Alors que les audits dans les territoires ultramarins représentent 2 % des audits français pour la campagne 2019 et 2,1 % pour les anciennes campagnes, ils représentent entre 5,4 % et 6,7 % des audits certifiés avec réserve, entre 2,9 % et 3,2 % des refus de certifier pour désaccord et entre 3,7 % et 4,7 % des impossibilités de certifier. Les certifications sans réserve sont en revanche du même ordre que la proportion d'audits en général.

Le même phénomène que pour les alertes, révélations et les inexactitudes et irrégularités se retrouve donc dans les départements des territoires ultramarins : ils ont tous des taux de certification avec réserve et des taux d'impossibilité de certifier supérieurs à ceux de leurs catégories de référence. En ce qui concerne les refus, cela dépend des territoires et des années (cf. tableau ci-dessous).



Tableau 48 : Répartition des audits dans les catégories départementales selon le type de certification

		DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
2016	Certification avec réserve	1,3%	1,2%	1,1%	0,8%
	Certification sans réserve	48,4%	48,6%	48,6%	49,0%
	Refus de certifier	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%
2017	Certification avec réserve	1,2%	1,1%	1,0%	0,8%
	Certification sans réserve	48,5%	48,6%	48,6%	48,9%
	Impossibilité de certifier	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%
	Refus de certifier pour désaccord	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%
2018	Certification avec réserve	1,2%	1,1%	1,0%	0,7%
	Certification sans réserve	48,5%	48,6%	48,7%	49,1%
	Impossibilité de certifier	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
	Refus de certifier pour désaccord	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%
2019	Certification avec réserve	1,0%	1,0%	0,9%	0,6%
	Certification sans réserve	48,7%	48,8%	48,9%	49,3%
	Impossibilité de certifier	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
	Refus de certifier pour désaccord	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%

Sources : PrimeView, CNCC

Lecture : 1,3 % des comptes d'entreprises des territoires Déclinants ont été certifiés avec réserve pour la campagne d'audit de 2016.

Tableau 49 : Répartition des audits dans les territoires selon le type de certification

		DECLINANTS		INTERMEDIAIRES		EMERGENTS	
		Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Nouvelle-Calédonie	Guyane	Mayotte
2016	Certification avec réserve	9,2%	5,5%	5,6%	10,4%	5,1%	5,5%
	Certification sans réserve	90,0%	94,2%	94,0%	89,1%	92,8%	94,5%
	Refus de certifier	0,9%	0,2%	0,4%	0,5%	2,1%	
2017	Certification avec réserve	7,0%	6,7%	4,9%	8,7%	7,5%	6,0%
	Certification sans réserve	91,3%	92,8%	94,8%	90,3%	88,8%	93,1%
	Impossibilité de certifier	1,1%	0,4%	0,3%		1,4%	0,9%
	Refus de certifier pour désaccord	0,6%			1,0%	2,3%	
2018	Certification avec réserve	5,4%	6,9%	3,7%	8,9%	5,8%	5,5%
	Certification sans réserve	92,9%	92,3%	95,6%	89,3%	92,4%	93,7%
	Impossibilité de certifier	1,1%	0,5%	0,6%	1,3%	0,7%	0,8%
	Refus de certifier pour désaccord	0,6%	0,2%	0,0%	0,5%	1,2%	
2019	Certification avec réserve	5,1%	4,3%	3,5%	7,5%	5,0%	7,6%
	Certification sans réserve	93,6%	95,0%	96,0%	91,5%	94,7%	91,5%
	Impossibilité de certifier	1,2%	0,6%	0,4%		0,3%	0,8%
	Refus de certifier pour désaccord	0,1%	0,1%	0,1%	1,0%		

Sources : PrimeView, CNCC

Lecture : 9,2 % des comptes d'entreprises guadeloupéennes ont été certifiés avec réserve pour la campagne d'audit de 2016.

- **Les comptes des entreprises auditées dans les territoires ultramarins font état d'un nombre systématiquement plus important d'inexactitudes et d'irrégularités, d'alertes, de révélations au Procureur de la République et des certifications avec réserves ou d'impossibilités de certifier qu'en France métropolitaine ou que dans les catégories de départements comparables. Ces éléments illustrent une propension supérieure à commettre des erreurs pour les entreprises ultramarines et renforcent le besoin de surveillance accru des comptes de ces dernières, afin d'éviter une perte de confiance susceptible de gripper l'économie de ces territoires (via une dégradation des conditions de financement et/ou des relations inter-entreprises).**

---

### 3.5. Des difficultés de financement et une dépendance à la Métropole

---

*Idée reçue n°8 : Les territoires ultramarins seraient des économies fragiles et dépendantes des échanges avec la Métropole.*

*VRAI : Les conditions de financement de l'économie sont moins favorables dans les Outre-mer qu'en Métropole, et elles pénalisent surtout les petites entreprises. D'autre part, les économies ultramarines ont un commerce extérieur très déficitaire : elles importent beaucoup plus qu'elles n'exportent.*

---

---

#### 3.5.1. Les conditions de financement de l'économie dans les Outre-mer

---

##### Des taux de crédit plus élevés dans les Outre-mer qu'en Métropole

Les fragilités du tissu entrepreneurial que nous avons mises en lumière ont des répercussions non nulles sur les crédits accordés aux entreprises. Les exemples de la Martinique et de la Guadeloupe (tableaux ci-dessous) montrent que les conditions du financement de l'économie sont moins bonnes que pour le reste de la France. Les taux et délais appliqués laissent penser que le secteur bancaire intègre une prime de risque importante dans les Outre-mer.

En Guadeloupe, les taux de crédits sont presque deux fois supérieurs à ceux de la Métropole en ce qui concerne les besoins de trésorerie. De plus, les découverts coûtent très cher et affaiblissent encore davantage les entreprises en difficulté de trésorerie.

Le même constat peut être fait pour la Martinique où il est aussi à noter que la durée accordée pour les prêts en matière de trésorerie est plus courte qu'en Métropole, d'où un facteur supplémentaire d'affaiblissement de l'activité économique.

Le manque d'implication du secteur bancaire dans les Outre-mer rend le financement de l'économie précaire et pousse les entreprises à trouver des substituts, notamment en utilisant la dette fiscale comme moyen de financement de leur besoin en fond de roulement.

Tableau 50 : Nouveaux crédits aux sociétés non financières en Guadeloupe

		DECOUVERTS	TRESORERIE ECHEANCEE	ÉQUIPEMENT	IMMOBILIER
TAUX MOYEN PONDERE EN JUILLET 2019(EN %)	Guadeloupe	7,86	2,94	2,05	1,51*
	France entière	2,17	1,66	1,34	1,39
TAUX MOYEN PONDERE EN AVRIL 2019 (EN %)	Guadeloupe	8,29	3,05	2,1	1,39*
	France entière	2,45	1,58	1,37	1,57
DUREE MOYENNE (EN MOIS)	Guadeloupe	-	11	123	193*
	France entière	-	28	111	179
PART DES PRETS A TAUX FIXE (EN %)	Guadeloupe	-	96	98	73*
	France entière	-	27	77	85
MEDIANE (TAUX EN %)	Guadeloupe	-	6,4	2,25	-
	France entière	-	1,66	1,11	-

Sources : IEDOM, Banque de France

Tableau 51 : Nouveaux crédits aux sociétés non financières en Martinique

		DECOUVERTS	TRESORERIE ECHEANCEE	ÉQUIPEMENT	IMMOBILIER
TAUX MOYEN PONDERE EN JUILLET 2019 (EN %)	Martinique	6,14	2,75	2,7	1,99*
	France entière	2,17	1,66	1,34	1,39
TAUX MOYEN PONDERE EN AVRIL 2019 (EN %)	Martinique	5,23	3,48*	1,99	1,95*
	France entière	2,45	1,58	1,37	1,57
DUREE MOYENNE (EN MOIS)	Martinique	-	17	146	198*
	France entière	-	28	111	179
PART DES PRETS A TAUX FIXE (EN %)	Martinique	-	95	99	100*
	France entière	-	27	77	85
MEDIANE (TAUX EN %)	Martinique	-	3,45	2,4	-
	France entière	-	1,66	1,11	-

Sources : IEDOM, Banque de France

## Un investissement public très dépendant des subventions métropolitaines et européennes selon la Cour des Comptes

En 2017, le rapport annuel de la Cour des Comptes suggère que les collectivités ultramarines devraient améliorer l'autofinancement de leurs projets. En effet, l'investissement en Outre-mer paraît trop dépendant des subventions. Ces dernières, avec les versements du fond de compensation de la TVA (FCTVA), participent au financement des investissements à hauteur de 45 % à La Réunion, de 50 % en Guadeloupe, de 60 % en Martinique, et de 80 % en Guyane (contre seulement 31 % pour la Métropole).

De plus, les subventions aux Outre-mer, variées et substantielles (par exemple, les subventions ministérielles aux collectivités territoriales d'Outre-mer atteignent 630 millions d'euros en 2019, selon le projet de loi de finance, PLF), sont critiquées dans la mesure où leur dimension rentière ne permet pas nécessairement le développement économique.

Depuis 2009, il existe par ailleurs un Fonds exceptionnel d'investissement (FEI) créé spécifiquement pour un investissement plus direct de l'Etat dans le développement économique des Outre-mer. Et cette logique s'est accélérée puisqu'en 2017, ce fonds représentait 40 millions d'euros alors que le PLF de 2019 mentionne 110 millions d'euros en autorisations d'engagement pour la « Trajectoire outre-mer 5.0 », c'est-à-dire le fonds exceptionnel d'investissement inscrit dans la durabilité.

En 2019, la gestion des Fonds européens structurels d'investissement (FESI)<sup>12</sup> commence à être critiquée notamment par la Cour des Comptes. Celle-ci rappelle que les principaux bénéficiaires de ces fonds sont les régions « ultrapériphériques » (RUP) et que 6 (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin) des 9 RUP (les Canaries, les Açores et Madère complètent la liste) sont françaises. L'emploi de ces fonds européens (au demeurant fortement mobilisés) est décrit par la Cour des Comptes comme insuffisant pour les raisons suivantes : une inégale qualité de gestion et un manque d'anticipation qui induit de nombreux risques.

### 3.5.2. Le commerce extérieur (hors Métropole)

Les données mobilisées pour l'analyse du commerce « hors Métropole » sont issues des Douanes. Celles-ci ne concernent que le commerce extérieur (les données sur le commerce intérieur ne sont pas publiques) et ne recouvrent que les imports et exports de plus de 460 000 euros pour les pays de l'UE qui doivent être déclarés aux Douanes. Enfin, ces données sont hors taxes (HT) et représentent la valeur des produits et non les volumes.

Les DROM affichent un déficit commercial annuel très important, celui-ci est de l'ordre du milliard d'euros en Guadeloupe et en Martinique. Il est supérieur à un milliard et demi à La Réunion. En revanche, il est plus faible (mais aussi plus erratique) en Guyane (cf. tableau ci-dessous).

<sup>12</sup> Les FESI regroupent : le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Tableau 52 : Balance commerciale hors échanges avec la Métropole, en millions d'euros

		2013	2014	2015	2016	2017	2018
GUADELOUPE	Export.	46	33	56	62	71	67
	Import.	1 022	798	822	744	884	987
	Solde	-976	-764	-766	-682	-813	-919
MARTINIQUE	Export.	57	94	58	39	36	38
	Import.	1 118	1168	1 005	931	972	1 010
	Solde	-1 061	-1 074	-947	-891	-937	-972
LA REUNION	Export.	206	167	172	191	175	134
	Import.	1718	1785	1727	2519	1830	1 910
	Solde	-1511	-1618	-1555	-2328	-1655	-1776
GUYANE	Export.	477	458	810	196	1 003	622
	Import.	968	676	651	893	766	815
	Solde	-491	-200	160	-698	237	-193

Sources : PrimeView, Douanes

Les exportations des territoires ultramarins (prises individuellement) ne représentent jamais plus de 0,02 % des exportations totales annuelles de la France sur la période 2013-2018, ce qui demeure très faible.

Alors que la balance commerciale des territoires du groupe des Déclinants est positive depuis 2012, celle de la Guadeloupe et à la Martinique reste très négative. Ce sont les deux départements présentant les plus faibles exports et de loin... En 2018, la Martinique exporte pour seulement 38 millions d'euros et la Guadeloupe seulement 67 millions d'euros. Le département qui exporte le plus juste après ces deux-là parmi les Déclinants est la Creuse avec 197 millions d'euros d'exports, soit près de 3 fois les exports guadeloupéens et près de 5 fois les exports martiniquais ! Les imports, en revanche, sont près de 9 fois ceux de la Creuse... Faisant de ces deux départements les deux balances commerciales les plus négatives de la catégorie des Déclinants après l'Aisne.

De manière identique, La Réunion est depuis 2013 le plus faible exportateur des Intermédiaires (133 millions d'euros HT d'exports en 2018) derrière les Hautes-Alpes (333 millions d'euros en 2018), alors qu'elle importe pour 1,9 milliards d'euros de produits étrangers contre 139 millions d'euros pour les Hautes-Alpes. Sa balance

commerciale s'établit à -1,8 milliards d'euros en 2018, en 4<sup>ème</sup> position des balances commerciales négatives avec l'étranger dans les Intermédiaires.

**Tableau 53 : Commerce extérieur en valeur hors France métropolitaine dans les catégories départementales (en milliards d'euros)**

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>DECLINANTS</b>	Export	39	38	38	39	39	40	41
	Import	35	34	35	36	36	38	40
<b>INTERMEDIAIRES</b>	Export	124	124	124	129	130	135	139
	Import	126	123	122	125	128	136	142
<b>ATTRACTIFS</b>	Export	213	210	210	217	213	225	237
	Import	270	264	259	259	254	272	283
<b>PARIS ET SA COURONNE</b>	Export	40	40	40	43	43	46	47
	Import	69	68	69	70	69	74	76

Sources : PrimeView, Douanes

### 3.5.3. L'inclusion commerciale et la spécialisation économique des Outre-mer

#### L'inclusion commerciale des DROM dans leur espace géographique

Le premier partenaire économique et commercial des Outre-mer français demeure la Métropole et le reste des échanges (extérieurs) est assez peu renseigné par la littérature.

Historiquement, les liens économiques avec la Métropole ont permis dans une large mesure le développement économique des Outre-mer mais, en contrepartie, ces économies sont peu tournées vers le marché extérieur (Mehoumoud-Issop, 2016). Des phénomènes de dépendance vis-à-vis de la Métropole ont ainsi vu le jour alors que des interdépendances avec d'autres économies, à la fois plus localisées ou à l'opposé mieux diversifiées à travers le monde, auraient également pu être bénéfiques.



**Tableau 54 : Liste des 5 plus gros importateurs, hors départements français, de chaque département en 2018**

LISTE DES 5 PLUS GROS IMPORTATEURS DE CHAQUE DEPARTEMENT				
	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	Guyane
1	Saint-Barthélemy (12 942 k€ / 19,3 %)	Vierges des Etats-Unis (îles) (4 745 k€ / 12,4 %)	Espagne (21 924 k€ / 16,4 %)	Luxembourg (254 897 k€ / 41,0 %)
2	Vierges britanniques (îles) (7 441 k€ / 11,1 %)	Sint-Maarten (partie néerlandaise) (3 581 k€ / 9,4 %)	Madagascar (14 645 k€ / 11,0 %)	Maroc (158 300 k€ / 25,5 %)
3	Portugal (6 836 k€ / 10,2 %)	Etats-Unis (3 458 k€ / 9,1 %)	Inde (12 187 k€ / 9,1 %)	Pays NDA (57 134 k€ / 9,2 %)
4	Etats-Unis (5 906 k€ / 8,8 %)	Antigua-et-Barbuda (2 460 k€ / 6,4 %)	Pays et territoires non déterminés (8 539 k€ / 6,4 %)	Pays et territoires non déterminés (57 134 k€ / 9,2 %)
5	Canada (3 442 k€ / 5,1 %)	Dominicaine (République) (2 385 k€ / 6,2 %)	Pays NDA (8 539 k€ / 6,4 %)	Italie (21 796 k€ / 3,5 %)

Sources : PrimeView, Douanes

*Lecture : En 2018, 254 milliards d'euros ont été exportés depuis la Guyane vers le Luxembourg, ce qui représente 41,0 % du total des exports guyanais hors départements français.*

Après analyse de la destination des exportations guadeloupéennes depuis 2012, nous pouvons confirmer que la Guadeloupe n'est pas réellement incluse économiquement dans son bassin géographique : si nous excluons la Martinique, les exportations guadeloupéennes à destination des Caraïbes ou des Etats-Unis ont représenté moins de 9 % de ses exportations totales, quelle que soit l'année depuis 2012. De plus, aucun Etat ne semble avoir de relation économique privilégiée durable dans le temps avec la Guadeloupe. En effet, sur les 6 ans d'historique auxquels nous avons eu accès, la liste de 10 premiers acheteurs de produits guadeloupéens a régulièrement changé. Finalement, c'est, en moyenne depuis 2012, 46 % des exports guadeloupéens qui ont pour destination la France métropolitaine, 12 % la Guyane et 20 % la Martinique.

L'inclusion de la Martinique dans son bassin géographique est légèrement plus importante que celle de la Guadeloupe, puisqu'entre 2012 et 2018 les exportations vers les Caraïbes (hors Guadeloupe) et les Etats-Unis ont oscillé entre 4 et 12 %, mais ces relations restent marginales comparativement aux flux économiques avec la Métropole qui représentent en moyenne sur la même période 37 % des exports martiniquais. Les exports vers la Guadeloupe ont représenté 27 % et ceux vers la Guyane 25 %.

Côté Océan Indien, nous constatons qu'hormis Madagascar, il n'y a pas véritablement de pays proche de La Réunion avec qui elle commerce. Chercher des partenaires économiques dans la zone géographique n'a dès lors pas véritablement de sens. Et au niveau des chaînes de valeurs mondiales, il est important de noter qu'aucun pays de la Route de la Soie (qui passe pourtant possiblement par l'Océan indien) ne reçoit massivement les exportations de La Réunion.

Enfin, les produits exportés par la Guyane française (et qui ne sont pas à destination de la Métropole) le sont majoritairement en dehors de son ensemble géographique. Cela ne constitue en rien une surprise, car si la Guyane est bordée par l'océan d'un côté, les échanges terrestres sont limités par la forêt de l'autre. De la même manière, les importations n'induisent pas a priori de relations d'échanges privilégiées.

En conclusion relativement à la question de l'intégration économique régionale, les DROM n'entretiennent que de faibles relations commerciales avec les Etats voisins, hormis peut-être pour les territoires ultramarins de la zone Caraïbes pour des produits de niche. Mais La Réunion et la Guyane, presque aucune.

---

### La spécialisation économique des DROM

Les économies insulaires font généralement face à un dilemme : leurs spécificités (éloignement, faible taille de l'économie) les poussent à se spécialiser sur certains biens et services pour lesquels elles disposent d'avantages comparatifs et à se positionner ainsi au sein des chaînes de valeur mondiales. Mais ces mêmes spécificités génèrent des surcoûts qui réduisent, voire annulent, les bénéfices d'une ouverture aux échanges internationaux (Bertram et Poirine, 2018).

Quelles spécialisations est-il possible de retrouver empiriquement dans les territoires ultramarins ?

Tableau 55 : Liste des plus importantes catégories de produits exportés selon le département

	CATEGORIE DE PRODUITS LA PLUS EXPORTEE DU DEPARTEMENT			
	2015	2016	2017	2018
<b>GUADELOUPE</b>	Produits alimentaires divers (14 946 k€ / 26,7 %)	Navires et bateaux (13 775 k€ / 22,3 %)	Produits alimentaires divers (21 923 k€ / 31,1 %)	Navires et bateaux (20 609 k€ / 30,7 %)
<b>MARTINIQUE</b>	Produits pétroliers raffinés et coke (40 902 k€ / 70,3 %)	Produits pétroliers raffinés et coke (21 914 k€ / 55,6 %)	Produits pétroliers raffinés et coke (12 070 k€ / 33,9 %)	Produits pétroliers raffinés et coke (13 093 k€ / 34,3 %)
<b>LA REUNION</b>	Préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche (55 419 k€ / 32,2 %)	Produits alimentaires divers (61 807 k€ / 32,4 %)	Produits alimentaires divers (63 972 k€ / 36,6 %)	Produits alimentaires divers (41 414 k€ / 31,0 %)
<b>GUYANE</b>	Produits de la construction aéronautique et spatiale (748 162 k€ / 92,3 %)	Produits de la construction aéronautique et spatiale (99 870 k€ / 51,1 %)	Produits de la construction aéronautique et spatiale (956 094 k€ / 95,3 %)	Produits de la construction aéronautique et spatiale (528 029 k€ / 84,9 %)

Sources : PrimeView, Douanes

*Lecture : En 2018, la catégorie de produits que la Guadeloupe a le plus exporté hors de France métropolitaine est celle des Navires et bateaux, pour 20,6 millions d'euros, ce qui représentait 30,7 % du total de ses exports.*

Les navires et bateaux semblent tenir une place particulière parmi les exportations de la Guadeloupe puisqu'ils représentent en 2018 environ un tiers (soit environ 20,6 millions d'euros) des produits exportés en dehors de la France métropolitaine.

La nature des produits exportés renseigne sur l'inclusion de la Martinique aux chaînes de valeurs mondiales. Si une telle inclusion existe (le poids de l'inclusion à cette chaîne de valeurs demanderait encore à être précisé), celle-ci concerne principalement les hydrocarbures et les produits pétroliers, en lien avec le choix de l'Etat d'y placer une raffinerie en 1969.

Les exportations réunionnaises sont essentiellement des biens de consommation alimentaires (environ un tiers de ses exportations vers l'étranger en 2018), une spécialisation dans des exportations à faible valeur ajoutée.

Les produits guyanais les plus exportés (produits de la construction aéronautique et spatiale, appareils de mesure, etc.) ont généralement une forte valeur ajoutée et résultant comme la raffinerie martiniquaise d'un choix historique de politique nationale.

Le haut niveau technologique qui leur est généralement associé limite en grande partie la concurrence.

- **Au bilan, les fragilités du tissu entrepreneurial créent un cercle vicieux pour l'économie des territoires ultramarins : les entreprises font face à des difficultés structurelles qui entraînent des difficultés de financement qui à nouveau les fragilisent, créant ainsi un mouvement délétère pour le développement économique ultramarin.**
  
- **Le commerce extérieur n'est pas développé dans les territoires ultramarins. Les spécialisations économiques des DROM ne sont pas inexistantes (attention toutefois à la spécialisation possiblement régressive de La Réunion) mais leurs poids (en pourcentage de PIB) montrent qu'elles demeurent toujours très marginales : 5,1 % du PIB régional guyanais, 4,1 % du PIB régionale martiniquais et 3 % du PIB régional guadeloupéen pour l'année 2018. Ces économies présentent toujours des balances commerciales négatives, à l'exception de la Guyane qui est relativement proche de l'équilibre grâce au secteur aéronautique.**
  
- **Les territoires ultramarins sont, dans l'ensemble, peu ouverts sur leur zone économique proche. Ils commercent bien davantage avec la Métropole, et, dans le cas des Caraïbes, entre eux.**

# Bibliographie

- Bertram, G., & Poirine, B. (2018). Economics and Development. In: G. Baldacchino (Ed.). *International Handbook of Island Studies*. London: Routledge, 202-246.
- Blanc, D., & Rakotondrahaso, F. T. (2018). L'action extérieure des collectivités territoriales françaises d'Outre-mer : vers une diplomatie ultramarine ? In : Pongérard-Payet, H. (Dir.). *L'Union européenne et la coopération régionale des Outre-mers – Vers un renforcement du soutien européen ?* Paris : L'Harmattan, 211-225.
- Budoc, R. L. (2012). *Pour un renforcement de la coopération régionale des Outre-mer*. CESE.
- Caupin, V., & Savoye, B. (2012). *Une entreprise dans un DOM. Est-ce que cela change la donne ? Une analyse comparative des entreprises des DOM et de Métropole*. AFD, Focales 15.
- Chaffort, F. (2008). *L'emploi informel en Guadeloupe en 2007. Emploi informel, faute de mieux*. INSEE Antilles-Guyane N°33.
- Daubaire, A. (2019). *Mayotte – Synthèse démographique, sociale et économique*. INSEE ti TEM.
- Deschamps, J. K., & Gardinal, D. (2018). *Pour une réforme globale de la fiscalité locale*. Les Avis du CESE N°11.
- Fabry, V. (2005). L'Outre-mer dans les ensembles régionaux. *Pouvoirs*, 2(113), 137-151.
- Gomès, P., & Vigier, P. (2018). *Rapport d'information fait au nom de la Délégation aux Outre-mer sur la défiscalisation dans les Outre-mer*. Assemblée Nationale, N°1153.
- Jeanne-Rose, M. (2013). *La fonction publique emploie près du quart de la population active en Guadeloupe*. INSEE Antiane-Echos N°42.
- Lauvaux, M., & Charrier, R. (2017). *Concilier développement économique et transformation sociale : un enjeu pour l'ouest guyanais*. Insee Dossier - Antilles-Guyane N°7.
- Logossah, K., & Maupertuis, M. A. (2007). La spécialisation touristique des petites économies insulaires en développement est-elle une voie de croissance durable ? *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, (1), 35-55.
- Mehoumoud-Issop, Z. (2016). *Le Syndrome hollandais dans les DOM est-il toujours d'actualité ?* ATOM – Note économique N° 7.
- Michaïlesco, F. (2009). *Travail informel : une activité « à temps plein » mais néanmoins transitoire*. INSEE, Economie de La Réunion N°135.
- Poirine, B. (2007). *Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer*. AFD – Document de travail N° 52.
- Prévôt-Madère, J. (2019). L'octroi de mer et la compétitivité des entreprises. In : Ali, R. & Arnell, G. (Dir.). *Commission nationale d'évaluation des politiques publiques de l'Etat outre-mer. Rapport biennal 2018-2019*. CNEPEOM, 84-141.
- Sudrie, O. (2016). Le modèle économique ultramarin : crise et perspectives de reprise. *Revue juridique politique et économique de Nouvelle-Calédonie*, (28), 38-69.

Toul, E. (2008). *Le travail indépendant informel à la Martinique*. ADIE – Rapport d'étude.

Treyens, P. E. (2013). En Martinique, le taux d'administration est le plus élevé des régions françaises. INSEE Antiane-Echos N°40.

Winters, L. A., & Martins, P. M. (2004). When comparative advantage is not enough: business costs in small remote economies. *World Trade Review*, 3(3), 347-383.

# Annexe A : Tests de comparaison de moyennes entre les groupes

Dans cette section, nous comparons les temps de trajet moyens entre quatre groupes de collectivités. Mais rien n'indique a priori que les caractéristiques de ces différents groupes les rendent réellement comparables. En recourant à une analyse la variance (ANOVA), nous montrons ici que les quatre groupes appartiennent à une même population statistique.

Compte tenu de la grande taille de notre échantillon, il nous suffit de montrer que les groupes sont de variances égales :

Tableau 56 : Statistiques descriptives des groupes (t de trajet moy. depuis Paris, en minutes)

GROUPES	N	MOYENNE	ECART-TYPE
ATTRACTIFS	19	150,737	107,469
DECLINANTS	30	237,233	122,080
INTERMEDIAIRES	43	200,605	112,256
PARIS ET SA COURONNE	4	31,5	21

Source : PrimeView

Les résultats de l'ANOVA montrent qu'au seuil de 1 % la différence est statistiquement significative entre les quatre moyennes des groupes [ $F(3, 92) = 5,21$  ;  $p = 0,0023$ ].

La matrice de Bonferroni (ci-dessous) a le double avantage de présenter les différences de moyennes entre groupes (attention, les différences de moyennes ne sont pas données en valeurs absolues mais : différence = moyenne rang – moyenne colonne) et de montrer quels groupes diffèrent statistiquement :

Tableau 57 : Comparaison de temps de trajet depuis Paris (Durées moyennes, en minutes) par groupes (matrice de Bonferroni)

DIFFERENCE	GRUPE ATTRACTIFS	GRUPE DECLINANTS	GRUPE INTERMEDIAIRES
GRUPE DECLINANTS	86,4965 (0,063)		
GRUPE INTERMEDIAIRES	49,8678 (0,672)	-36,6287 (1,000)	
GRUPE PARIS ET SA COURONNE	-119,237 (0,347)	-205,733 (0,005)	-169,105 (0,031)

Source : PrimeView.

Lecture : le tableau présente les différences de moyennes entre groupes et les valeurs p associées entre parenthèses.

De la sorte, le groupe des Attractifs a une différence de temps de trajet depuis Paris d'environ 87 minutes avec le groupe des Déclinants (statistiquement significative au seuil de 10 %). Le groupe des Déclinants a une différence de temps de trajet d'environ 206 minutes avec le groupe de Paris et sa couronne (statistiquement significative au seuil de 1 %). Et le groupe des Intermédiaires a une différence de temps de trajet d'environ 169 minutes avec le groupe de Paris et sa couronne, statistiquement significative au seuil de 5 %.

Dans la suite de l'étude, les mêmes tests ont été réalisés (pour l'analyse du chômage et des CSP, notamment) pour s'assurer de la validité des comparaisons inter-groupes.



# Annexe B : Différence des chiffres INSEE/Pôle emploi-DARES

Lors de notre étude, nous nous sommes penchés sur les jeux de données du recensement et de Pôle emploi-DARES pour évaluer le nombre de chômeurs. Il s'est avéré qu'il existe des différences fortes entre ces deux jeux de données. Voici ce que l'INSEE en dit :

**Au niveau de la région, du département ou de la zone d'emploi**, des taux de chômage localisés<sup>19</sup>, cohérents avec le taux de chômage national au sens du BIT, sont produits à partir de l'enquête Emploi, couplée avec les données administratives venant de Pôle emploi. Ils constituent les données officielles sur le taux de chômage. Ils ne permettent cependant pas d'analyser les caractéristiques individuelles des chômeurs de ces territoires, autres que par sexe et tranche d'âge au niveau départemental.

Dans cet objectif, ou pour des analyses à des **niveaux géographiques plus fins ou à façon**, le recensement devient la seule source mobilisable.

La notion de chômage au sens du recensement a cependant l'inconvénient d'être sensiblement moins restrictive que celle de chômage au sens du BIT. Les taux de chômage au sens du recensement sont systématiquement supérieurs aux données répondant aux normes du BIT (de l'ordre de 2 à 3 points globalement au niveau national<sup>20</sup>).

Par ailleurs, la notion de chômage au sens du recensement étant totalement déconnectée de l'inscription à Pôle emploi, il n'est pas conseillé de pratiquer des comparaisons avec les statistiques de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi.

Avec les données du recensement, il convient donc de privilégier l'analyse de données en structure (répartitions, distributions ou dispersions) ou de positionnement relatif (par exemple d'un niveau géographique à l'autre, ou par rapport à la moyenne nationale).

Issu de [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2383177/fiche-activite-emploi-chomage\\_2019-06-25.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2383177/fiche-activite-emploi-chomage_2019-06-25.pdf) et consulté le 4 juin 2020.

**Tableau 58 : Nombre de chômeurs selon le recensement de 2016**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	EMERGENTS	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
MOINS DE 25 ANS	115 508	311 984	6 404	349 124	62 832
25 A 49 ANS	279 168	725 260	8 402	757 604	161 064
PLUS DE 50 ANS	115 268	269 120	1 344	243 039	44 851

Sources : PrimeView, INSEE

Nous constatons effectivement un écart très important avec les chiffres de pôle emploi...

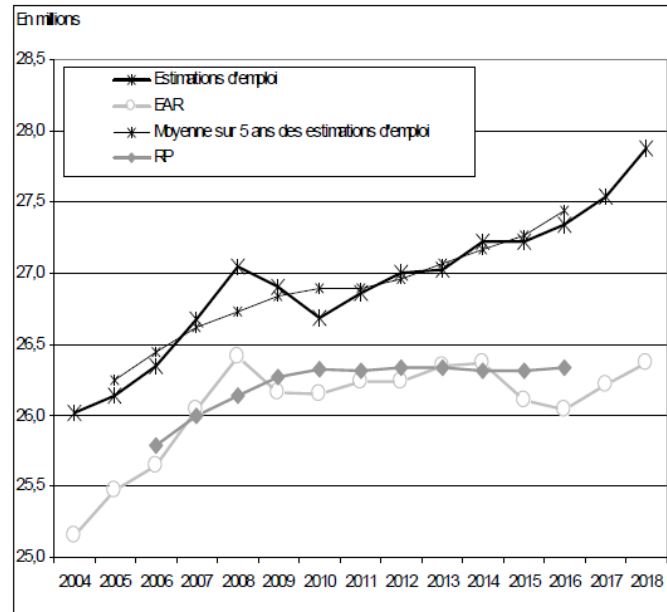
**Tableau 59 : Différence entre le nombre de chômeurs en catégorie ABC dans la base DARES et le nombre de chômeurs selon le recensement 2016**

	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	EMERGENTS	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
MOINS DE 25 ANS	-6 088	-7 934	-3 074	-28 354	-14 692
25 A 49 ANS	164 732	555 970	7 578	695 146	221 906
PLUS DE 50 ANS	88 722	247 080	4 056	286 171	107 319

Sources : PrimeView, DARES-Pôle emploi

Sur l'ensemble de la France, la différence s'élève à 2 318 000 chômeurs. C'est bien plus que la différence entre le nombre d'actifs des enquêtes emplois annuelles et le nombre d'actifs au sens du recensement qui s'élève à 1, 5 millions en 2018 (cf. extrait ci-dessous)...

Le nombre d'emplois mesuré par le recensement de la population peut différer de celui fourni par les sources administratives issues des déclarations sociales des employeurs : cela s'explique par les différences de méthode, de champ et de concepts. Notamment, les emplois occupés en France par des actifs résidant à l'étranger ne sont pas comptabilisés dans le recensement. Par ailleurs, le recensement étant construit à partir de cinq enquêtes successives, les évolutions de l'emploi sont lissées sur cinq ans, ce qui n'est pas le cas des estimations issues de sources administratives. Sur la période 2004-2014, l'écart entre les enquêtes annuelles de recensement (EAR) et les estimations d'emploi est en moyenne, au niveau national, de 700 000 emplois en défaveur des premières, avec une variation de  $\pm 150\ 000$  imputable aux aléas d'échantillonnage. Depuis l'EAR de 2015, cet écart augmente fortement : de 1 123 000 en 2015 à 1 507 000 en 2018.



Champ des estimations d'emploi : individus âgés de 15 ans et plus, France hors Mayotte.  
 Champ des EAR et du RP : individus âgés de 15 ans et plus, résidant et travaillant en France (hors Mayotte)

**Tableau 60 : Différence entre le nombre de chômeurs en catégorie ABC dans la base DARES et le nombre de chômeurs selon le recensement 2016**

DEP	GUADELOUPE	MARTINIQUE	GUYANE	LA REUNION
MOINS DE 25 ANS	-500	- 1 838	-3 074	- 5 579
25 A 49 ANS	11 127	6 691	7 578	24 311
PLUS DE 50 ANS	7 755	5 663	4 056	13 695

Sources : PrimeView, DARES-Pôle emploi

Bien que l'INSEE recommande de ne pas comparer ses données et celles de Pôle emploi, il est pourtant marquant de voir que le chômage des jeunes est plus important dans le recensement qu'à Pôle emploi. D'autant plus marquant que pour les autres catégories cette différence est posée et sur des ordres de grandeur importants.

# Annexe C : Données de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Les données de la Nouvelle-Calédonie sont obtenues via le site de l'ISEE (l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie). Celles de la Polynésie française via le site de l'ISPF (Institut de la statistique de Polynésie française). Ces données ne sont jamais disponibles directement via l'INSEE ce qui génère plusieurs désagrément dans le traitement.

Certaines de ces données ne sont, par ailleurs, pas toujours « calibrées » de la même manière, notamment sur les données concernant les entreprises. De même, les recensements de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas réalisés la même année que celui de l'INSEE pour le reste de la France.

De fait, même si la Nouvelle-Calédonie ou la Polynésie française ont été classées dans les Intermédiaires, leurs données ne sont pas intégrées à ce groupe afin de préserver une homogénéité intra-groupe des données. Nous pensons toutefois que les comparaisons avec ce groupe restent valides.

# Annexe D : Traitement du jeu de données de la CNCC

## Traitement du jeu de données CNCC

Nous avons récupéré auprès de la CNCC les données des campagnes 2016 à 2019, portant sur les comptes audités de 2015 à 2018.

Les données sont au nombre de 1 027 427 lignes, pour 89 colonnes.

Un premier traitement préalable a été réalisé : suppression des lignes où le statut juridique, le CA, le bilan ou l'effectif n'est pas renseigné. Cela retire sur les campagnes 2016 à 2019 : 40 891 lignes.

Aucun traitement n'a été effectué manuellement. Afin de pouvoir vérifier quels étaient les CA douteux, nous avons supprimé les lignes où le CA est inférieur à -20 000 euros (205 lignes sur les 389 strictement négatives).

Nous avons ensuite vérifié les variations de CA d'une année sur l'autre pour éliminer les cas où des variations irréalistes pouvaient être détectées. Nous avons fixé le seuil de variation annuel du CA à 300%. Ce chiffre, bien que pouvant lui-même induire des erreurs dans la base de données, sort de l'échantillon 2 093 entreprises et 483 entités dont les formes juridiques ne requièrent pas de numéro SIREN obligatoire (associations, etc.).

Un autre traitement a consisté à retirer les doubles audits d'une même entité pour une même année. Cependant, certains de ses doubles audits ne sont pas du tout similaires dans les informations fournies (exemple, pour une même année, le CA fourni est différent pour les deux auditeurs). Nous avons pris de manière arbitraire le premier résultat de chaque année.

Nous effectuons une dernière vérification : nous étudions tous les CA > 10 milliards d'euros en nous basant sur Total S.A. qui est une des entreprises avec le CA le plus important en France (9 milliards en 2016 environ) comme valeur de référence pour savoir à partir de quel niveau le CA est jugé potentiellement erroné. Nous retirons ensuite toutes les valeurs supérieures à la médiane des entreprises de plus de 10 milliards de CA, ce qui représente 102 lignes supprimées (CA médian de 16,8 milliards d'euros).

La dernière opération consiste à vérifier l'intégrité des codes postaux pour pouvoir localiser les entités. Après cette étape, 933 194 lignes restent valides.

## Regroupement des données CNCC et DIANE

Afin de définir les raisons d'audits des entreprises, nous avons besoin de regrouper les entreprises qui appartiennent à des groupes ensemble. Pour s'assurer du meilleur regroupement possible, nous fusionnons les informations sur les groupements d'entreprises disponibles dans la base de données de DIANE grâce aux numéros SIREN.

Sur les 292 677 numéros SIREN uniques de la base de données CNCC depuis la campagne 2016, nous arrivons à retrouver 224 588 numéros SIREN dans la base de données DIANE.

Pour définir une entreprise comme appartenant à un groupe, nous avons utilisé un seul des critères suivant comme satisfaisant :

- Présence d'une indication que l'entreprise est une Société mère, une filiale ou une participation dans la base de données CNCC
- Présence d'un numéro SIREN pour l'entité mère (française ou étrangère) dans la base de données CNCC
- Présence d'un numéro SIREN pour l'entité mère nationale ou non dans la base de données DIANE.

L'union de ces différents paramètres nous permet d'estimer qu'une entreprise appartient à un groupe. Voici la sortie de la reconstitution des entreprises considérées comme des filiales ou des participation :

Année : 2016

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC : 90911

Nombre d'entreprises reconstituées comme "filiale" ou "participation" dans le jeu de données de la CNCC via la présence d'un SIREN d'entité mère : 72980

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC avec en plus un SIREN mère disponible : 64919

Nombre de filiales ou participations reconstituées grâce à l'ajout de données DIANE : 8061

Année : 2017

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC : 96349

Nombre d'entreprises reconstituées comme "filiale" ou "participation" dans le jeu de données de la CNCC via la présence d'un SIREN d'entité mère : 75139

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC avec en plus un SIREN mère disponible : 67798

Nombre de filiales ou participations reconstituées grâce à l'ajout de données DIANE : 7341

Année : 2018

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC : 100590

Nombre d'entreprises reconstituées comme "filiale" ou "participation" dans le jeu de données de la CNCC via la présence d'un SIREN d'entité mère : 76116

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC avec en plus un SIREN mère disponible : 69334

Nombre de filiales ou participations reconstituées grâce à l'ajout de données DIANE : 6782

Année : 2019

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC : 102237

Nombre d'entreprises reconstituées comme "filiale" ou "participation" dans le jeu de données de la CNCC via la présence d'un SIREN d'entité mère : 76335

Nombre d'entreprises catégorisées "filiale" ou "participation" dans la colonne "position dans le groupe" du jeu de données de la CNCC avec en plus un SIREN mère disponible : 70211

Nombre de filiales ou participations reconstituées grâce à l'ajout de données DIANE : 6124

Nous pouvons voir que l'ajout des données de DIANE est intéressant pour compléter la base de données initiale. Toutefois, nous constatons que pour chaque année, entre 8 000 et 9 000 entreprises ont des SIREN pour les têtes de groupe nationale qui diffèrent. Cet élément n'est toutefois pas un problème en tant que tel puisque nous pourrions par la suite essayer de reconstituer les groupes via les deux SIREN disponibles et voir lequel propose des groupes cohérents.

La deuxième étape est l'ajout des SIREN des têtes de groupe via DIANE permet de définir des entreprises auditées non catégorisées en tête de groupe comme étant des têtes de groupe.

Finalement, pour pouvoir reconstituer réellement un groupe, nous devons pouvoir faire concorder au moins une société mère avec une société fille, sachant que des sociétés filles peuvent elles-mêmes être des sociétés mères. Nous les avons donc regroupées afin que seule la tête de groupe apparaisse en tant que société mère.

## Mise en garde sur le croisement des données CNCC / INSEE

Les données de l'INSEE, bien que supposées fiables dans leur ensemble, ne sont pas complètes et ne se recoupent pas intégralement avec celles des commissaires aux comptes. En effet, comme nous pouvons le voir pour Mayotte, il y a des manques dans la base de données de l'INSEE, puisqu'il existe plus d'entités auditées que d'entités présentes dans la base INSEE.

De même avec le graphique suivant sur les Alpes de Haute Provence : il existe plus d'entités auditées que d'entités selon l'INSEE. Deux possibilités : soit il y a une erreur dans la base de données des CAC sur le nombre de salariés par entité ou la localisation de l'entité, soit la base de données de l'INSEE n'est pas encore à jour. Pourtant, quelle que soit la campagne étudiée, le nombre d'entités supérieures à 50 salariés reste largement supérieur dans la base de données des CAC que dans celle de l'INSEE.

Tableau 61 : Nombre d'entités dans la base de données de l'INSEE par taille d'entité

		GUYANE	MAYOTTE
2016	0 salarié	12556.0	12062.0
	1 à 50 salariés	3378.0	9.0
	Plus de 50 salariés	145.0	NaN
2017	0 salarié	12627.0	12629.0
	1 à 50 salariés	4228.0	14.0
	Plus de 50 salariés	142.0	6.0
2018	0 salarié	13868.0	12507.0
	1 à 50 salariés	3473.0	898.0
	Plus de 50 salariés	143.0	36.0

Sources : PrimeView, INSEE

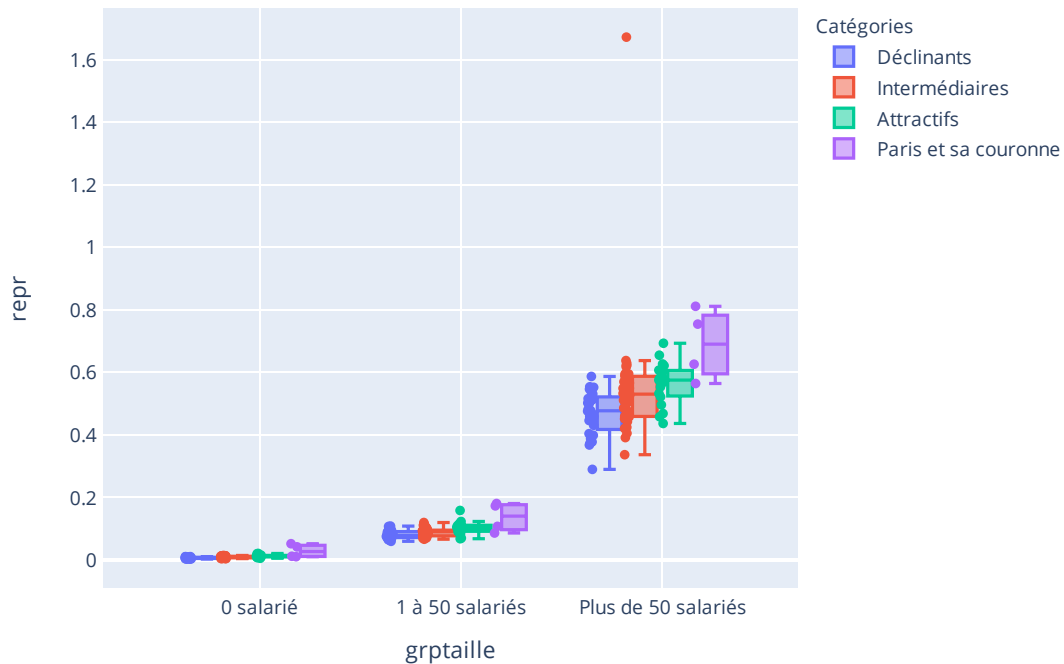


Tableau 62 : Nombre d'entités dans la base de données CNCC par taille d'entité

		GUYANE	MAYOTTE	SAINT- BARTHELEMY
2016	0 salarié	62.0	24.0	1.0
	1 à 50 salariés	270.0	66.0	2.0
	Plus de 50 salariés	43.0	20.0	1.0
2017	0 salarié	82.0	30.0	1.0
	1 à 50 salariés	299.0	62.0	1.0
	Plus de 50 salariés	47.0	24.0	1.0
2018	0 salarié	96.0	23.0	NaN
	1 à 50 salariés	295.0	83.0	1.0
	Plus de 50 salariés	42.0	21.0	1.0
2019	0 salarié	71.0	19.0	2.0
	1 à 50 salariés	287.0	80.0	NaN
	Plus de 50 salariés	38.0	19.0	2.0

Sources : PrimeView, CNCC

Figure 28 : Couverture des entités auditées par rapport à la base de données INSEE en 2015



Sources : PrimeView, INSEE, CNCC

*Note : Le graphique ci-dessus est une représentation en de Tukey, dit aussi « boîte à moustache ».*

Les entités auditées de plus de 50 salariés dans les Alpes-de-Haute-Provence représentent plus de 100% de celles de la base INSEE... et ce, selon les données comptables au 31 janvier 2015, 2016 et 2017.

Un autre problème de poids réside dans le recouplement selon les formes juridiques dans les deux bases de données. Nous observons une anomalie non négligeable : l'audit des Sociétés Anonymes était obligatoire jusqu'en 2019, quoi qu'il arrive... or quand nous regardons le nombre de SA dans la base de données de la CNCC avant 2019 et que nous faisons de même pour la base de données INSEE, les chiffres ne sont pas égaux comme il devrait l'être.

**Tableau 63 : Nombre de Sociétés Anonymes selon les campagnes d'audit sur la France entière (exclusion des COM)**

	CATEGORIE DE LA CNCC		CATEGORIE DE L'INSEE	
	2016	Société Anonyme (SA)	26 484	55 - Société anonyme à conseil d'administration
			56 - Société anonyme à directoire	3 132
2017	Société Anonyme (SA)	24 516	55 - Société anonyme à conseil d'administration	29 229
			56 - Société anonyme à directoire	2 966
2018	Société Anonyme (SA)	22 643	55 - Société anonyme à conseil d'administration	27 817
			56 - Société anonyme à directoire	2 793

Sources : PrimeView, INSEE, CNCC

**Tableau 64 : Ratio du nombre de SA dans la base de données de la CNCC sur le nombre de SA dans la base de données de l'INSEE selon les catégories départementales et l'année de campagne d'audit**

CAMPAGNE	FORME JURIDIQUE	DECLINANTS	INTERMEDIAIRES	ATTRACTIFS	PARIS ET SA COURONNE
2016	Société Anonyme (SA)	75.7%	82.5%	78.3%	74.1%
2017	Société Anonyme (SA)	74.3%	81.1%	76.9%	72.3%
2018	Société Anonyme (SA)	71.7%	80.1%	75.2%	68.9%

Sources : PrimeView, INSEE, CNCC

Le taux de couverture n'est pas corrélé à la dynamique de population et/ou à l'urbanisation, puisque ce dernier est le plus faible dans la catégorie Paris et sa couronne.

Nous pouvons émettre trois hypothèses expliquant la différence de chiffres :

- La base de données des CAC est incomplète et ou mal renseignée.
- La base de données de l'INSEE est mal renseignée.
- Des SA en France ne se font pas auditer alors qu'elles le devraient.

Enfin, cela montre qu'aucun contrôle au niveau de l'administration française n'est réalisé... Sinon nous aurions de bien meilleurs résultats sur le recoupement des données.